

Le Premier secrétaire de l'USFP préside une réunion du Bureau national de la Chabiba ittihadia...

Le Bureau national de la Chabiba ittihadia a tenu, mercredi au siège central du parti à Rabat, une réunion présidée par le Premier secrétaire, Driss Lachguar.

Cette réunion rentre dans le cadre d'une série de rencontres devant être tenues avec les responsables des différents secteurs, en perspective de la tenue du 11ème Congrès national de l'USFP.

A cet effet, le Premier secrétaire a appelé les militantes et militants de la Chabiba aux côtés des autres militants du parti à fortement s'engager dans les préparatifs du Congrès.

...et une rencontre avec les dirigeants de la FDT



Dans le cadre de l'opérationnalisation de la décision du Bureau politique, le siège central du parti à Rabat a abrité une réunion entre des membres du Bureau politique et les dirigeants ittihadis de la Fédération démocratique du travail (FDT).

Cette réunion, présidée par le Premier secrétaire du parti, Driss Lachguar, a servi d'occasion pour débattre des préparatifs concernant les prochaines échéances entre autres points à l'ordre du jour.

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9464

Vendredi 12 Novembre 2021

La résolution de la 4^{ème} Commission fait suite à celle du Conseil de sécurité

Tout aussi cinglants les uns que les autres, les revers se suivent et se ressemblent pour Alger

Cherkaoui Roudani
Au lieu de s'assagir et d'être au diapason des recommandations et des résolutions de la communauté internationale, le régime algérien s'entête et claironne un discours belliqueux

Lire pages 2-3



Chambre des représentants
Deux plénières ce samedi pour la discussion et le vote du Projet de loi de Finances



Page 5

Le Maroc réalise un excédent commercial de près de 4 MMDH en produits environnementaux



Page 14

Soudan-Maroc

Une rencontre pour parfaire les automatismes
Les avantages et les inconvénients des systèmes privilégiés par Valid Halilhodzic



Page 31

Tout aussi cinglants, les uns que les autres, les revers infligés au régime algérien se suivent et se ressemblent

“

Prééminence de l'initiative d'autonomie présentée par le Royaume du Maroc

L'Assemblée générale des Nations unies, à travers sa 4ème commission qui a vu défiler une multitude de représentants d'Etats membres ayant exprimé leur soutien à la position marocaine quant au différend régional artificiel autour du Sahara, vient d'adopter une résolution réitérant clairement son appui à l'ensemble du processus politique onusien diligenté par l'Organisation des Nations unies en vue du règlement définitif de la question du Sahara marocain.

Cette résolution, faisant suite au rapport du Secrétaire général de l'Institution onusienne soumis au Conseil de sécurité qui, quant à lui, a adopté la résolution 2602 prorogeant le mandat de la Minurso pour une année entière, réaffirme le soutien de l'Assemblée générale des Nations unies aux résolutions émises par le Conseil de sécurité depuis 2007, résolutions qui ont, dans leur ensemble, consacré la prééminence de l'initiative d'autonomie présentée par le Royaume du Maroc, qui a, par ailleurs, été saluée par l'instance exécutive et toute la communauté internationale comme étant une initiative sérieuse et crédible pour le règlement définitif de ce différend régional dans le cadre de la souveraineté et l'intégrité territoriale du Maroc.

C'est dans ce contexte marqué par des développements diplomatiques pleins d'enseignements politiques, économiques et géostratégiques tirés des péripéties de ce conflit régional, qualifié unanimement par les acteurs de la communauté internationale d'artificiel, que s'inscrit la position collective de l'Union européenne.

En effet, ce groupement continental vient d'affirmer devant la 4ème

commission de l'Assemblée générale des Nations unies, à New York son soutien à une solution politique « juste, durable et mutuellement acceptable » au conflit régional autour du Sahara marocain.

L'Union européenne s'est ainsi félicitée de l'engagement du Secrétaire général de l'ONU à relancer les négociations avec une « nouvelle dynamique et un nouvel esprit », devant favoriser la reprise du processus politique entamé par l'Institution internationale, tout en saluant la nomination du nouvel envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies pour le Sahara marocain, Staffan de Mistura et en se disant impatiente de « s'engager avec lui dans les efforts visant la relance des négociations ».

Et c'est la représentante de la Slovénie auprès de l'ONU, Darja Bavdaz Kuret, s'exprimant au nom de l'Union européenne qui a indiqué que l'UE « encourage » les parties à œuvrer en faveur d'une « solution juste, durable et mutuellement acceptable » dans le cadre des Nations unies, sur la base des résolu-

tions du Conseil de sécurité depuis 2007.

Il est à noter, à ce propos, que ladite institution continentale désigne explicitement toutes les parties appelées à s'engager dans la recherche commune d'une solution en conformité avec les résolutions du Conseil de sécurité, de même qu'avec les principes de la charte des Nations unies, en l'occurrence le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et le polisarario.

Par ailleurs, l'intervention de la diplomate slovénienne, au nom de l'Union européenne, n'a pas manqué de saluer la toute récente résolution 2602 du Conseil de sécurité qui affirme, entre autres, le plein soutien du Secrétaire général des Nations unies et sa proposition de relancer ledit processus politique, en soulignant l'appel à toutes les parties à coopérer « pleinement » avec la Minurso. Rappelons au sujet de cette dernière que le Secrétaire général, dans son rapport adressé à l'organe exécutif de l'ONU, avait longuement fustigé les agissements aventuriers du polisarario et la renonciation de cette

bande de mercenaires au cessez-le-feu ainsi que ses obstructions répétées « inacceptables et condamnables » aux activités de contrôle et de supervision du cessez-le-feu par les équipes de la Minurso.

Par conséquent, l'Union européenne, par la voix de la représentante de Slovénie, se référant à la teneur globale de la résolution 2602, a mis l'accent sur le processus politique en question, notamment la démarche des tables rondes regroupant le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et le « polisarario », en rappelant, à cet effet, la tenue précédente des deux tables rondes de Genève en décembre 2018 et mars 2019.

A cet égard, le Groupement européen a encouragé les parties concernées indiquées à continuer de faire montre de « volonté politique » de travailler dans une atmosphère propice au dialogue dans le cadre du processus politique exclusivement onusien.

Enfin, à l'instar de la quasi-totalité des Etats membres ayant pris part aux assises de la 4ème commission de l'Assemblée générale des Nations unies, l'Union européenne a réitéré son appel pour le recensement et l'enregistrement des populations des camps de Tindouf, conformément aux recommandations incluses dans toutes les résolutions du Conseil de sécurité depuis 2011.

La position exprimée par l'Union européenne, par ailleurs l'une des institutions régionales et continentales les plus influentes sur l'échiquier géostratégique mondial, franche, claire et objectivement pertinente, aura été le énème clou planté dans le cerceuil du régime politico-militaire algérien tristement agonisant des suites de cette longue, longue maladie dite « la marocanité ».

Rachid Meftah



Représentante de la Slovénie auprès de l'ONU.

Contrastes flagrants

Au moment où les provinces du Sud marocain vivent au rythme d'une véritable dynamique de développement économique, infrastructurel et social, les camps de Tindouf dans le sud algérien connaissent une situation dramatique, a affirmé le vice-président du Centre marocain de la diplomatie parallèle et du dialogue des civilisations, Mohamed Elghet Malainine.

Invité du soir de la chaîne d'information « M24 », il a rappelé, là-dessus, que le Secrétaire général de l'ONU, dans son rapport de 2020, a mis en exergue les investissements du Maroc dans ses provinces sahariennes, notamment les projets de l'édification du port Dakhla-atlantique et de la voie express Tiznit-Dakhla.

D'autre part, le choix d'opérateurs économiques marocains et étrangers pour investir dans les provinces du Sud s'explique par la politique de développement et des grands investissements lancée par le Royaume dans cette partie du territoire national, a relevé M. Malainine.

Cherkaoui Roudani : Au lieu de s'assagir et d'être au diapason des recommandations et des résolutions de la communauté internationale, le régime algérien s'entête et claironne un discours belliqueux

Libé : La 4^{ème} Commission de l'Assemblée générale de l'ONU a adopté, mardi dernier (09 novembre 2021), une résolution réaffirmant son soutien au processus politique mené sous l'égide exclusive des Nations unies pour le règlement du différend régional autour du Sahara marocain. Quelle est l'importance de cette résolution surtout qu'elle intervient quelques jours après la résolution prise par le Conseil de sécurité ?

Cherkaoui Roudani : La 4^{ème} Commission est une structure faisant partie des instances de l'ONU et qui est chargée des questions de la décolonisation. L'importance de la résolution qu'elle a adoptée mardi dernier réside dans le fait qu'il y a aujourd'hui plusieurs Etats en Amérique latine, en Afrique et dans plusieurs régions du monde qui commencent à assimiler la souveraineté du Royaume du Maroc sur ses provinces du Sud en tant que paramètre très important pour la sécurité régionale et sous-régionale. A titre d'exemple, le Chili, Cuba et le Venezuela défendent aujourd'hui des positions très avancées. C'est la première fois que ces trois pays font le lien entre la sécurité dans la région et la souveraineté à part entière du Maroc sur ses provinces sahariennes.

Mieux encore, cette nouvelle résolution intervient quelques jours après l'adoption de la résolution 2602 qui marque un tournant décisif dans l'affaire du Sahara marocain, car elle consacre le processus des tables



Cherkaoui Roudani, expert en études géopolitiques et sécuritaires.

rondes et définit, une fois pour toutes, ses quatre participants, à savoir le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et le Polisario, même si le régime algérien refuse d'assumer ses responsabilités dans cette affaire. On peut dire qu'avec la résolution du Conseil de sécurité 2602 et celle de la Quatrième Commission, le plan du régime algérien est démasqué.

La résolution de la 4^{ème} Commission constitue un autre revers

pour le régime militaro-politique algérien qui est de plus en plus isolé sur la scène internationale. Jusqu'à quand ce régime va-t-il continuer à faire la sourde oreille à ces appels émanant de la communauté internationale ?

L'affaire du Sahara marocain est un conflit géopolitique régional. Il y a une rivalité entre le Maroc et l'Algérie qui s'explique davantage par l'asymétrie dans le développement, l'image

ainsi que l'anthropogéographie en tant que référence immuable de la puissance marocaine. Pour appréhender la politique étrangère de l'Algérie vis-à-vis de la question du Sahara, il faut essayer d'analyser le processus de prise de décision et la dynamique politique interne du pouvoir algérien qui connaît une métamorphose ces dernières années et s'enfoncé de plus belle dans une crise multidimensionnelle profonde. Ce qui explique que l'Algérie a perdu la boussole stratégique et navigue à vue au niveau de sa politique étrangère et sa politique intérieure, surtout après les revers diplomatiques qu'elle a subis dans l'affaire du Sahara et d'autres d'ordre géopolitique dans la sous-région. Mais, au lieu de s'assagir et d'être au diapason des recommandations et des résolutions de la communauté internationale, le régime algérien s'entête et claironne un discours belliqueux à l'égard de son voisin de l'Ouest. C'est une fuite en avant pour se désengager de ses responsabilités dans la création de ce conflit artificiel.

Ces derniers jours, plusieurs médias étrangers et notamment européens (Le Point, La Razon, La Repubblica, DW) ont vivement critiqué le régime algérien qui cherche des alibis pour plonger la région dans la guerre. Cela ne reflète-t-il pas l'inquiétude des Européens quant aux intentions belliqueuses du régime des généraux séniles ?

Tout le monde le sait, le régime

d'Alger tient depuis longtemps un discours guerrier envers le Maroc, qu'il a intensifié depuis la reconnaissance des Etats-Unis de la souveraineté du Maroc sur son Sahara. Il faut rappeler qu'en un an et demi, le Haut conseil de sécurité algérien a tenu près de 17 réunions sanctionnées parfois par des communiqués hostiles au Royaume. Il est clair que le régime algérien, par son discours belliqueux, cherche à enfoncer la région maghrébine dans le chaos et la conflictualité. Et vu la situation dans laquelle s'enlise la région sahélo-saharienne avec la montée en puissance des attaques terroristes, la communauté internationale exprime son inquiétude de voir la région maghrébine sombrer dans l'insécurité et l'instabilité. La résolution 2602 ainsi que celle de la 4^{ème} Commission de l'Assemblée générale de l'ONU réitérent cet engagement de la communauté internationale en faveur de la marocanité du Sahara. C'est pour cette raison que la communauté défend le processus politique et opte pour une solution politique réaliste et réalisable pour mettre fin à ce conflit artificiel.

Les médias européens, qui traduisent l'état d'âme de l'opinion publique, considèrent cet amateurisme du régime algérien comme une menace sérieuse pour la sécurité et la stabilité de la région maghrébine, qui est limitrophe avec plusieurs espaces géopolitiques, à savoir la Méditerranée, l'Atlantique et l'Afrique subsaharienne.

Propos recueillis par Mourad Tabet

Une eurodéputée finlandaise met en garde contre les conséquences des actes d'Alger sur l'UE

La haine envers le Maroc conduit l'Algérie à fermer le gazoduc Maghreb-Europe

La haine envers le Maroc a conduit l'Algérie à rompre ses relations avec le Royaume et à fermer le gazoduc Maghreb-Europe (GME) qui alimente l'Europe en gaz, écrit le Centre italien des études internationales (CESI).

Par cet acte hostile, l'Algérie vise en réalité à contrer la dynamique diplomatique du Maroc, suite notamment à la reconnaissance par les Etats-Unis de la souveraineté marocaine sur le Sahara, estime le think tank italien dans une analyse.

Dans une quête désespérée visant à masquer ses problèmes internes, l'Algérie, qui vit depuis plusieurs années une conjoncture socio-économique difficile aggravée par la pandémie de Covid-19,

cherche à détourner l'attention de ses citoyens des problèmes internes, a estimé le centre italien, notant que la décision de ne pas reconduire le contrat d'approvisionnement de l'Europe en gaz via le GME aura des conséquences désastreuses également sur l'Algérie. L'Algérie a annoncé, fin octobre dernier, sa décision de ne pas reconduire l'accord sur le gazoduc Maghreb-Europe (GME).

Cet acte unilatéral est considéré par de nombreux observateurs et hommes politiques européens comme un chantage de la part d'Alger envers les pays européens pour avoir soutenu la dernière résolution du Conseil de sécurité de l'ONU qui vient consolider les acquis du Royaume concernant la question du Sahara

marocain.

Par ailleurs et à l'instar de nombreux de ses collègues, l'eurodéputée finlandaise Henna Virkkunen a alerté sur les conséquences graves pour l'Union européenne des "actes" de l'Algérie qui a décidé unilatéralement de ne pas reconduire le contrat d'approvisionnement de l'Europe en gaz via le gazoduc Maghreb-Europe (GME) transitant par le Maroc.

Dans une déclaration à la télévision finlandaise AlfaTV News, cette eurodéputée de la Coalition nationale a indiqué que la dépendance à l'énergie importée est un gros problème pour l'UE, faisant remarquer que le rôle de l'Algérie dans le déclenchement de ce conflit ne fait qu'empirer les choses. «La fermeture du gazoduc

pourrait entraîner des hausses de prix, notamment en Espagne et au Portugal», a-t-elle expliqué.

Selon elle, «toutes les perturbations dans le transport du gaz naturel, surtout pendant les saisons d'automne et d'hiver, lorsque la consommation de gaz est à son plus haut niveau, sont difficiles à gérer».

Et de poursuivre : «Que l'Union européenne soit encore si dépendante de l'énergie importée est en gros problème en soi. Des efforts ont été faits pour accroître l'autosuffisance, mais la situation n'a fait que se détériorer».

L'année dernière, déjà 60% de l'énergie des pays de l'UE était importée, a rappelé Mme Virkkunen, notant que «l'Europe doit investir davantage dans ses propres

sources d'énergie à faibles émissions, telles que les énergies renouvelables et le nucléaire».

Pour sa part, Mauri Pekkarinen, membre du Parlement européen, a affirmé à AlfaTV News que «l'UE ne peut pas compter sur un ou deux fournisseurs».

L'Algérie a annoncé, fin octobre dernier, sa décision de ne pas reconduire l'accord sur le gazoduc Maghreb-Europe (GME). Cet acte unilatéral est considéré par de nombreux observateurs et hommes politiques européens comme un chantage de la part d'Alger envers les pays européens pour avoir soutenu la dernière résolution du Conseil de sécurité de l'ONU qui vient consolider les acquis du Royaume concernant la question du Sahara marocain.

Ignorant son peuple, l'Algérie continue à se focaliser sur le Maroc, selon "La Repubblica"



L'Algérie, "dont l'économie part en vrille, mobilise tous ses efforts pour porter atteinte aux intérêts du Maroc au lieu de s'intéresser à sa crise interne et aux revendications de son peuple", a souligné le journal italien "La Repubblica".

"Malgré la main tendue de Rabat, l'Algérie semble convaincue de faire du Royaume son ennemi principal, quitte à rompre des accords importants avec l'Europe", a estimé le quotidien, rappelant que l'Algérie a décidé de ne pas reconduire l'accord sur le gazoduc Maghreb-Europe (GME) qui transite par le Maroc.

"Il s'agit clairement d'un chantage à l'égard de l'Europe", a relevé le journal italien, notant que l'Algérie a ainsi

mis un terme à un important approvisionnement énergétique de l'Espagne s'élevant à 6 milliards de mètres cubes de gaz, ce qui risque "d'impacter lourdement Madrid qui connaît une hausse inexorable des prix de l'électricité".

Le journal rappelle que l'Algérie se comporte ainsi en lien avec la question du Sahara. A ce sujet, souligne La Repubblica, le Royaume demeure attaché au processus politique conduit par l'ONU. "Pour lui, rien ne changera", assure la publication, rappelant que SM le Roi Mohammed VI a affirmé, dans son discours à l'occasion du 46ème anniversaire de la Marche Verte, que le Sahara marocain "n'est pas à négocier".

La leçon de diplomatie servie par le communiqué conjoint Maroc-Italie

Dans la question du Sahara marocain, la diplomatie nationale constante, sercine, guidée par des principes inébranlables, a réalisé énormément d'acquis à la faveur d'une vision pragmatique et décomplexée.

C'est grâce d'ailleurs à cette nouvelle approche, qui puise son essence dans la sagesse et la clairvoyance de SM le Roi Mohammed VI, que le Maroc a réintégré l'Union africaine et recueilli un large soutien international en faveur de ses droits légitimes inaliénables sur ses provinces du Sud. La reconnaissance américaine de la souveraineté nationale sur le Sahara marocain en est l'illustration la plus élocuente.

Les mêmes principes, les mêmes valeurs et les mêmes constantes qui fondent la marocanité du Sahara président à la conception, la formulation et l'expression de la position marocaine sur cette question dans diverses occasions.

C'est le cas du communiqué

conjoint qui a été publié, mardi, à l'issue de l'entretien téléphonique qu'a eu le ministre des Affaires étrangères, Nasser Bourita avec son homologue italien, Luigi Di Maio, qui a été présenté par l'agence de presse algérienne (APS) comme une «première» dans l'histoire diplomatique marocaine pour la simple raison qu'on y utilise le terme «Sahara occidental».

S'accrochant à des mirages, le corporal en chef qui a inspiré cette dépêche est allé vite en besogne pour tirer des déductions hasardeuses sur ce qu'il appelle «la solidarité des convictions du Royaume» concernant la question du Sahara marocain.

Pour lui, évoquer ce terme qui renvoie en réalité à une référence géographique (le Sahara occidental ou atlantique par opposition au Sahara oriental) signifie "l'abandon d'un principe sous l'effet d'un partenaire".

Le délire déroulé par ce sinistre auteur, qui s'entiche d'une victoire imaginaire, au fil de sa dépêche atteindra son summum quand il af-

firme que le fait d'utiliser cette référence géographique pour désigner le Sahara marocain est «un recub» dans la position du Royaume.

Le commentaire zélé de l'APS est en réalité une réurgitation acide après les vérités assénées par le dernier discours Royal à l'occasion de l'anniversaire de la Marche Verte, dans lequel SM le Roi a réitéré le caractère non négociable de la souveraineté du Maroc sur son Sahara.

Au lieu de s'intéresser aux questions de fond traitées dans le communiqué conjoint italo-marocain aux termes très forts qui confortent la position du Royaume, l'APS a préféré ergoter sur des vétilles et pointer l'usage d'une terminologie consacrée habituellement et de manière tout à fait banale par l'ONU, l'Union européenne et d'autres États et organisations. Le Maroc, non plus, n'éprouve aucun complexe à parler de «Sahara occidental» dans un contexte académique ou de relations internationales, conscient que cela n'affecte en rien, ni la constance de ses positions,

ni l'appartenance évidente des provinces du sud à la mère patrie.

En matière de diplomatie, le Maroc respecte les termes choisis par ses partenaires. Il ne fait pas, comme l'Algérie, dans la manipulation, la décontextualisation et la falsification des faits, des déclarations et des positions de ses interlocuteurs étrangers.

Sur la question du Sahara marocain, le Royaume inscrit ses efforts diplomatiques dans le cadre d'un multilatéralisme assumé et responsable sous l'égide de l'ONU. Cela ne change pas d'un iota sa conviction et la force de sa position, ni celles de ses partenaires concernant son intégrité territoriale.

Et là on est en droit de se demander pourquoi l'APS n'a pas évoqué par exemple la référence, faite dans le communiqué conjoint italo-marocain, à la résolution 2602 du Conseil de sécurité rejetée par Alger ? Pourquoi n'a-t-elle pas parlé du soutien de l'Italie aux «efforts sérieux et crédibles» du Maroc dans le cadre des Nations unies et du fait que

Rome encourage «toutes les parties», y compris l'Algérie, à poursuivre leur engagement «dans un esprit de réalisme et de compromis» pour parvenir à une solution politique consensuelle au conflit artificiel autour du Sahara ?

Un autre élément important et non des moindres est le timing de cet énième dérapage médiatique de l'APS qui intervient après la visite en Algérie du président italien Sergio Mattarella auquel les médias algériens ont fait dire ce qu'il n'a pas dit au sujet du Sahara marocain.

Il s'avère ainsi que le changement de paradigme des uns et des autres sur la question du «Sahara occidental», du «Sahara atlantique» ou des «provinces du sud» tel que fantasmé par le régime d'Alger n'est pas à l'ordre du jour. Toutes ces appellations signifient la même chose : le Maroc est dans son Sahara et le Sahara est dans son Maroc. Circulez, y a rien à voir !

Par Adil Zaari Jabiri
(MAP)

Hamid Houma : Le Maroc joue un rôle de premier plan dans la réunification des rangs des Libyens

Le vice-président de la Chambre des représentants libyenne, Hamid Houma, a souligné que le Maroc a joué un rôle de premier plan au niveau politique en contribuant positivement à la réunification des rangs des Libyens.

"Le Maroc a accueilli plusieurs réunions sur la question libyenne et qui ont été sanctionnées par la signature de l'accord de Skhirat entre les frères libyens", a-t-il rappelé dans un entretien accordé à la MAP en marge d'une visite en Tunisie.

Il a relevé que "les gouvernements qui se sont succédé en Libye étaient décosus avec des protagonistes aux positions contradictoires, mais le Maroc a su, grâce à la sagesse de SM le Roi Mohammed VI, ainsi qu'au soutien du gouvernement et du peuple marocains, contribuer à combler le fossé entre les Libyens".

M. Houma a ajouté que l'Accord de Skhirat (2015) restera à jamais gravé en lettres d'or dans l'histoire de la Libye

et du Maroc, qui continue à jouer un grand rôle pour trouver un règlement au conflit inter-libyen.

"Les frères au Maroc sont toujours attachés aux Libyens et suivent de près tout ce qui se passe en Libye", s'est-il réjoui.

A cet égard, le vice-président de la Chambre des représentants libyenne a affirmé que "les frères marocains œuvrent à préserver l'unité de la Libye et à resserrer les rangs des Libyens".

Il a ajouté que "le Maroc, qui ne s'est jamais immiscé dans les affaires internes des Libyens, a contribué grandement au rapprochement des vues des protagonistes" dans ce pays maghrébin, se félicitant du soutien contant du Maroc, Roi, gouvernement et peuple à la Libye.

"Nous ne doutons en aucun cas de la position de nos frères marocains vis-à-vis de la Libye", a-t-il insisté, se déclarant "confiant" et "convaincu" que le Royaume veut du bien à tous les pays arabes, particulièrement la Libye.

Il a, par ailleurs, qualifié d'"importante" la position du Maroc sur la nécessité de tenir l'élection présidentielle en Libye dans les délais impartis à savoir le 24 décembre prochain, car elle représente un "pas primordial sur la voie de construction d'une nouvelle Libye".

M.Houma a salué les positions des ministres des Affaires étrangères d'un grand nombre de pays dont le Maroc, l'Égypte, le Koweït et l'Arabie Saoudite qui ont insisté, lors de la dernière conférence de soutien à la stabilité de la Libye, sur le rôle de la Chambre des représentants dans la promulgation des lois réglementant le processus électoral dans ce pays.

S'agissant de la question des mercenaires et des forces étrangères sur le sol libyen, le responsable a souligné la nécessité d'un retrait immédiat de ces forces, considéré comme une priorité pour tous les Libyens, ainsi que de la tenue du scrutin présidentiel le 24 décembre prochain.

"L'ampleur des défis est très

grande, mais nous sommes très confiants que les élections libyennes seront organisées dans les dates fixées", a-t-il noté.

Il a relevé que cette élection « sera un bon départ pour tous les Libyens, d'autant plus que le choix d'un chef d'État qui représente tous les Libyens, constituera un grand succès pour tout le peuple libyen ».

Le dépôt des candidatures pour les élections de décembre et janvier s'est ouvert lundi dernier en Libye, où les préparatifs pour la tenue de ces scrutins vont bon train.

Parmi les personnalités qui ont d'ores et déjà annoncé leur intention de briguer le poste lors du premier scrutin au suffrage universel dans le pays figurent notamment l'ex-ministre de l'Intérieur, Fathi Bachagha, le diplomate et fondateur du parti "Ihya Libya", Aref al-Nayed, l'ancien ambassadeur de Libye à l'ONU, Ibrahim al-Dabbachi et l'ex-ministre de l'Industrie, membre du parti "Projet Na-

tional", Fathi Ben Shatwan.

Quant au dépôt des candidatures pour les élections parlementaires prévues un mois après la présidentielle, il est ouvert du 8 novembre au 7 décembre dans toutes les villes libyennes, marquant "le véritable début du processus électoral", avait déclaré dimanche le directeur de la HNEC, Imad al-Sayeh, lors d'une conférence de presse.

Quelque 2,83 millions de Libyens, sur environ 7 millions d'habitants, se sont inscrits sur la plateforme en ligne de la HNEC. La distribution des cartes d'électeurs se fera dans les bureaux de vote jusqu'à fin novembre.

Pour rappel, un accord de cessez-le-feu avait été conclu en octobre 2020 entre les camps rivaux dans l'est et l'ouest de la Libye.

Un gouvernement unifié et transitoire a été formé dans la foulée sous l'égide de l'ONU, pour mener le pays à des élections législatives et présidentielle, censées sortir la Libye d'une décennie de chaos.



Chambre des représentants

Deux plénières ce samedi pour la discussion et le vote du Projet de loi de Finances

La Chambre des représentants tiendra samedi (15H00) deux séances plénières pour la discussion et le vote du Projet de loi de Finances (PLF).

Un communiqué de la première Chambre indique que la première plénière sera consacrée à la présentation de la réponse de la ministre de l'Economie et des Finances aux interventions des groupes et groupement parlementaires lors de la discussion

du Projet de loi de Finances 76.21 au titre de l'exercice 2022, ainsi qu'au vote de la première partie du PLF.

Cette séance sera suivie d'une seconde plénière, qui sera dédiée à la discussion et au vote de la deuxième partie de ce projet de loi, ainsi qu'au vote du PLF dans son ensemble, précise la même source.

Ces deux plénières se dérouleront en prenant en considération les mesures pré-

ventives et de précaution prises par les organes des deux Chambres.

Le communiqué précise également qu'en application des décisions des autorités publiques au sujet des nouvelles mesures préventives prévoyant l'obligation de la présentation du "pass vaccinal" pour l'accès aux établissements publics et privés, l'ensemble des parlementaires se doivent de présenter ledit document.

Analyse concurrentielle du marché de l'enseignement scolaire privé

Les principaux points de l'avis du Conseil de la concurrence

Voici les principaux points qui figurent dans l'avis du Conseil de la concurrence relatif à l'état de la concurrence dans le secteur de l'enseignement scolaire privé au Maroc, suite à la demande du président de la Chambre des représentants concernant les règles de la concurrence dans les établissements d'enseignement privé.

Les conclusions de l'avis du Conseil :

- L'Etat est appelé à encadrer ledit marché en termes de normes garantissant la qualité des services tout en veillant à la répartition équitable et convenable des compétences du corps enseignant entre les différentes composantes du système éducatif, et à établir une organisation permettant aux ménages de choisir le mode d'éducation idoine pour leurs enfants.

- Des différences soulevées entre les composantes du système d'enseignement privé en termes de qualité des services offerts.

- La prestation d'enseignement relève des droits garantis par la Constitution, à savoir le droit d'accès à une éducation moderne, accessible et de qualité. Cet état de

fait soulève plusieurs questions sur les missions de l'Etat en termes de conciliation entre l'encouragement de la diversification des offres d'enseignement scolaire et l'unification du contenu du service public d'enseignement nécessaire à la réduction des disparités sociales.

- Les recommandations du Conseil pour améliorer les conditions concurrentielles dans le marché de l'enseignement scolaire privé au Maroc :

- L'amélioration et la diversification de l'offre des services des écoles privées face à la croissance de la demande adressée à ce segment de l'enseignement et, d'autre part, la consolidation de la solvabilité des familles, soutenant l'investissement dans lesdites écoles et leur développement.

- Elaborer un nouveau cadre contractuel définissant les objectifs et les responsabilités entre les établissements scolaires privés, l'Etat et ses organes.

- Réviser le cadre juridique pour accompagner les changements que connaît le marché de l'enseignement scolaire privé et répondre aux nouveaux défis aux-



quels est confronté le système éducatif national.

- Mettre en place des mécanismes à même de renforcer la dynamique concurrentielle entre les différents opérateurs sur le marché de l'enseignement scolaire privé.

- Repenser le rôle de l'Etat en vue de d'assurer un équilibre entre les prestations rendues par les établissements privés et celles dispensées par l'école publique.

- Mettre en place par l'Etat des mesures permettant l'accès des fa-

milles aux services offerts sur le marché de l'enseignement scolaire privé.

- Mettre en place une politique territoriale et la lier aux modèles de développement adoptés par les douze (12) régions du Royaume.

Khalid Fathi : Le retour à la vie normale dépendra de l'affluence sur la vaccination



Le retour à la vie normale dépendra de l'affluence sur la vaccination, a affirmé le chercheur en questions de santé, Khalid Fathi.

L'affluence sur la vaccination connaît des hauts et des bas, a souligné M. Fathi, qui était mercredi l'invité du soir de "M24", la chaîne d'information en continu de la MAP, soutenant que les réticents font perdre aux Marocains la possibilité d'un retour rapide à une vie normale.

L'amélioration de la situation épidé-

miologique et les chiffres rassurants prouvent que le Maroc est sorti de la dernière vague, a-t-il dit, appelant à l'accélération de la vaccination pour atteindre l'immunité collective et éviter une nouvelle vague dont on constate déjà les prémices en Europe.

Concernant une éventuelle rechute épidémiologique en hiver, le chercheur a souligné que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) s'est inquiétée du rythme actuel de transmission du virus en Europe, évoquant le risque de 500.000 décès

supplémentaires cet hiver, rappelant les liens entre le Maroc et ce continent.

Commentant la décision du gouvernement de prendre certaines mesures dont la levée du couvre-feu nocturne, M. Fathi a estimé que cette décision, saluée par tous, est venue au moment opportun, avec notamment l'amélioration de tous les indicateurs, faisant savoir que le bilan hebdomadaire fait ressortir que sur 100.000 personnes, 25 cas de Covid sont enregistrés, ce qui pourrait amener à d'autres allègements des mesures.



L'Allemagne, démunie, face à un emballement de l'épidémie



Plus de contaminations et plus de malades à l'hôpital: l'épidémie de Covid-19 s'emballer en Allemagne, où la barre des 50.000 nouvelles infections quotidiennes a été franchie et où les autorités semblent démunies pour endiguer la situation.

Ce retour du virus met le gouvernement sous pression: la chancelière sortante Angela Merkel exhorte à prendre des mesures urgentes mais sa marge de manoeuvre est limitée car son équipe est uniquement chargée d'expédier les affaires courantes avant la formation d'une nouvelle coalition.

Appelé à lui succéder à la tête du pays, le social-démocrate Olaf Scholz voit se profiler la première crise d'un mandat qu'il ne devrait pas entamer avant le mois de décembre et la conclusion des négociations entre son parti SPD, les écologistes et les libéraux. Pour afficher leur détermination à agir, les trois formations ont présenté jeudi matin au Parlement des propositions nationales pour lutter contre la résurgence de l'épidémie.

Olaf Scholz, dont les apparitions publiques ont été rares ces derniers jours, devait prendre la parole devant les députés. Cette session intervient alors que l'Allemagne a enregistré jeudi un nombre record de nouvelles infections au Covid-19 avec 50.196 cas supplémentaires en 24 heures, selon l'institut de veille sanitaire Robert Koch.

C'est la première fois que le seuil de 50.000 nouveaux cas quotidiens est franchi depuis le début de la pandémie. Le taux d'incidence sur sept jours,

qui mesure le nombre de nouvelles infections pour 100.000 habitants, s'élève désormais à 249,1, avec des situations alarmantes dans les Länder de Saxe (521), de Thuringe (469,2) ou en Bavière (427). Le nombre de décès en 24 heures grimpe également, s'élevant jeudi à 235. La pression est croissante sur les unités de soins hospitaliers.

L'Allemagne a déjà dû commencer à transférer des patients des régions les plus touchées, notamment dans l'est du pays plus réfractaire à la vaccination, vers des régions où la situation épidémique est encore sous contrôle.

Angela Merkel avait jugé mercredi "dramatique" la reprise des infections dans le pays, particulièrement notable depuis le mois d'octobre. "La pandémie se propage à nouveau de façon spectaculaire", avait déploré son porte-parole, appelant à l'action les autorités régionales, compétentes en matière sanitaire.

Cette flambée est notamment attribuée au taux de vaccination relativement faible de la population en Allemagne, un peu plus de 67%. Aucune obligation vaccinale n'a été imposée dans le pays, y compris pour le personnel soignant. Le ministre de la Santé Jens Spahn avait récemment qualifié cette nouvelle vague infectieuse de "pandémie des non vaccinés".

Plusieurs Etats particulièrement touchés ont commencé à réagir en introduisant de nouvelles restrictions visant les personnes non vaccinées. Ainsi, à compter de lundi, Berlin va leur interdire l'accès notamment aux restaurants sans terrasse,

aux bars, aux salles de sport et aux salons de coiffure.

Un test négatif ne permettra plus d'avoir accès à ces lieux publics si les usagers ne sont pas vaccinés ou ne peuvent prouver qu'ils sont guéris de la maladie.

Ce type de dispositif dit "2G", pour "geimpft" (vacciné) ou "genesen" (guéri), est déjà entré en vigueur cette semaine en Saxe, Etat-région situé en ex-RDA où le taux de vaccination est très inférieur à la moyenne nationale. Au total, près de 4,9 millions de personnes ont été contaminées par le Covid-19 en Allemagne depuis le début de la pandémie.

Parmi les mesures que devait présenter jeudi au Parlement les partis de la future coalition gouvernementale, valables à l'échelle nationale, figurent une généralisation de l'exclusion des personnes non vaccinées de certains événements en intérieur, des mesures de prévention plus strictes sur le lieu de travail et la possibilité d'exiger des tests PCR au lieu de tests rapides.

Les nouveaux partenaires au sein de la coalition souhaitent également réintroduire le test gratuit de dépistage du coronavirus, qui a été abandonné le mois dernier. Ces propositions seront examinées par le Bundestag, la Chambre basse du Parlement, cette semaine et devraient entrer en vigueur à la fin du mois. Ces trois partis ont, en revanche, exclu d'imposer la vaccination obligatoire contre le Covid-19 et un confinement à l'échelle fédérale.

Merck promet un accès simultané à sa pilule anti-Covid pour les pays pauvres et riches

Le géant pharmaceutique américain Merck a promis d'éviter les écueils de la distribution des vaccins en s'assurant que sa nouvelle pilule anti-Covid soit disponible dans les pays riches et pauvres à peu près en même temps. Paul Schaper, le directeur de la stratégie mondiale de l'entreprise, a déclaré à l'AFP que Merck avait commencé à élaborer sa politique d'accès en juillet 2020, bien avant les premiers résultats d'efficacité.

Le Royaume-Uni est devenu la semaine dernière le premier pays à autoriser ce traitement antiviral, qui diminue la capacité du virus à se répliquer s'il est pris dans les premiers jours suivant l'apparition des symptômes de la maladie. Pris avec un simple verre d'eau chez soi, il est très facile à administrer. "Nous avons commencé à développer notre chaîne d'approvisionnement très tôt", a expliqué Paul Schaper.

Merck prévoit de fabriquer les doses nécessaires pour 10 millions de traitements d'ici la fin de l'année. Le prix auquel elles seront vendues dépendra de la capacité des pays à payer, selon un cadre défini par la Banque mondiale. Au-delà de son propre approvisionnement, Merck, connu sous le nom de MSD en dehors des Etats-Unis, a passé un accord avec huit partenaires producteurs de génériques en Inde, et a signé un accord de licence volontaire avec le Medicines Patent Pool (MPP) soutenu par les Nations unies, pour faciliter l'accès au traitement dans 105 pays à revenu faible ou intermédiaire.

"Au premier et deuxième trimestres de 2022, nous aurons une quantité importante de produits de Merck disponibles dans les pays à revenus moyens ou faibles", a déclaré Paul Schaper. "Il y a de très fortes chances que nous voyions un accès plus équitable à ce médicament que ce que nous avons vu dans la réponse contre le Covid jusqu'ici", a-t-il ajouté, estimant qu'il était possible d'atteindre les pays moins favorisés "à peu près au même moment" que les autres.

Si les vaccins restent la "pierre angulaire" de la lutte contre la pandémie, "il y aura un besoin pour des traitements, probablement encore plus dans les zones où une faible proportion de la population est vaccinée", a-t-il jugé.

Merck a un concurrent: Pfizer développe aussi une pilule anti-Covid et a annoncé de premiers résultats très positifs la semaine dernière. Des discussions sont en cours avec le MPP mais aucun accord n'a encore été annoncé.

Championne de la vaccination, l'Espagne épargnée par la nouvelle vague de Covid

Avec le taux de vaccination le plus élevé des grands pays européens, l'Espagne est épargnée par la reprise des contaminations sur le continent mais n'est pas à l'abri d'un rebond de l'épidémie, mettent en garde des experts.

Traumatisé par la première vague du printemps 2020, le pays a l'un des taux d'infections les plus bas d'Europe avec 63 cas pour 100.000 habitants sur les 14 derniers jours. Ce taux est deux fois plus élevé en Italie, environ six fois en Allemagne - pays qui a enregistré jeudi un record de nouvelles infections avec plus de 50.000 cas en 24 heures - et 12 fois plus important en Grande-Bretagne, selon un bilan établi par l'AFP sur la base de chiffres officiels.

Une situation "positive" dont s'est félicité mercredi au Parlement le Premier ministre espagnol Pedro Sanchez qui a affirmé "avoir plus d'un motif de satisfaction vu ce qui se passe" dans les pays alentours.

En Espagne, où la population a eu beaucoup moins de réticence à se faire vacciner qu'ailleurs en Europe, 79% des habitants sont entièrement vaccinés contre 67% en Grande-Bretagne et en Allemagne. Et la quasi-totalité des plus de 70 ans (99%) le sont, un taux supérieur à la France ou à l'Italie, grâce à une campagne de vaccination qui a suivi strictement la pyramide des âges. "Cette priorisation a entraîné une lenteur au démarrage mais a finalement eu de meilleurs

résultats sur le long terme", explique à l'AFP Iñaki Comas, chercheur à l'Institut de biomédecine de Valence.

Le climat plus doux, qui permet encore aux Espagnols de se voir dehors ou de manger en terrasse, a également joué, ajoute-t-il. Et s'il n'y a plus, depuis un mois, de restrictions sur le nombre de personnes autorisées à se réunir et que la vie nocturne a repris, les masques restent obligatoires à l'intérieur.

Mais les experts mettent en garde contre un redémarrage des contaminations en raison de l'arrivée du froid et du mauvais temps, du fait que la protection fournie par les vaccins tend à s'amenuiser avec le temps et des risques représentés par de nouveaux variants. "Ces trois fac-

teurs sont un bouillon de culture parfait pour le coronavirus", explique Iñaki Comas, selon qui l'Espagne "entre dans une phase critique". "Nous savons comment le virus se transmet. Quand le froid arrive et que la nuit tombe plus tôt, nous avons tendance à aller à l'intérieur et c'est là que le virus se répan", abonde Cesar Carballo, urgentiste à l'hôpital Ramon y Cajal à Madrid.

Et, même si le pays a l'un des taux de vaccination les plus élevés d'Europe, les épidémiologistes refusent de parler d'immunité collective car celle-ci ne pourra pas être atteinte avec les seuls vaccins qui ne suppriment pas les contagions.

"L'Espagne est sur la bonne voie

mais cela ne veut pas dire qu'elle a atteint le point où on ne reviendra pas en arrière", souligne Salvador Macip, professeur en sciences de la santé à l'Université ouverte de Catalogne et auteur d'un ouvrage sur "Les grandes épidémies modernes".

Selon l'Institut des données et évaluations de santé (IHME), basé à Seattle (nord-ouest des Etats-Unis), l'Espagne devrait voir son nombre de cas augmenter à partir de la mi-novembre, monter en flèche en décembre avant d'atteindre son pic à la fin de l'année. Mais même si "les taux d'infections sont élevés", "si les gens sont vaccinés, ils ne tomberont pas gravement malades", rassure Iñaki Comas.

Xi Jinping met en garde contre le climat de guerre froide en Asie-Pacifique

Le président chinois Xi Jinping a mis en garde contre un contexte digne de la "guerre froide", au sein de la région Asie-Pacifique, au moment où Taïwan est au cœur de tensions grandissantes.

A l'approche du sommet virtuel avec le président américain Joe Biden, qui doit se tenir la semaine prochaine, Xi Jinping a affirmé que tous les pays de la région doivent oeuvrer de concert pour faire face aux défis communs, de la pandémie de Covid-19 au commerce, en passant par le changement climatique.

"Les tentatives de créer des climats idéologiques ou de former des cercles restreints sur le plan géopolitique sont vouées à l'échec", a-t-il déclaré au cours d'une conférence virtuelle en marge du sommet du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (Apec). "La région Asie-Pacifique ne peut ni ne doit retomber dans les confrontations et les divisions de la Guerre froide".

Ces déclarations interviennent quelques heures après l'annonce surprise des Etats-Unis et de la Chine, au sommet de Glasgow, de redoubler conjointement d'efforts pour lutter contre le réchauffement climatique.

Le leader chinois n'a pas expressément évoqué cet accord mais a assuré que "nous pouvons tous nous engager sur la voie d'un développement durable à faible émission de carbone". "Ensemble, nous pouvons ouvrir la voie à un avenir plus vert", a-t-il déclaré.

Les dirigeants américain et chinois devraient "bientôt" s'entretenir virtuellement, selon le secrétaire d'Etat des Etats-Unis Antony Blinken. Selon certains médias, cela pourrait avoir lieu dès la semaine prochaine.

Bien que l'administration Biden a identifié les questions liées à l'environnement comme un possible terrain d'entente entre Pékin et Washington, les tensions dans la ré-



gion Asie-Pacifique ne cessent de croître, notamment au sujet de Taïwan.

La Chine a intensifié ses activités militaires près de cette île démocratique qu'elle revendique.

Début octobre, un nombre record d'incursions d'avions militaires chinois a été enregistré dans la zone d'identification de la défense aérienne (Adiz) de Taïwan.

En réaction, le secrétaire d'Etat américain Antony Blinken a affirmé mercredi que les Etats-Unis veilleront à ce que ce territoire puisse se défendre afin d'éviter que quiconque "tente de rompre le statu quo par la force".

Le conseiller national à la sécurité des Etats-Unis, Jake Sullivan, a affirmé que les Etats-Unis et la Chine avaient le choix de ne pas connaître à nouveau le contexte de divisions qui avait marqué la

Guerre froide. "La Chine a un système de valeurs différent. Elle a des intérêts différents. Et c'est en partie sur quoi portera la rivalité actuelle", a déclaré M. Sullivan dans un discours en ligne prononcé jeudi devant l'Institut d'études australien Lowy. "Mais il n'y a aucune raison pour que cette rivalité se transforme en conflit ou en confrontation. Et c'est ce que nous devons gérer de manière responsable et collective dans le cadre de notre travail dans les années à venir", a-t-il insisté.

Pékin revendique également la quasi-totalité de la mer de Chine méridionale, riche en ressources naturelles, par laquelle transite chaque année des milliards de dollars d'échanges maritimes, refusant les revendications de Brunei, de la Malaisie, des Philippines, de Taïwan et du Vietnam.

Dans ce contexte, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Australie ont scellé en septembre une alliance de défense permettant à l'Australie d'acquiescer des sous-marins à propulsion nucléaire utilisant la technologie américaine.

Même si la livraison n'est pas prévue avant plusieurs années et que la Chine n'est pas explicitement citée, cette annonce avait suscité la colère de Pékin et, séparément, déclenché un important incident diplomatique avec la France à qui le contrat sur les sous-marins était initialement promis.

Mais la deuxième économie mondiale a fait un pas vers son rival dans la soirée de mardi. "Les relations entre la Chine et les Etats-Unis se trouvent à un moment historique critique. Les deux pays ont tout à gagner dans la coopération et tout à perdre dans la

confrontation", a souligné M. Xi, selon un communiqué de l'ambassade.

Dans son discours aux dirigeants d'entreprise d'Asie-Pacifique, le président chinois a en outre appelé à déployer des efforts conjoints pour se rapprocher de l'immunité collective, en rendant les vaccins plus accessibles aux pays défavorisés. "Nous devrions traduire le consensus que les vaccins sont un bien public mondial en actions concrètes pour assurer leur distribution honnête et équitable", a-t-il exprimé.

M. Xi a déclaré que les pays doivent intensifier leur coopération en matière de recherche, de production, de tests et de reconnaissance mutuelle des vaccins, "afin de sortir de l'ombre de la pandémie et de parvenir rapidement à une reprise économique régulière".

200 climatologues appellent la COP26 à agir immédiatement

avez-vous bien lu nos mises en garde ? C'est la question que posent en substance plus de 200 climatologues qui appellent la COP26 à agir immédiatement et massivement contre le réchauffement, en ce moment "historique" pour l'avenir de l'humanité. "Nous, climatologues, soulignons la nécessité d'actions immédiates, fortes, rapides, durables et à grande échelle pour limiter le réchauffement bien en deçà de +2°C et pour poursuivre les efforts pour le limiter à 1,5°C", comme prévu

dans l'accord de Paris, écrivent ces scientifiques dans une lettre ouverte. Et "pour ainsi limiter les risques futurs et les besoins d'adaptation pour des décennies voire des siècles".

"La COP26 est un moment historique pour le destin du climat, des sociétés et des écosystèmes, parce que les activités humaines ont déjà réchauffé la planète d'environ +1,1°C et les futures émissions de gaz à effet de serre détermineront le réchauffement supplémentaire".

Après plus de dix jours de

négociations, la COP26 entre dans sa dernière ligne droite, mais malgré les annonces de nouveaux engagements depuis le début de la conférence à Glasgow, en Ecosse, le monde se dirige toujours vers un réchauffement "catastrophique" de 2,7°C par rapport à l'ère pré-industrielle, selon la dernière évaluation de l'ONU.

Dans leur lettre ouverte, les climatologues insistent sur les conclusions limpides des multiples rapports des experts climat de l'ONU (Giec): le réchauffe-

ment sans précédent provoqué par les gaz à effet de serre générés par les activités humaines, la multiplication des événements météorologiques extrêmes, les différences majeures d'impact entre +2°C et +1,5°C, les impacts déjà parfois "irréversibles".

Le dernier rapport du Giec en août mettait en particulier en garde contre le risque d'atteindre déjà autour de 2030 le seuil de +1,5°C, dix ans plus tôt qu'estimé précédemment. Une perspective sombre alors que chaque

dixième de degré en plus apporte son lot de catastrophes supplémentaires. "Des milliers de scientifiques du monde entier ont travaillé pendant plusieurs années pour publier ce rapport basé sur des preuves", souligne la lettre, signée par de nombreux membres du Giec. "Nous avons désormais l'évaluation la plus complète et la plus robuste de la façon dont le climat a changé par le passé et peut changer dans le futur, en fonction des décisions et des mesures prises aujourd'hui".

Horizons

Comment Melbourne a reprogrammé son avenir

Melbourne n'est pas la plus distinctive des villes australiennes. Il n'a pas les plages de sable de Sydney ou l'attrait accidenté du «Crocodile Dundee» de Brisbane. S'étendant sur une plaine plate, traversée par une rivière sinueuse, c'est une agglomération urbaine d'environ 10.000 kilomètres carrés (3.681 mille carrés) – six fois la taille de Londres et 12 fois la taille de la ville de New York – constituée d'un noyau urbain dense entouré de banlieues tentaculaires.

Pourtant, Melbourne est souvent en tête des classements internationaux de la qualité de vie. Il a une riche culture de rue et une scène artistique florissante; le quartier central des affaires (CBD) est bondé à tout moment, tout comme les nouveaux espaces publics créés à partir de la conversion d'anciennes friches industrielles, telles que Federation Square et la zone de South Wharf le long de la rivière Yarra.

L'histoire du succès de Melbourne peut être attribuée à un plan directeur municipal et à l'un de ses principaux promoteurs, Rob Adams. Né au Zimbabwe, Adams a étudié l'architecture à l'Université du Cap, où il a développé un concept singulier qui allait faire de lui un acteur clé de la transformation de Melbourne.

Pendant le séjour d'Adams au Cap à la fin des années 60, l'université se préparait à une expansion significative de son corps étudiant et de son corps professoral. L'approche typique aurait été d'étendre le campus physique en créant de nouveaux bâtiments ou en agrandissant ceux qui existent déjà. Mais peut-être par souci de protéger l'identité de l'université, ou simplement en raison des contraintes topographiques de son implantation sur les pentes de la Montagne de la Table, l'administration a plutôt opté pour une solution inédite : s'étendre dans le temps plutôt que dans l'espace. En ajoutant des cours du soir et en ajustant le calendrier académique, l'université a augmenté sa capacité sans devenir physiquement plus grande.

Ayant été témoin de ce pro-



cessus en tant qu'étudiant, Adams était désireux d'apporter l'éthique de rééchelonnement à l'environnement urbain. Lorsqu'il est arrivé à Melbourne en 1983 pour travailler dans l'administration municipale, la ville était en difficulté. Le CBD, en particulier, avait été réduit à une ville fantôme par l'incertitude économique et l'émigration massive.

Pour changer la trajectoire de la ville, Adams rappelé le principe de reprogrammation qu'il avait appris à l'université. A l'époque, l'infrastructure CBD de Melbourne n'était active que du lundi au vendredi, de 9h à 17h environ. Mais Adams s'est demandé si cette configuration utilisait au mieux les ressources de la ville.

Encouragé par Adams, à la suite du krach immobilier de la fin des années 80, Melbourne a commencé à convertir des immeubles de bureaux vides en nouvelles résidences et à réinventer des espaces culturels – en reprogrammant le quartier stagnant. En quelques années, le visage du CBD a commencé à changer. De plus en plus, il était occupé à chaque heure, chaque jour de la semaine. La transformation a attiré l'attention inter-

nationale en 2002 avec la création de Federation Square, un immense espace public événementiel construit sur le site d'une ancienne gare de triage. Ce centre culturel ouvert 24h/24 et 7j/7 a connu un succès retentissant.

Des interventions aussi efficaces et frugales peuvent sembler discrètes, un peu comme Melbourne elle-même. Mais les enseignements de cette transformation sont au centre des discours urbanistiques actuels. Le vingtième siècle nous a laissés des infrastructures urbaines inefficaces, caractérisées par des pics et des creux, qui ont perturbé la vie et nuï aux résidents de manières grandes et petites, des embouteillages aux réseaux électriques tendus et aux hôpitaux débordés. Nous ne pouvons plus nous permettre de gaspiller des ressources, étant donné notre bataille existentielle contre le changement climatique. Reprogrammer nos villes et augmenter leurs densités et mélanges d'usages est l'un des moyens les plus puissants pour les rendre plus durables.

Reprogrammer 80 hectares d'asphalte loin des voitures en élargissant les chemins piétonniers et en créant de nouveaux

espaces verts a également un avantage social clé : augmenter le nombre d'interactions entre les personnes. Lorsque chaque mètre carré disponible est utilisé efficacement tout au long de la journée, il devient un aimant pour un contact humain soutenu. À Melbourne, même les ruelles étroites et faiblement éclairées derrière Federation Square regorgent de clubs et de restaurants branchés, car elles peuvent compter sur un flux constant de visiteurs.

Aujourd'hui, munis d'outils du XXIe siècle, les héritiers de «l'école de Melbourne» de l'urbanisme peuvent porter le processus de rééchelonnement à de nouveaux niveaux, en apportant des changements aussi radicaux que la suppression de l'heure de pointe elle-même. Après tout, un embouteillage n'est que la conséquence prévisible de l'hypothèse que toute la population devrait suivre le même horaire quotidien. Si les gestionnaires urbains repensent cette prémisses, ils pourraient effacer l'une des caractéristiques les plus détestées des villes contemporaines.

Pour reprogrammer les heures de pointe dans l'oubli, nous devons créer des plate-

formes numériques publiques capables d'identifier et de récompenser les comportements vertueux, tels que les systèmes de tarification de pointe pour les routes à péage et les réseaux électriques. La flexibilité du travail à distance, qui s'est énormément développée dans le sillage de la pandémie de Covid-19, pourrait contribuer à accélérer la transition vers une ville véritablement reprogrammée, dans laquelle les comportements individuels n'ont plus à suivre une chorégraphie identique. Certains employés pouvaient se rendre au bureau à 9 heures du matin; d'autres pourraient se joindre à une réunion du matin par appel vidéo et arriver à 11 heures. L'heure de pointe pourrait être lissée.

Si cette vision se réalise, nos villes deviendront non seulement plus durables mais plus sociables et moins encombrées. Et nous aurons le puissant paradigme établi par Melbourne sous la direction de plusieurs décernées d'Adams à en remercier.

Par Carlo Ratti

Directeur du Senseable City Lab au MIT et co-fondateur du bureau international de design et d'innovation Carlo Ratti



Comment rendre la décarbonation économiquement durable

Avec tous les yeux rivés sur la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP26) à Glasgow ce mois-ci, les médias ont largement couvert les manifestations des jeunes, la diplomatie de haut niveau et les nouveaux accords visant à réduire le méthane et à protéger les forêts du monde. Mais aucune tâche n'est plus importante que de rendre la décarbonation compatible avec les efforts visant à favoriser le développement économique dans les régions négligées du monde. Si les économies en développement – et les personnes à faible revenu dans les économies développées – ne sont pas accompagnées, les objectifs climatiques mondiaux resteront hors de portée.

En lisant des commentaires récents sur ce sujet, je me suis retrouvé à me remémorer les crises pétrolières des années 70, que j'ai étudiées de près dans le cadre de mon doctorat. Parmi les analyses les plus stimulantes figure une note d'orientation pour le Peterson Institute for International Economics de mon bon ami Jean Pisani-Ferry, qui soutient que « la politique climatique est une politique macroéconomique et les implications seront importantes ». Lui aussi voit de nombreuses comparaisons – ainsi que des contrastes clés – avec le choc pétrolier des années 70.

J'ai déjà écrit sur mon expérience de doctorat en proposant des prédictions sur ce qui pourrait arriver aux prix du pétrole brut. Je réfléchis souvent à ces trois années solitaires, incertaines, car si j'ai eu la chance de pouvoir entreprendre un tel projet, je soupçonne par-

fois que le mien n'était pas aussi digne que les autres. Non seulement j'avais des données extrêmement pauvres avec lesquelles travailler, mais il était également difficile de prouver quoi que ce soit. Pourtant, en plus de tester ma capacité de réflexion indépendante, j'ai appris une leçon inestimable : ne jamais faire confiance à personne lorsqu'il s'agit de prévoir les prix du pétrole.

Considérez les recherches sur les crises pétrolières des années 70 qui ont été publiées à l'époque. Le consensus était alors que les chocs avaient inauguré une nouvelle ère d'augmentations erratiques mais persistantes des prix du pétrole. En fait, c'est exactement le contraire qui s'est produit pendant la majeure partie des années 1980 et 1990.

La raison de cette tendance n'est pas encore tout à fait claire. Mais parmi les explications probables, il y a eu une forte réaction de l'offre à la hausse des prix sous la forme d'investissements accrus dans la production et l'exploration pétrolières, ainsi que dans les alternatives ; et une forte réponse de la demande, reflétée par des améliorations de l'efficacité énergétique. Les modèles de consommation d'énergie du Japon depuis les années 70 fournissent des preuves significatives pour soutenir cette hypothèse.

De nombreux commentateurs et conseillers politiques qui demandent maintenant une taxe carbone plus élevée espèrent recréer ce scénario du côté de la demande sans les mouvements correspondants du côté de l'offre. Mais comme nous l'avons vu cette année, il y

a un problème avec cette approche, car on ne peut pas passer de 80% de combustibles fossiles à 0% du jour au lendemain. Des initiatives plus fortes pour décourager ou même pénaliser la production et le financement de combustibles fossiles signifient qu'il y aura moins d'offre marginale de combustibles fossiles qui traîne. C'est précisément l'objet de telles politiques. Et pourtant, en cas de pic de demande d'énergie – en raison d'une forte reprise après une récession, comme c'est le cas actuellement – nous aurons besoin de toute l'énergie possible. Sinon, il y aura un chaos de prix, avec toute l'instabilité sociale et politique que cela implique.

Le résultat est que les décideurs qui sont déjà confrontés à l'énorme défi d'éloigner le monde des combustibles fossiles doivent également trouver des moyens d'empêcher une grave volatilité des prix du pétrole, du gaz et de l'électricité.

Une idée contre-intuitive est que les décideurs politiques du G20 – ou peut-être tous les États membres de l'ONU – s'entendent sur un plan d'expansion des réserves de pétrole, de gaz et peut-être même de charbon, à condition que ces réserves ne soient exploitées qu'en cas d'urgence. Par exemple, la référence convenue pourrait être un mouvement des prix au comptant de plus de deux écarts types par rapport à la moyenne mobile sur 200 jours.

Certes, un tel régime poserait de sérieux défis. Si les réserves ne sont pas assez importantes, un mauvais acteur pourrait tenter de

précipiter une crise d'approvisionnement et ensuite profiter massivement en tant que fournisseur de dernier recours. Mais c'est une raison de plus pour accepter un cadre suffisamment solide – et des réserves suffisamment importantes – pour prévenir une telle menace. De plus, sans initiative de réserve stratégique mondiale, les flambées des prix de l'énergie enregistrées cette année pourraient devenir une nouvelle norme, faisant potentiellement dérailler les autres accords issus des conférences mondiales sur le climat.

Nous sommes entrés dans une nouvelle ère dans laquelle la crise climatique, et ce qu'elle signifiera pour les générations futures, reçoit enfin l'attention mondiale dont elle a besoin. Mais nous sommes également entrés dans une période au cours de laquelle les décideurs devront faire plus pour garantir que les bénéfices du capitalisme soient partagés plus équitablement. Cela signifie épargner les économies en développement – et les personnes à faible revenu partout dans le monde – des turbulences alimentées par les chocs aux prix mondiaux de l'énergie. À défaut, les nobles engagements nets zéro des pays riches, pris avec les meilleures intentions, n'auront servi à rien.

Par Jim O'Neill
Ancien président de Goldman Sachs Asset Management et ancien ministre britannique du Trésor. Actuellement, il est membre de la Commission paneuropéenne sur la santé et le développement durable

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
POLE FINANCES, ACHATS ET JURIDIQUE
DIRECTION ACHATS

Avis de report de la date limite de remise des offres

APPEL D'OFFRES OUVERT N°T0258/PIC

Prestations d'études d'Avant-Projet Sommaire (APS), d'Avant-Projet détaillé et Projet (APD-PRO) et d'études d'exécution d'infrastructure, génie civil, équipements ferroviaires, système d'exploitation ferroviaire nécessaires à l'augmentation de la capacité ferroviaire entre Kenitra et Marrakech et au niveau du hub de Casablanca.

Lot 1 : Kenitra-Ain Sebaa
Lot 2 : Ain Sebaa-Nouaceur avec le contournement de Casablanca en site propre
Lot 3 : Nouaceur- Marrakech

Le Directeur Achats porte à la connaissance des concurrents intéressés que la date limite de remise des offres relatives aux prestations susvisées est reportée au **Mercredi 22 Décembre 2021** à 9 heures (Heure locale).

N°9954/PA

Royaume du Maroc
Université Hassan II
de Casablanca
Faculté de Médecine Dentaire


Faculté de Médecine Dentaire
Université Hassan II de Casablanca

المملكة المغربية
جامعة الحسن الثاني
بإدارة البوضاء
كلية طب الأسنان

Avis rectificatif

Appel d'offres ouvert N° 3/FMD/2021

Relatif à « L'Achat de matières premières pour la Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca » en lot unique


Le Doyen de la Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca informe aux publics que l'avis public sur les journaux le 03/11/2021 a été modifié comme suit :

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de service des affaires financières de la Faculté de Médecine Dentaire De Casablanca, Sis rue Abou Al Alaa Zahar Casablanca

Au lieu de l'adresse : 19 rue Tarik Ibnou Ziad Casablanca

N°9953/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA
JEUNESSE DE
LA CULTURE ET DE LA
COMMUNICATION
Département de la Jeunesse
Direction Régionale Fès/Meknes



المملكة المغربية
وزارة الشباب والثقافة والتواصل
قطاع الشباب
المديرية الجهوية فاس /
مكناس

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 11/ 2021 (Séance Publique)

Le Mardi 07/12/2021 à 10 :30h du matin, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Régionale du Ministère de la Jeunesse de la Culture et de la Communication, Département de la Jeunesse à Fès l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres, Ouvert sur offres de prix, séance publique, concernant :

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉNOVATION DU CENTRE D'ACCUEIL AL QODS
RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE FÈS
- LOT UNIQUE-

MONTANT DE L'ESTIMATION EN DIRHAMS	MONTANT DE LA CAUTION PROVISOIRE EN DIRHAMS
6 384 480,00Dhs Six million trois cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt Dirhams	100 000,00 Cent mille Dirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré dans la direction Régionale de la Jeunesse de la Culture et de la Communication, Département de la Jeunesse, bureau des Marchés, avenue Chefchaoumi Fès, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions d'article 25 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada 11434 (20 mars 2013) relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de consultation

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans la direction régionale sis à 01 boulevard Chefchaoumi ville nouvelle Fès.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

***Pour les concurrents installés au Maroc :**

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et classification :


SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
Secteur A	3	A5

***Pour les concurrents non installés au Maroc :**

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation.

N°9952/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale,
du Prémalangaire et des Sports
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION
ET DE FORMATION
LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 15/1/2021
(Séance publique)

Le Lundi 06 Décembre 2021 à 10h00 du matin, il sera procédé dans les locaux de la direction Provinciale de Mohammedia, sis rue Brahim ERROUDANI-Mohammedia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration N° 15/1/2021 en 02 lots séparés, qui ont pour objet :

Lot N°1 : Travaux de renouvellement du réseau d'assainissement au lycée technique de Mohammedia à la commune de Mohammedia, Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Lot N°2 : Travaux d'aménagement des locaux au lycée technique de Mohammedia à la commune de Mohammedia, Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des achats et des marchés à la direction provinciale de Mohammedia, sis rue Brahim ERROUDANI-Mohammedia.

Il peut être également téléchargé sur le PORTAIL des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à :

- Lot N°1 : 12 000,00 DH (Douze Mille Dirhams)
- Lot N°2 : 7 000,00 DH (Sept Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Lot N° 1 : 962 328,00 DH (Neuf Cent Soixante Deux Mille Trois Cent Vingt Huit Dirhams) TTC
- Lot N° 2 : 553 440,00 DH (Cinq Cent Cinquante Trois Mille Quatre Cent Quarante Dirhams) TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à la direction provinciale de Mohammedia, sis rue Brahim ERROUDANI-Mohammedia.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

N.B :

Il est exigé aux concurrents de produire une copie certifiée conforme à l'origine du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du transport :

• Lot N° 1

Secteur	Qualification	Classe
C	C-1	5

• Lot N° 2


Secteur	Qualification	Classe
A	A-5	5

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

* Pour les entreprises non installées au Maroc ; elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°9950/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale,
du Prémalangaire et des Sports
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 16/1/2021
(Séance publique)

Le Lundi 06 Décembre 2021 à 11h00 du matin, il sera procédé dans les locaux de la direction Provinciale de Mohammedia, sis rue Brahim ERROUDANI-Mohammedia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration N° 16/1/2021 en lot unique relatif aux Travaux d'Extension du lycée Qualifiant Beni Yakhlef à la commune de Beni Yakhlef; Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des achats et des marchés à la direction provinciale de Mohammedia, sis rue Brahim ERROUDANI-Mohammedia.

Il peut être également téléchargé sur le PORTAIL des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à :

- 25000,00 DH (Vingt Cinq Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- 2 484 873,66 DH (Deux Millions Quatre cent quatre vingt quatre Mille Huit Cent Soixante Treize Dirhams Soixante Six Centimes) TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à la direction provinciale de Mohammedia, sis rue Brahim ERROUDANI-Mohammedia.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

N.B :

Il est exigé aux concurrents de produire une copie certifiée conforme à l'origine du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du transport :

Secteur	Qualification	Classe
A	A-2	4

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

* Pour les entreprises non installées au Maroc ; elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°9951/PA

« AUDIMAK CONSULTING »
CABINET D'EXPERTISE
COMPTABLE CONSEIL
JURIDIQUE FISCAL
ET FONCIER
GRAFEL SECU
SERVICE SARL

I- Aux termes d'un acte SSP en date du 16 Juillet 2021 à Casablanca, les associés de la société « GRAFEL SECU SERVICE SARL », société à responsabilité limitée, au capital de Cent Mille Dirhams (100.000,00 DHS), sise à 4 RUE BRAHIM IBN ADHAM APPT N° 19 QUARTIER PALMIER CASABLANCA. A décidé ce qui suit :

1- Approbation de la liquidation et la clôture de la société :

L'assemblée générale extraordinaire approuve la liquidation et la clôture de la société « GRAFEL SECU SERVICE SARL ».

2- Radiation de la société : L'assemblée générale extraordinaire approuve la radiation de la société « GRAFEL SECU SERVICE SARL ».

Le dépôt a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca, le 02 Novembre 2021 sous le numéro 798559 au registre de commerce N° 167909.

N°10 098/PA

Changeement

de Dénomination Société
Aux termes du Procès-Verbal de l'Assemblée générale extraordinaire réunie en

date du 11/08/2021, l'assemblée générale a décidé :
1- De modifier la dénomination de la société Pharmaceutique de répartition par abréviation « SPR » qui devient société Pharmaceutique de Répartition et Logistique par abréviation « SPRLogistics ».
2- De modifier l'article des statuts concerné par ce changement
3- Le dépôt légal auprès de l'annexe du service du registre de commerce du tribunal de commerce de Casablanca a été effectué en date du 01 Novembre 2021 sous le numéro : 798334.

N°10 099/PA

Par le biais de
« FIDUMAHBOUB »
SARL

Cabinet de Conseils
Juridique & Fiscales
Tél : 06 63 22 19 29
« BEVTECH
CONSULTING »
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 27/10/2021, il a été établi les statuts d'une société SARL AU et enregistré le 01/11/2021, dont les caractéristiques sont :

Dénomination : BEVTECH CONSULTING S.A.RL AU
Objet social: COMMERCE DE GROS D'AUTRES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS

Siège social : 30 BD RAHAL EL MESKINI ETG 2 APTS-CASABLANCA
Capital social : 100.000,00

Dhs, divisé en 1000 parts sociales de 100 dhs chacune répartie comme suite :
- Mr AMZIANE AHMED 1000 Parts de 100 dhs chacune.

Année sociale : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

La durée : 99 ans.

Gérance : la société est gérée par Mr AMZIANE AHMED.

Registre de commerce : la société inscrit au registre de commerce de greffe du tribunal de commerce de Casablanca sous N° 521937 dépôts légaux N° 799684 le 10/11/2021

Extrait et mention pour la gérance.

N° 9955/PA

EL HAFFAOUI ADIL
(HAFTEC)
RC: 346636

Mr EL HAFFAOUI ADIL titulaire de la CIN N BK109605 demeurant à IMM 27 APPT 3 GH 2 ESPACE AL MOUHIT OLD AZZOUZ.

Siège social : LOT 13 LISASFA 1 IETG CASABLANCA

Décision : Radiation du registre de commerce en raison de l'arrêt d'exploitation suite à la cessation complète et définitive de l'activité.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 10/11/2021 sous la référence de dépôt légal 4209

N° 9956/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale,
de l'Enseignement Précoce et de Sport
Académie Régionale d'Éducation et de Formation/Région Marrakech-Safi
Direction provinciale de Youssoufia

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 29/2021/Y/INV

Le 07/12/2021 à Dix heures (10h), il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Youssoufia, rue Tanger, Qu. Mohammadi, Youssoufia 46300, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 29/2021/Y/INV en deux lots séparés concernant :

Lot	Objet	cautionnement provisoire	Estimation du maître d'ouvrage en DH TTC
1	Travaux de création et rénovation des terrains de sport au lycée collégial ACHOUROUK, relevant de la direction provinciale de Youssoufia/AREF MS, à la CT Jnane Bouih, province de Youssoufia.	6.000,00 DH (Six Mille Dirhams)	408.912,00 (Quatre Cent Huit Mille Neuf Cent Douze Dirhams)
2	Travaux de construction de murs de clôtures et démolition de salles de classe en préfabriqué aux établissements primaires relevant de la direction provinciale de Youssoufia / AREF MS.	3.500,00 (Trois Mille Cinq Cents Dirhams)	235.440,00 (Deux Cent Trente Cinq Mille Quatre Cent Quarante Dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service de la Gestion des ressources humaines et des affaires administratives et financières, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité;
- Soit les déposer contre récépissé au service précité;
- Soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 9 du règlement de la consultation, notamment, les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du **certificat de qualification et de classification** faisant ressortir : **Secteur : A, Qualification exigée: A-2, Classe Minimale: 5**

Les concurrents non installés au Maroc, sont tenus de produire le dossier technique tel que prévu dans l'article 9 du règlement de la consultation.

N°9957/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale,
de l'Enseignement Précoce et de Sport
Académie Régionale d'Éducation et de Formation/Région Marrakech-Safi
Direction provinciale de Youssoufia

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 30/2021/Y/INV

Le 07/12/2021 à Treize heures (13h), il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Youssoufia, rue Tanger, Qu. Mohammadi, Youssoufia 46300, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 30/2021/Y/INV en deux lots séparés concernant :

Lot	Objet	cautionnement provisoire	Estimation du maître d'ouvrage en DH TTC
1	Travaux d'aménagement des espaces d'orientation dans Trois lycées collégiaux et Trois lycées qualifiants, relevant de la direction provinciale de Youssoufia/AREF MS, aux communes Youssoufia, EL GANTOUR, RAS EL AIN et IGHOU, province de Youssoufia.	2.400,00 (Deux Mille Quatre Cents Dirhams)	165.428,40 (Cent Soixante Cinq Mille Quatre Cent Vingt Huit Dirhams Quarante centimes)
2	Travaux d'aménagement et réhabilitation de Dix salles de classe préscolaire, Cinq salles des ressources, Cinq blocs sanitaires et Cinquante Cinq (55) rampes d'accès pour personne à mobilité réduite, relevant de la direction provinciale de Youssoufia, AREF Marrakech Safi.	5.000,00 (Cinq Mille Dirhams)	391.728,00 (Trois Cent Quatre-vingt-et-onze Mille Sept Cent Vingt Huit Dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service de la Gestion des ressources humaines et des affaires administratives et financières, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité;
- Soit les déposer contre récépissé au service précité;
- Soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 9 du règlement de la consultation, notamment, les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du **certificat de qualification et de classification** faisant ressortir : **Secteur : A, Qualification exigée: A-5, Classe Minimale: 5**

Les concurrents non installés au Maroc, sont tenus de produire le dossier technique tel que prévu dans l'article 9 du règlement de la consultation.

N°9959/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale,
de l'Enseignement Précoce et de Sport
Académie Régionale d'Éducation et de Formation/Région Marrakech-Safi
Direction provinciale de Youssoufia

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 31/2021/Y/INV

Le 08/12/2021 à Dix heures (10h), il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Youssoufia, rue Tanger, Qu. Mohammadi, Youssoufia 46300, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 31/2021/Y/INV en deux lots séparés concernant :

Lot	Objet	cautionnement provisoire	Estimation du maître d'ouvrage en DH TTC
1	Travaux d'aménagement et réhabilitation de l'Internat du lycée collégial ACHOUROUK, relevant de la direction provinciale de Youssoufia/AREF MS, à la CT Jnane Bouih, province de Youssoufia.	6.000,00 DH (Six Mille Dirhams)	434.616,00 (Quatre Cent Trente Quatre Mille Six Cent Seize Dirhams)
2	Travaux de rénovation des terrains de sport du lycée qualifiant AL IJTTHAD, relevant de la direction provinciale de Youssoufia/AREF MS, à la Commune Youssoufia, province de Youssoufia.	4.000,00 DH (Quatre Mille Dirhams)	314.256,00 (Trois Cent Quatorze Mille Deux Cent Cinquante Six Dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service de la Gestion des ressources humaines et des affaires administratives et financières, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité;
- Soit les déposer contre récépissé au service précité;
- Soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 9 du règlement de la consultation, notamment, les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du **certificat de qualification et de classification** faisant ressortir : **Secteur : A, Qualification exigée: A-5, Classe Minimale: 5**

Les concurrents non installés au Maroc, sont tenus de produire le dossier technique tel que prévu dans l'article 9 du règlement de la consultation.

N°9958/PA

Mots flechés

Par Abou Salma

JEU & LOISIRS

FINE FLEUR	DEBAUCHES	GRECQUE	CARBURANT	TÊTE	TYPE	COUP DE FEU	MÉTAL	MILIEU
REPARTIE					SUPER REFUGE			
			TUEUR A GAGES					
NEGATION ROMAINS		NUDISTE PART			BROME		NATURE MORTE	
		GRISON			AUTEUR INCONNU	FIN DE VERBE NETS		
NOUVEAU LIEU	TRANS-ALPIN	S'INTRODUISIT	MONASTÈRE					
			UN ALLEMAND FIN D'ANNEE			EN MARGE		SORTIES
FÛT				VOCIFÉRAI	RÉGIME	PRONOM ET ADVERBE	POSSESSIF	
ACTIONS ANTERIEURES								
LETTRES D'ADLER			FIN BRUTALE		ANCIEN FELIPE DU PEROU			
SANS VIE DESSÉCHÉ						PARTIE DU TARSE	TÊTE DE VEALI	
			VOYELLES		ARMISTICE			
REFUS DU PASSÉ					CHEVILLES TORDUES			

Solution mots flechés d'hier

POSSIBLE	H	ZONE	A	PROVINCE DE SEIN A SEC	T	GRACIE AMERICO LIEN	A	ANNOEL PEROU	DAVEY	PRODUIT AGRICOLE	RETIENS
PROVINCE A SEC	Y	E	N	UNIVERS	A	B	S	C	O	N	S
PROVINCE DE SEIN A SEC	P	R	E	NOYER FLEUR DE SEIN A SEC	R	E	P	R	E	T	A
MÉTAL ANCIEN	O	R	N	PROVINCE DE SEIN A SEC	I	D	T	A	R	E	
A	C	E	R	E	E	T	A	I			
LIBERTÉ	R	E	R	LIBERTÉ	A	R	C	A	N	E	
D	I	S	S	O	L	U	E	T	E	S	
LIBERTÉ	T	U	I	L	E	Z	A	C			
V	E	R	D	I	S	E	B	R	U		
LIBERTÉ	A	E	L	I	N	C	E	U	L		
B	O	N	L	E	O	K	R	A			
LIBERTÉ	A	N	T	I	D	R	U	A	P		
LIBERTÉ	E	T	E	T	E	R	A	L	E		

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Révision
Abdelmoumen Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi
Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzaroutata
Mariama Farki

Elkandoussi Elmardi

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Libération@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

44, Avenue des F.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
0522 62.32.32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130 / 64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II				■								
III								■				
IV					■							
V				■					■			
VI			■								■	
VII							■					
VIII		■						■				
IX					■							
X						■						

HORIZONTALEMENT.

- I. Son métier c'est le pied.
- II. Mène les Parisiens au travail. - Se réduire.
- III. Dangers pour la navigation. - Martini sec.
- IV. Rassasiée. - Les stars d'Hollywood courent après.
- V. Elles ne sont pas toutes Vierges. - Enlevée. - Au centre de l'oeil.
- VI. Le néon. - Au-delà des bornes.
- VII. Voient la fin des taureaux de combat. - Sans bavure.
- VIII. Unité de mémoire. - Il a un père mais qui connaît sa mère ?
- IX. Sort de l'oeuf. - Ne recule pas devant les changements.
- X. Peuvent briser les ménages. - Éléments du trousseau.

VERTICALEMENT.

- 1. Pas encore copiées.
- 2. Ajourner. - Volume de pharmacien.
- 3. Repos du guerrier. - Ne manquait pas d'air.
- 4. Vieille ville espagnole, disait Hugo.
- 5. Bout de bois. - La cousine de Balzac.
- 6. Le bon compte sur le golf. - Rivière anglaise à la sortie de Toulouse.
- 7. Armes du coq. - Glisse sur la planche à dessin.
- 8. Intention. - Romains en vrac.
- 9. Reste vivant au cimetière. - Le Camisard l'était.
- 10. Il fait des ravages en Afrique. - Habit de ministre.
- 11. Nous marchons tous dessus. - Fête populaire.
- 12. Font les peaux rouges.

Grilles de sudoku

Facile									Moyen									
			1		4	3			7				4	5		7		8
6			1	7		9				9	8		2					
		4	8		5	3							1				3	4
5		9	2	1		4										1	7	
	6							5			9	7				5	4	
		2		3	6	7		9			4	6						
		6	4		7	1				7	1				6			
		5		2	9			4							2		9	1
9			6	5		8				5	9		1	4				
Difficile									Expert									
3									9	5								7
		6			4	3					9		1	3				8
	9					4	5					2	6	7				
			2				9	3			7	3	5					
	2		9	5	7			1						6				
	6	1			8										7	8	4	
	5	9						8							4	2	6	
		8	4				5			6			7	3				1
6									7	1								9

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	I	M	M	U	A	B	L	E	M	E	N	T
II	N	A	I	T	R	E	■	P	U	N	I	E
III	A	L	E	■	R	A	P	I	E	C	E	R
IV	L	E	T	T	O	N	I	E	■	R	E	R
V	T	■	T	E	S	T	E	U	S	E	■	E
VI	E	B	E	N	E	■	U	S	U	E	L	S
VII	R	A	■	T	E	N	T	E	R	■	I	T
VIII	E	N	V	A	S	E	R	■	E	P	A	R
IX	E	D	E	N	■	S	E	M	A	I	N	E
X	S	E	R	T	I	S	S	E	U	S	E	S

Facile									Moyen								
6	4	5	1	8	7	2	3	9	5	4	1	8	3	9	2	6	7
9	2	8	5	3	6	4	7	1	3	9	6	2	4	7	5	8	1
3	1	7	9	2	4	6	5	8	7	2	8	1	6	5	3	9	4
7	5	9	6	4	3	1	8	2	9	5	2	7	8	4	6	1	3
4	3	2	8	1	5	9	6	7	8	6	4	3	1	2	7	5	9
8	6	1	2	7	9	5	4	3	1	7	3	5	9	6	4	2	8
1	9	4	3	6	8	7	2	5	4	1	7	6	2	8	9	3	5
2	7	3	4	5	1	8	9	6	2	3	5	9	7	1	8	4	6
5	8	6	7	9	2	3	1	4	6	8	9	4	5	3	1	7	2
Difficile									Expert								
9	8	1	3	7	5	4	6	2	1	5	4	8	9	6	2	3	7
3	5	4	2	9	6	8	7	1	7	9	8	3	2	1	5	4	6
7	6	2	8	1	4	9	5	3	6	3	2	5	4	7	8	9	1
6	4	3	7	5	9	1	2	8	8	1	6	7	3	4	9	2	5
5	1	9	6	2	8	7	3	4	2	4	3	1	5	9	7	6	8
8	2	7	4	3	1	6	9	5	5	7	9	6	8	2	3	1	4
2	7	6	1	4	3	5	8	9	3	2	5	4	6	8	1	7	9
4	3	5	9	8	7	2	1	6	4	8	1	9	7	3	6	5	2
1	9	8	5	6	2	3	4	7	9	6	7	2	1	5	4	8	3



Le Conseil de la concurrence et l'AMMC signent une convention de coopération

Le Conseil de la concurrence et l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) ont signé, mardi 9 novembre, à Rabat, une convention de coopération portant sur l'instauration d'un cadre de concertation autour des aspects liés à la régulation concurrentielle dans le marché des capitaux.

Cette convention a été signée par la présidente de l'Autorité marocaine du marché des capitaux, Nezha Hayat et le président du Conseil de la Concurrence, Ahmed Rahhou. Elle s'inscrit dans le cadre de la volonté des deux institutions de créer une dynamique de coopération, d'échange et de complémentarité garantissant l'effectivité et la pérennité de leurs actions communes, pour une bonne gouvernance, conformément au cadre légal régissant les deux parties.

Cette coopération permettra de communiquer et d'échanger les informations et les documents utiles ainsi que l'expertise, concernant les sujets d'intérêt commun.

Ainsi, les deux instances œuvreront à initier des actions de sensibilisation et d'accompagnement des opérateurs du secteur du marché des capitaux, en vue de favoriser le respect des meilleures normes et pratiques concurrentielles et in fine, promouvoir une concurrence libre et loyale.

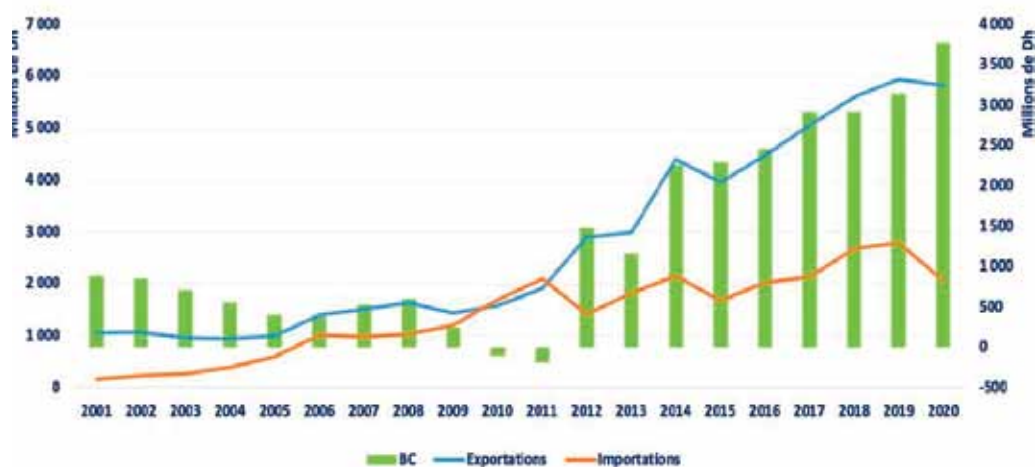
Le rapprochement entre l'AMMC et le Conseil de la concurrence donnera lieu, également, à la co-organisation de manifestations scientifiques, permettant d'asseoir des visions communes sur les problématiques touchant les règles de la concurrence. La première de ces manifestations est prévue pour le premier trimestre 2022, avec l'organisation d'un colloque réunissant les principaux acteurs du marché.

Il est à rappeler que le Conseil de la concurrence est une institution constitutionnelle indépendante chargée de la régulation concurrentielle, de la transparence et de l'équité des relations économiques, qui aspire à convaincre et à orienter les comportements des acteurs de la concurrence, en contribuant au raffermissement de la bonne gouvernance, de l'Etat de droit dans le monde économique et de la protection du consommateur.

Pour rappel, l'AMMC est l'autorité de régulation du marché marocain des capitaux. L'institution a pour missions de veiller à la protection de l'épargne investie en instruments financiers et au bon fonctionnement et à la transparence du marché des capitaux au Maroc.

Le Maroc réalise un excédent commercial de près de 4 MMDH en produits environnementaux

Balance commerciale marocaine des produits environnementaux



Source : Office des Changes, calculs DEPF

Le commerce marocain des produits environnementaux se porte bien, si l'on en croit la dernière analyse de la Direction des études et des prévisions financières (DEPF).

Quand bien même il ne représente que 2% des exportations marocaines totales et moins de 0,1% de celles mondiales, le commerce des produits environnementaux a connu une dynamique importante au cours de la dernière décennie. Sur cette période, il a plus que doublé.

Dans son dernier Policy Brief, consacré au commerce des

produits environnementaux et à l'investissement environnemental dans le monde et au Maroc, la DEPF note qu'il a enregistré plus de 8 milliards dirhams au titre de l'année 2020.

Mieux, comme preuve de la bonne santé du secteur, «le Maroc connaît un excédent commercial de près de 4 milliards de dirhams (MMDH) pour ces produits, en lien avec la progression remarquable des exportations», a souligné ce département relevant du ministère de l'Economie et des Finances dans sa publication.

Comme le relèvent les auteurs du Policy Brief, Fatima Hamdaoui et Mouna Tourkmani, «les exportations marocaines de produits environnementaux se sont inscrites dans une tendance haussière, pour s'établir à 6 milliards de dirhams en 2020, soit six fois la valeur enregistrée en 2001».

Respectivement chef du service de la compétitivité économique et chargée d'études sur la compétitivité économique à la DEPF, elles notent que «les ventes des produits environnementaux ont enregistré une croissance annuelle moyenne de 14% au cours de la période 2010-2020, supérieure, d'une part, à

celle des exportations des mêmes produits au niveau mondial (3%) et, d'autre part, à celle des exportations marocaines totales (6%)». Dans son analyse de la structure du commerce marocain de produits environnementaux, la DEPF a en outre noté que les exportations marocaines des produits environnementaux suivent la tendance mondiale. Cela est notamment vrai en ce qui concerne les deux premières catégories exportées, à savoir les «technologies d'énergie renouvelable», avec une part de 30% en moyenne sur la période 2010-2020, et les produits liés au «traitement des eaux usées et de l'eau potable» (24%).

Soulignons que ces deux produits sont suivis respectivement de ceux liés à la «Lutte contre la pollution sonore» (18%) et à la «Gestion et recyclage des déchets solides» (13%).

S'agissant des importations marocaines, il ressort du dernier Policy Brief que les produits environnementaux concernés sont notamment liés à «l'utilisation plus efficace de l'énergie» (HEM), à «l'utilisation plus propre ou plus économe des ressources» (CRE), à la «surveillance de la qualité environnementale»

(MON). Ainsi que le précise la publication, ils détiennent des parts respectives de 22%, 19% et 17% des importations totales de produits environnementaux.

Il ressort, par ailleurs, que la dynamique des exportations marocaines des produits relatifs à la «lutte contre la pollution sonore» (NVA), à la «réduction de la pollution de l'eau et du sol» (SWM), aux «technologies d'énergie renouvelable» (REP) et au «traitement des eaux usées et de l'eau potable» (WAT) est en ligne avec celle de la demande mondiale pour ces produits, selon le département de l'Economie et des Finances.

Pour Fatima Hamdaoui et Mouna Tourkmani, il ne fait aucun doute que «ces derniers, dont les importations mondiales enregistrent des taux de croissance positifs, constituent un marché porteur pour le Maroc».

Elles rappellent que ces catégories ont enregistré des taux de croissance respectifs de 27,5%, 18,3%, 17,9% et 9% en moyenne, sur la période 2010-2020. Elles ont ainsi représenté respectivement 20%, 14%, 30% et 24% des exportations de produits environnementaux.

Alain Bouhity



Le commerce a atteint plus de 8MMDH en 2020, selon la DEPF

La position de change des banques à 1,4 MMDH

La position de change des banques s'est établie à 1,4 milliard de dirhams (MMDH) durant la période allant du 22 au 28 octobre, selon Attijari Global Research (AGR).

"Les banques marocaines continuent de ne pas souscrire aux opérations de rachat de devises de Bank Al-Maghrib pour la deuxième semaine consécutive et ce, suite aux appels d'offres sur le marché interbancaire des changes", indique AGR dans sa récente note hebdomadaire "Weekly MAD Insights-Currencies".

A l'origine, explique AGR, le net repli de la position de change des banques la semaine dernière à 329 millions de dirhams (MAD) en moyenne hebdomadaire avant de se renforcer cette semaine à 1,4 MMDH portée par des flux export importants.

Les spread de liquidité du dirham se creusent de -6 points de base (pbs) à -4,84%, soit des plus bas niveaux durant le deuxième semestre de 2021 (S2-21), précise la même source, notant que suite à un effet panier de +0,64%, le monnaie nationale s'apprécie cette semaine

face au billet vert de 0,57% à 9,10.

Par ailleurs, et dans un contexte de forte volatilité de la parité EUR/USD marquée par de nouvelles pressions baissières sur l'euro à l'international, les analystes d'AGR recommandent de réduire l'horizon de couverture du dirham. "Il s'agit de couvrir les flux exportateurs en dollar en raison des conditions de liquidité actuelles du marché des changes et du maintien de notre scénario central d'appréciation du MAD face au dollar", précisent les analystes.

Vers une réforme profonde du code des assurances

L'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS) compte initier avec le secteur, très prochainement, une réflexion sur une réforme profonde du code des assurances, a fait savoir, mercredi à Casablanca, son président par intérim, Othman Khalil El Alamy.

"Parmi les objectifs de cette forme, figure la mise en place d'un cadre légal et réglementaire pour les prochaines années, anticipant les évolutions futures sur toute la chaîne de valeur de la souscription à la gestion des sinistres, encourageant l'innovation et permettant de profiter pleinement de la dynamique induite par la révolution numérique", a expliqué M. El Alamy, à l'ouverture des travaux de

la 5^e édition de la rencontre annuelle des agents et courtiers d'assurances.

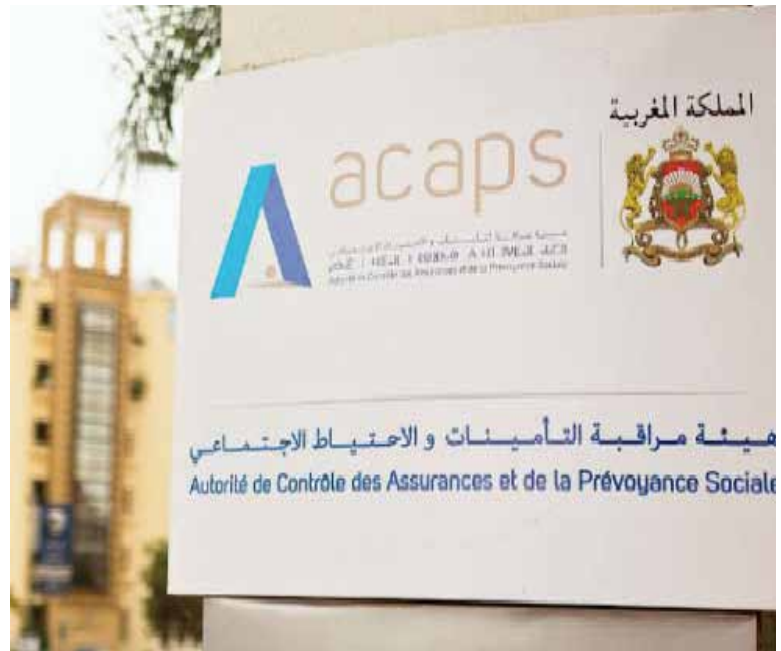
Et de noter que l'amendement du livre IV du code des assurances relatif à la présentation des opérations d'assurance se trouve, également, parmi les grands chantiers auxquels l'Autorité devra s'atteler dans un futur proche, rapporte la MAP.

"Cette révision permettra de mettre en place un cadre réglementaire plus adapté à l'évolution de la distribution des produits d'assurances, de l'avènement des nouvelles technologies, mais également pour corriger un certain nombre d'insuffisances qui sont apparues, au fil des ans, avec la mise en œuvre effective du code des assurances", a souligné M. El Alamy.

Sur la relation entre les intermédiaires d'assurances et les entreprises d'assurances, le président par intérim de l'ACAPS a constaté qu'elle est, bien souvent, altérée par la problématique des créances sur les intermédiaires.

"Cette problématique, qui persiste depuis des années, est très consommatrice de temps et d'effort dans les deux côtés, entravant ainsi le développement harmonieux de leurs activités", a-t-il relevé.

Sensible à cette problématique, l'Autorité compte mener deux chantiers en collaboration avec les parties prenantes, a affirmé M. El Alamy, notant que le premier chantier est relatif à l'apurement des créances dues sur les intermédiaires et le deuxième chantier aura pour objectif de trouver des solutions permettant d'éviter cette problématique de créance, ou du



moins en réduire l'ampleur, pour l'avenir.

Quant à l'impact de la pandémie sur le secteur des assurances, M. El Alamy a constaté avec satisfaction que le secteur a plutôt bien surmonté la crise. En effet, il a enregistré une croissance appréciable de 1,9% avec un volume des primes de 45,7 milliards de dirhams au terme de l'année 2020, a fait savoir le responsable, notant qu'"il est vrai que cette hausse marque la fin d'un cycle de forte

croissance de plusieurs années (+8,4% en 2019), mais c'est une véritable prouesse vu la conjoncture économique".

La 5^e édition de la rencontre annuelle des agents et courtiers d'assurances du Maroc (FNACAM) s'est tenue sous le thème "Un nouvel élan pour l'intermédiation après la crise".

Ce rendez-vous annuel constitue une occasion pour discuter autour de thématiques liées à la digitalisation en tant que levier de performance, aux

relations des intermédiaires avec les compagnies ainsi que d'autres sujets qui ont trait à l'actualité du secteur.

Des intervenants, aussi bien nationaux qu'internationaux, ont partagé leurs expériences et confronté leurs idées pour proposer des pistes de réflexions constructives et pertinentes aux défis auxquels fait face le secteur. Les thématiques principales abordées constituent autant d'enjeux pour le secteur, nécessitant l'implication de toutes les parties prenantes.



Anticiper les évolutions futures du secteur sur toute la chaîne de valeur de la souscription à la gestion des sinistres

Le Maroc préside le prochain Forum de la coopération financière des CRF francophones

Le Maroc, représenté par l'Autorité nationale du renseignement financier (ANRF), assurera la présidence de la prochaine édition du Forum de la coopération financière des Cellules de renseignements financiers (CRF) francophones.

Lors de la séance de clôture du Forum de la coopération financière des CRF francophones, tenu à Monaco du 3 au 5 novembre 2021, il a été décidé à l'unanimité de confier la présidence du Forum au Royaume du Maroc représenté par

l'ANRF, et ce compte tenu de sa participation active aux travaux de ce cercle et du rôle primordial que joue le Royaume à l'échelle internationale dans le domaine de la lutte contre la criminalité transnationale organisée, indique l'ANRF dans un communiqué. Il est à préciser que des représentants de l'ANRF ont pris part à ce forum organisé par le service d'information et de contrôle sur les circuits financiers (CRF de la Principauté de Monaco) qui assure la présidence du forum, rapporte la MAP.

En marge de ce forum, un mémoran-

dum d'entente visant à renforcer la coopération et l'échange d'informations, a été signé par Jawhar Nfissi, président de l'ANRF et son homologue Michel Huanault, directeur de la CRF monégasque, fait savoir la même source.

Ce forum, dont l'inauguration a été présidée par SAS le Prince Albert II de Monaco, a connu la participation de plusieurs ministres et hauts responsables monégasques. Ainsi, il a été l'occasion d'échanger autour de plusieurs thématiques d'actualité, à savoir la lutte contre le finan-

ciement du terrorisme, la coopération judiciaire internationale, les grandes tendances de la criminalité financière mondiale, ainsi que les défis des cryptoactifs à l'aune de la régulation.

Ont pris part à cette rencontre les responsables des CRF européennes francophones (France, Suisse, Belgique, Luxembourg), des CRF africaines (Tunisie, les CRF d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale), de la CRF du Canada, ainsi que les représentants du Groupe Egmont, de l'ONUUDC et des Etats-Unis d'Amérique.

Art & culture

La délocalisation du SIEL est loin de faire l'unanimité

Après plus de 30 ans à Casablanca, le Salon international de l'édition et du livre (SIEL) tiendra sa prochaine édition à Rabat. La délocalisation du SIEL n'est pas fortuite. Elle répond, à la fois, à la nomination dès l'année prochaine de Rabat au titre de capitale de la culture africaine, mais aussi à la crise sanitaire du Covid-19.

Le nouveau coronavirus, derrière le report des deux dernières éditions, joue encore un mauvais tour au SIEL, puisque la Foire internationale de Casablanca, habituellement hôte des activités du Salon, est toujours exploitée comme hôpital de campagne pour accueillir les patients atteints du Covid-19. Mais ce qui paraît être une décision somme toute logique, prise par le ministre de la Culture, de la Jeunesse et de la Communication, n'est pas du

goût de tout le monde.

Selon nos confrères de Hesperis, le Conseil de la ville de Casablanca aurait rejeté la délocalisation. Hassan Nasrollah, 2ème vice-président du conseil, a, semble-t-il, fait part du mécontentement de la présidence de la collectivité, sans pour autant en préciser les raisons. Pour ce dernier, la décision de délocaliser serait "illogique et injuste" tout en soulignant la nécessité "d'y revenir". Un voeu pieu, ne serait-ce qu'au regard des raisons logistiques justifiant la délocalisation du SIEL 2022 à Rabat.

Sur les réseaux sociaux, Najwa Koukouss, ex-conseillère de la ville de Casablanca, a confié que la délocalisation du SIEL confine à l'exception. Si l'on en croit cette dernière, relayée par "Le Desk", l'événement littéraire international reprendra ses droits à Ca-



ablanca dès l'édition 2023. Une manière de retarder les débats sur une délocalisation inéluctable et définitive ? Rien n'est moins sûr. En revanche, avec un budget de 12 millions de DH (MDH), accordé par le projet de loi de Finances 2022, le SIEL et ses organisateurs risquent de se serrer la ceinture plus que jamais.

Et pour cause, d'après le ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Mohamed Mehdi Bensaïd, les 12 millions de DH (MDH) seraient insuffisants, arguant que cette édition est particulière. Notamment car elle implique de mettre sur pied des chapiteaux, à l'image de la Foire internationale de Casablanca. Le ministre Bensaïd compterait, de ce fait, faire appel à des ressources supplémentaires privées pour le financement, en l'occurrence dans le privé.

En termes d'affluence, la délocalisation du SIEL à Rabat risque d'avoir un impact négatif. Il n'est pas facile de changer de lieu, alors que le SIEL est dans la mémoire collective identifié comme un événement casablancais. C'est le cas depuis la première édition du Salon international de l'édition et du livre, organisée sous le haut patronage de Feu Sa Majesté le Roi Hassan II, du 30 octobre au 8 novembre 1987.

A l'époque, 300 maisons d'édition et institutions représentant 15 pays y ont participé. Le succès a été grandiose avec pas moins de 80.000 visiteurs. La suite n'en fut que meilleure, avec un taux de participation moyen de plus de 700 exposants, et un nombre de pays participant d'environ 45 pays. Sans oublier une moyenne de 400.000 visiteurs, affluant des quatre coins du pays.

Moussem d'Assilah

Lancement du projet de l'Institut Bahreïn de la musique orientale

Les travaux de construction de l'Institut Bahreïn de la musique orientale ont été lancés, mardi, dans le cadre du Moussem culturel international d'Assilah.

Cet institut, dont le lancement s'est déroulé en présence du conseiller du Roi du Bahreïn pour les affaires médiatiques, Nabil Bin Yacoub Al-Hamar, du secrétaire général de la Fondation du Forum d'Assi-

lah et président de la commune d'Assilah, Mohamed Benaïssa, et de l'ambassadeur du Bahreïn à Rabat, Khalid Bin Salman Bin Jabr Al-Musallam, vise à former les jeunes musiciens de la ville, ainsi que ceux issus de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma.

L'institut sera dédié à l'enseignement des règles de la musique en général et de la musique orientale en particulier, y compris

la naissance et l'évolution de la musique arabe et marocaine. Les jeunes musiciens bénéficieront ainsi de cours sur les règles de la musique, les différents instruments musicaux, ainsi que sur les effets musicaux et sonores.

Dans une déclaration à cette occasion, Nabil Bin Yacoub Al-Hamar a indiqué que ce projet culturel commun entre le Royaume du Bahreïn et le Royaume du Maroc reflète l'amitié profonde entre les deux pays et traduit les liens de fraternité étroite unissant le Roi du Bahreïn, SM Hamad Ben Issa Al Khalifa, et SM le Roi Mohammed VI, formulant le souhait que l'institut profitera aux jeunes des deux pays frères et des autres pays arabes.

Pour sa part, M. Benaïssa a fait savoir que cet édifice pédagogique visant à enseigner la musique aux jeunes d'Assilah et de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, verra le jour grâce au financement du Roi du Bahreïn, SM Hamad Ben Issa Al Khalifa, tandis que la Fondation du Forum d'Assilah mobilisera le foncier nécessaire pour la construction de l'institut, exprimant ses remerciements et sa gratitude envers le

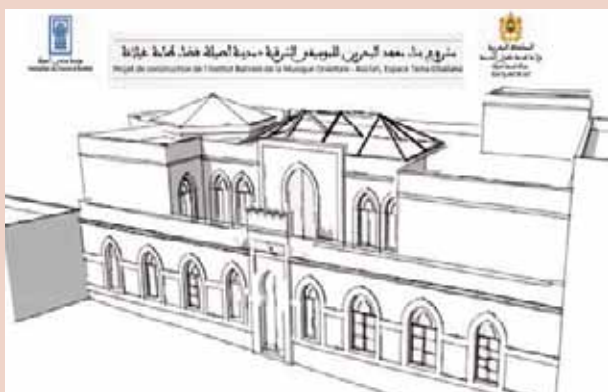
Royaume du Bahreïn pour son soutien continu aux projets culturels dans la ville d'Assilah.

Ce projet atteste de la solidité des relations de coopération historique étroite entre les deux pays frères dans divers domaines et couronne les efforts déployés par les institutions culturelles officielles et civiles des deux pays.

Il traduit également la coopération fructueuse avec la Fondation du Forum d'Assilah tout au long des décennies, qui a permis de consolider et de renforcer les échanges culturels et artistiques entre les deux Royaumes frères.

L'Institut Bahreïn de la musique orientale, dont les travaux s'étendent sur 12 mois, sera construit dans l'espace "Tama Ghailana" à l'ancienne médina d'Assilah, une bâtisse abandonnée qui abritait, durant le 1er protectorat, la première école moderne pour les filles à Assilah.

Cet institut entend constituer un pont culturel dépassant les barrières de la langue et des nationalités, afin de dispenser une formation académique dans les différents styles de la musique orientale.



Badr Labied se distingue lors du concours d'art "BIC Art Master Africa"

L'artiste marocain Badr Labied s'est distingué lors du concours d'art "BIC Art Master Africa" initié par BIC, la marque internationale leader en matière de produits de papeterie, de briquets et de rasoirs.

"L'artiste marocain Badr Labied s'est illustré par la qualité de son œuvre intitulée 'Enchantez la vie africaine' grâce à laquelle il a réussi à remporter le prix du concours dans la catégorie '+ nationale+', indique un communiqué de BIC qui vient de dévoiler la liste des gagnants de son concours 'BIC Art Master Africa'.

"Lorsque j'ai découvert ce concours, j'ai tout de suite su que je devais y participer. Pour moi, créer est vital puisqu'il me permet de voir la vie autrement et de laisser voyager mon esprit", a déclaré Badr Labied, cité dans le communiqué.

Et d'ajouter: "Je tiens à remercier BIC pour ce prix, mais aussi pour m'avoir offert l'opportunité de m'exprimer à travers la plateforme régionale BIC Art Master Africa, qui est entièrement dédiée à l'art, aux talents, mais aussi à la promotion de la créativité et de l'expression artistique".

Badr Labied, le champion marocain "BIC Art Master Maroc 2021" a ainsi réussi à se démarquer à travers son œuvre "Enchantez la vie africaine", aux côtés de Astral Msekeli, couronné "BIC Art Master Afrique du Sud" et qui s'est distingué par son œuvre "Ubuntu", ainsi que Stanley Wère, consacré



"BIC Art Master Kenya 2021" pour son œuvre "Life is what you make it".

S'exprimant sur les résultats de cette compétition, Peter Van den Broeck, senior vice-président et directeur Général, Moyen-Orient et Afrique a déclaré: "Nous sommes fiers de constater que le concours BIC Art Master Africa ne cesse chaque année de mobiliser et de faire participer de plus en plus de talents africains.

La relation de BIC avec l'art est très an-

cienne. Elle s'exprime plus que jamais à travers le concours BIC Art Master Africa qui nous a permis de soutenir des milliers de talents dans la région". Et d'ajouter: "Cette année, nous avons décidé d'étendre ce concours au Moyen-Orient. Nous sommes convaincus que nous continuerons à motiver et à mettre en lumière les talents de la région, encourageant ainsi la créativité auprès de la génération future".

Compétition officielle du FIFFS

Projection du film chinois "Flou Estival"

Le film chinois "Flou Estival", de la réalisatrice "Han Shuai", a été projeté mercredi au Centre cinématographique "Hollywood", dans le cadre de la compétition officielle longs métrages de la 14^{ème} édition du Festival international du film de femmes à Salé (FIFFS).

Ce film raconte l'histoire d'une adolescente âgée de 13 ans, négligée par sa mère irresponsable et vivant avec une tante peu accueillante. Cette fille s'est trouvée plongée dans la boue des promesses vides et face à une série d'événements qui dépassent large-

ment sa capacité de les gérer.

Dans une déclaration à la MAR, Driss El Yaakoubi, président du ciné-club à Kénitra, a souligné que cette œuvre reste "d'une espèce rare" tout en la décrivant de "belle, profonde et poétique".

L'expert a également salué la place que le cinéma chinois a pu acquérir au niveau international, en raison de son rapprochement des sujets profonds tels que l'enfance et la question des transformations subies par l'être humain durant sa vie.

De son côté, Bouchra El Moukhtari,

membre du ciné-club à Agadir, a souligné que le film abordait l'idée d'une enfant confrontée à de grandes difficultés sociales, manifestant un besoin urgent aux soins, confrontée à des problèmes dans son petit environnement et qui se trouve obligée de faire face à des problèmes qui dépassent son âge.

Ainsi, poursuit-elle, la beauté du film ne réside pas dans le dialogue, mais plutôt dans le fait qu'il permet au public, à travers les images et la musique qu'il contient, de comprendre eux-mêmes l'idée du film et son esthétique.

Cette compétition longs métrages regroupe 10 autres films, en plus du film "Flou Estival", à savoir "Freda" de Gessica Geneus (Haïti, Bénin, France, 2021), "Costa Brava" de Mounia Akl (Liban, 2021), "Aya" de Simon Coulibaly Gillard (Belgique, Côte d'Ivoire, 2021), "Clara Sola" de Nathalie Alvares Mesen (Costa Rica, 2021), "Une femme dans l'ombre" de Jamal Belmajdoub (Maroc, 2020) et "Marc" d'Andrea Staka (Suisse, Croatie, 2020).

Il s'agit aussi de "Ghosts" d'Asra Denis Okyay (Turquie, 2020), "Si le vent tombe" de Nora Martirosyan (Arménie, France, Belgique, 2020) et "Kuessipan" de Myriam Verreault (Canada, 2020).



Bouillon de culture

Littérature

Les infrastructures culturelles de la ville d'Imintanout relevant de la province de Chichaoua se sont renforcées récemment, avec l'inauguration de "l'Espace Taousna pour la lecture", un lieu consacré à la promotion de la lecture et à la préservation de la tradition du livre.

Réalisé par l'Association Taousna pour l'éducation, la culture et le sport à Imintanout, en partenariat avec le Conseil communal d'Imintanout et l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), cet espace vise à inciter les générations montantes à profiter de leurs temps pour s'adonner à la lecture et surtout, pour développer leur esprit intellectuel et créatif.

Cet espace est un modèle éloquent de l'essor culturel porté par la société civile dans le cercle d'Imintanout, en collaboration avec les autorités publiques. Lors de la cérémonie de son inauguration, moult intervenants ont été unanimes à souligner que cet espace est de nature à contribuer à la promotion de la lecture et à la lutte contre l'analphabétisme, tout en permettant l'accès équitable et gratuit à toutes sortes d'informations.

Ce projet éducatif est de nature à consolider et promouvoir les compétences des jeunes d'Imintanout, compte tenu de son impact positif sur leur apprentissage, le développement de leurs compétences et talents et leur épanouissement. La cérémonie d'inauguration, qui s'est déroulée en présence d'élus, d'acteurs associatifs et de cadres éducatifs, a été marquée notamment par des spectacles musicaux et artistiques.

Exposition


La galerie Living 4 ART de Casablanca accueille du 13 novembre au 4 décembre une exposition collective de 22 artistes peintres et sculpteurs marocains, sous le thème de la "délivrance", annoncent les organisateurs. Cette exposition offrira au grand public 70 tableaux et sculptures à découvrir, présentent-ils dans un communiqué.

Selon la même source, l'art a toujours opéré dans l'illusion, et reflété le rêve de chaque artiste qui, projetant sur la toile sa vision du monde, les teint de son expression personnelle et déguise une certaine réalité que le spectateur contemple autrement à travers un faux miroir qui est l'œuvre d'art. L'art est aussi un instrument de propagande pour plusieurs thématiques, et n'a jamais été une entrave à l'évolution de la pensée humaine. Dans l'histoire, l'œuvre d'art devient un document qui a dominé et dirigé la pensée, inconsciemment ou non, tout en libérant les émotions, ce qui induit au final, un soulagement paisible après finalisation et exposition de ce bijou nommé "tableau artistique".

Les états d'âme des artistes, face à un monde incertain, guideront leurs mains et leurs pinceaux d'un geste créateur, qui "nous emportera tous, dans un tourbillon de sentiments qui ne nous laissera certainement pas indifférents le jour de cette belle exposition", indique le communiqué.

"S'extérioriser émotionnellement est un pas vers la libération intérieure et donc, du soulagement de l'âme, que vous sentirez au sein de Living 4 Art, là où vous serez libérés et délivrés, là où chaque artiste ou invité, pourrait enfin respirer l'air d'un soulagement tant attendu du monde réel dans lequel les émotions sont observées, dissociées de la passion immédiate qui les a engendrées, et où l'artiste crée ce miroir qui renvoie à l'image du monde la plus juste et la plus complète possible", lit-on également.

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES
PRIX EN SEANCE PUBLIQUE N° 36/DRAO/2021**

Le 08/12/2021 à 10 heures, il sera procédé au siège de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix relatif aux Travaux d'aménagement des espaces externes de l'unité GEO HALIB GUERCIF dans la Province DE GUERCIF relevant la zone d'action de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de service de la logistique de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda Bd LOUJIDI Moustapha, Route AOUIINT ESSRAK BP 704 Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail du marché de l'état www.marchespublics.gov.ma.

- le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **trente mille dirhams (30 000,00 Dhs) TTC.**
- l'estimation des coûts des prestations est de : **(1 026 720.00 dhs) un million VingtSix MilleSept Cent Vingt Dirhams TTC.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité Bd LOUJIDI Moustapha, Route AOUIINT ESSRAK BP 704 –Oujda ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda.
- Soit les transmettre par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du Ministre de l'Economie et Finances 14.20 du 4 septembre 2014,
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 16 du règlement de Consultation.

Le dossier technique comprend :

Pour les concurrents installés au Maroc :

La copielégalisée du certificat de qualification et de classification, dans le domaine du bâtiment, délivré par l'autorité compétente tient lieu du dossier technique.

Branche d'activité	Secteur	qualification	Classe
Construction de bâtiment	A	A-2	4

Pour les concurrents non installés au Maroc :

Ils sont tenus de produire le dossier technique prévu à l'article du règlement de consultation du présent appel d'offres.

N°9908/PA

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES
PRIX EN SEANCE PUBLIQUE N° 37/DRAO/2021**

Le 06/12/2021 à 10 heures, il sera procédé au siège de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix relatif aux Travaux de Construction des locaux de la coopérative ATMANI (unité de valorisation du miel) Commune Rurale Boughriba province de BERKANE relevant la zone d'action de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental en lot unique

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de service de la logistique de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda Bd LOUJIDI Moustapha, Route AOUIINT ESSRAK BP 704 Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail du marché de l'état www.marchespublics.gov.ma.

- le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **dix mille dirhams (10 000,00 Dhs) TTC.**
- l'estimation des coûts des prestations est de : **(526 680.00dhs) Cinq Cent VingtSix MilleSix Cent QuatreVingt Dirhams TTC.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité Bd LOUJIDI Moustapha, Route AOUIINT ESSRAK BP 704 –Oujda ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda.
- Soit les transmettre par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du Ministre de l'Economie et Finances 14.20 du 4 septembre 2014,
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 16 du règlement de Consultation.

Le dossier technique comprend :

Pour les concurrents installés au Maroc :

La copielégalisée du certificat de qualification et de classification, dans le domaine du bâtiment, délivré par l'autorité compétente tient lieu du dossier technique.


Branche d'activité	Secteur	qualification	Classe
Construction de bâtiment	A	A-2	5

Pour les concurrents non installés au Maroc :

Ils sont tenus de produire le dossier technique prévu à l'article du règlement de consultation du présent appel d'offres.

N°9909/PA

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES
PRIX EN SEANCE PUBLIQUE N° 39/DRAO/2021**

Le 09/12/2021 à 10 heures, il sera procédé dans le bureau des appels d'offres sis à la direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental Oujda, à l'ouverture des plis ayant pour objet: travaux de construction DE LA HALLE TECHNOLOGIQUE dans le cadre de la mise en place d'un centre d'innovation agroalimentaire (CIA) A L'AGROPOLE DE BERKANE relevant de la direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental, en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de service de la logistique de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda Bd LOUJIDI Moustapha, Route AOUIINT ESSRAK BP 704 Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail du marché de l'état www.marchespublics.gov.ma.

Le montant de la Caution Provisoire est (60 000.00Dhs) Soixante Mille Dirhams
L'estimation des coûts des prestations est de : quatre Million huit cent sept Mille neuf cent vingt Dirhams (4 807 920.00 Dhs) TTC

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N°2-12-349 du 08 JoumadaAloulia 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres de la direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental, Soit déposé contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma .
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation. Toute fois le dossier technique doit comprendre :
 - Une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément ; délivré par le ministère de l'équipement, du transport et de la logistique dans le domaine suivant :


Secteur:	QUALIFICATION	Classe
A	A2	3

Pour les concurrents non installés au Maroc :

Ils sont tenus de produire le dossier technique prévu à l'article 4 du règlement de consultation du présent appel d'offres.

N°9911/PA

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES
PRIX EN SEANCE PUBLIQUE N° 38/DRAO/2021**

Le 06/12/2021 à 10 heures, il sera procédé au siège de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix relatif aux Travaux de construction des locaux de la coopérative MAROC VERT sis à Had Beni Chiker (unité de trituration des olives) dans la province de Nador relevant de la zone d'action de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental Oujda en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de service de la logistique de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda Bd LOUJIDI Moustapha, Route AOUIINT ESSRAK BP 704 Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail du marché de l'état www.marchespublics.gov.ma.

- le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Trente mille dirhams (30 000,00 D'HTC).**
- l'estimation des coûts des prestations est de **(1176 360.00 dhs) Un million Cent Soixante Seize Mille Trois Cent Soixante Dirhams TTC.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité Bd LOUJIDI Moustapha, Route AOUIINT ESSRAK BP 704 –Oujda ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda.
- Soit les transmettre par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du Ministre de l'Economie et Finances 14.20 du 4 septembre 2014,
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 16 du règlement de Consultation.

Le dossier technique comprend :

Pour les concurrents installés au Maroc :


La copielégalisée du certificat de qualification et de classification, dans le domaine du bâtiment, délivré par l'autorité compétente tient lieu du dossier technique.

Branche d'activité	Secteur	qualification	Classe
Construction de bâtiment	A	A-2	4

Pour les concurrents non installés au Maroc :

Ils sont tenus de produire le dossier technique prévu à l'article du règlement de consultation du présent appel d'offres.

N°9910/PA

Royaume du Maroc

 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
 ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
 RÉGION MARRAKECH-SAFI
 Direction Provinciale de Safi

**AVIS D'APPELS D'OFFRES
 AU "RABAIIS OU A MAJORATION"
 N° : 32/S/ 2021**

Le 07/12/2021 à 11h , il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Safi, Rue Damas, Ville Nouvelle, Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres au "rabais ou a majoration" en(02) lots séparés concernant :

Lots n°	Objet	Estimation des études du maître d'ouvrage de Dirhams TTC	Caution provisoire
Lot n° 1	Travaux d'extension de deux (02) Salles de classe d'enseignement général, deux (02) Salles spécialisées au Lycée Collégial Ibn Hazm à la commune territoriale LAAMAMRA, province de SAFI	995 793,82 Dirhams (Neuf Cent Quatre Vingt Quinze Mille Sept Cent Quatre Vingt Treize Dirhams Quatre Vingt Deux Centimes)	15 000.00 (Quinze Mille Dirhams)
Lot n° 2	Travaux d'extension de deux (02) Salle d'enseignement général, deux (02) Salles spécialisées au LYCEE COLLEGIAL AL BOUHTOURI à la commune territoriale Sidi Ettijj , province de SAFI	995 793,82 Dirhams (Neuf Cent Quatre Vingt Quinze Mille Sept Cent Quatre Vingt Treize Dirhams Quatre Vingt Deux Centimes)	15 000.00 (Quinze Mille Dirhams)

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports à SAFI, service des affaires administratives et financières, Rue Damas, Ville Nouvelle. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des affaires administratives et financières à la Direction provinciale du ministère de l'éducation nationale à SAFI.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit par voie électronique.


Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

* Pour les entreprises installées au Maroc : Le certificat de qualification et de classification ou sa copie conforme à l'originale, délivré par le Département ministériel chargé de l'Équipement. Les concurrents doivent fournir le certificat de qualification et de classification suivant :

Secteur	Qualifications exigées	Classe
A	A 2	4

* Pour les entreprises non installées au Maroc : Doit présenter le dossier technique conformément aux spécifications du règlement de consultation

N°9912/PA

Royaume du Maroc

 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
 ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
 Région Marrakech-Safi
 Direction Provinciale de Safi

**AVIS D'APPELS D'OFFRES
 AU "RABAIIS OU A MAJORATION"
 N° :33/S/ 2021**

Le 07/12/2021 à 14H, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Safi, Rue Damas, Ville Nouvelle, Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres au "rabais ou a majoration" en(06) six lots séparés concernant:

Lot	OBJET	cautionnement provisoire	Estimation du maître d'ouvrage
Lot 01	Travaux de construction de huit (08) espaces d'enseignement préscolaire au sein d'unités scolaires aux communes territoriales suivantes :(05) LABKHATI- (05) LAHDAR, province de Safi.	31 500,00 DH (treize et un Mille cinq cent Dirhams)	2 091 974,40 DH - TTC (deux million quatre onze mille neuf cent soixante-quatorze dirhams et 40 centimes)
Lot 02	Travaux de construction de huit (08) espaces d'enseignement préscolaire au sein d'unités scolaires aux communes territoriales suivantes :(03) BOUGADRA -(02) CHAHDA-(02)EL GORAANI-(01) SIDI TILJ, province de Safi.	38 000,00 DH (treize Mille Dirhams)	1 991 395,20 DH - TTC (un million neuf cent quatre-vingt-onze mille trois cent quatre-vingt-quinze dirhams et 20 centimes)
Lot 03	Travaux de construction de sept (07) espaces d'enseignement préscolaire au sein d'unités scolaires aux communes territoriales suivantes :(03) MOUL BERGUL- (03) SIDI AISSA-(01) SAADLA, province de Safi.	24 100,00 DH (Vingt-quatre Mille cent Dirhams)	1 601 913,60 DH - TTC (un million six cent un mille neuf cent treize dirhams et 60 centimes)
Lot 04	Travaux de construction de six (06) espaces d'enseignement préscolaire au sein d'unités scolaires aux communes territoriales suivantes :(01) LAAMAMRA- (03) LAMRASLA-(01) NEGA- (01) LAGHAT, province de Safi.	21 100,00 DH (vingt et un Mille cent Dirhams)	1 401 594,00 DH - TTC (un million quatre cent un mille cinq cent quatre-vingt-quatre dirhams)
Lot 05	Travaux de construction de six (06) espaces d'enseignement préscolaire au sein d'unités scolaires aux communes territoriales suivantes :(02) OULED SALMANE - (02) LAMAACHATE (02) KHATAZAKAN, province de Safi.	20 500,00 DH (Vingt Mille cinq cent Dirhams)	1 365 858,00 DH - TTC (un million trois cent soixante cinq mille huit cent cinquante-huit dirhams)
Lot 06	Travaux de construction de cinq (05) espaces d'enseignement préscolaire au sein d'unités scolaires aux communes territoriales suivantes :(05) HRARA, province de Safi.	17 100,00 DH (dix-sept Mille cent Dirhams)	1 133 714,40 DH - TTC (un million cent trente trois mille sept cent quatorze dirhams et 40 centimes)

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés au service affaires administratives et financières, Rue Damas, Ville Nouvelle, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des affaires administratives et financières à la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale à SAFI.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit par voie électronique.

* Pour les entreprises installées au Maroc : Le certificat de qualification et de classification ou sa copie conforme à l'originale, délivré par le Département ministériel chargé de l'Équipement. Les concurrents doivent fournir le certificat de qualification et de classification suivant :

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSIFICATION MINIMALE
A	A-2	4

* Pour les entreprises non installées au Maroc : Doit présenter le dossier technique conformément aux spécifications du règlement de consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation

N°9913/PA

Royaume du Maroc

 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
 ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
 Région Marrakech-Safi
 Direction Provinciale de Safi

**AVIS D'APPELS D'OFFRES
 AU "RABAIIS OU A MAJORATION"
 N° :35/S/ 2021**

Le 08/12/2021 à 11heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Safi, Rue Damas, Ville Nouvelle, Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres au "rabais ou a majoration" concernant:

OBJET	cautionnement provisoire	Estimation du maître d'ouvrage
Travaux d'aménagement et réhabilitation des trois (03) bureaux d'orientation aux Lycées Collégiaux au commune territoriale Safi, province de Safi	3.000,00 DH (Trois mille Dirhams).	199 188,00DH - TTC (Cent quatre vingt dix neuf mille cent quatre vingt huit dirhams)

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle à SAFI, service des affaires administratives et financières, Rue Damas, Ville Nouvelle. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des affaires administratives et financières à la délégation provinciale du ministère de l'éducation nationale à SAFI.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N°9915/PA

Royaume du Maroc

 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
 ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
 Région Marrakech-Safi
 Direction Provinciale de Safi

**AVIS D'APPELS D'OFFRES
 AU "RABAIIS OU A MAJORATION"
 N° :34/S/ 2021**

Le 08/12/2021 à 10 heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Safi, Rue Damas, Ville Nouvelle, Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres au "rabais ou a majoration" concernant:

OBJET	cautionnement provisoire	Estimation du maître d'ouvrage
Travaux d'Aménagement et réhabilitation du 3 (Trois) bureaux d'orientation aux Lycées Qualifiants aux communes territoriales suivantes , province de Safi : (01) au commune territoriale Hrara- (02) au commune territoriale, Safi province	2.600,00 DH (Deux Mille six cent Dirhams).	167 556,00DH - TTC (Cent soixante-sept mille cinq cent cinquante-six dirhams)

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle à SAFI, service des affaires administratives et financières, Rue Damas, Ville Nouvelle. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.


Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des affaires administratives et financières à la délégation provinciale du ministère de l'éducation nationale à SAFI.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N°9914/PA

Royaume du Maroc

 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
 ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
 REGION MARRAKECH-SAFI
 Direction Provinciale de Safi

AVIS APPEL D'OFFRES OUVERTS N° : 31/S/2021

Le 07/12/2021 à 10h, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Safi, Rue Damas, Ville Nouvelle, Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix en lot unique concernant:

OBJET	Caution provisoire	Estimation du maître d'ouvrage de DHS TTC
Acquisition de matériels d'enseignement pour le centre de la deuxième chance la nouvelle génération au lycée collégial FQH EL JAZOULI à la commune territoriale SEBT GZOULA, province de SAFI	9 000,00 DHS (Neuf Mille Dirhams)	579 638,40 DHS TTC (Cinq Cent Soixante-Dix-Neuf Mille Six Cent Trente-Huit Dirhams Quarante Cts TTC)

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle à SAFI, service des affaires administratives et financières, Rue Damas, Ville Nouvelle. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma et le site web de la direction provinciale de Safi (www.dmensafi.net).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des affaires administratives et financières à la délégation provinciale du ministère de l'éducation nationale à SAFI.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Soit par voie électronique.

Les échantillons (pour les articles ne comportant pas des notices techniques) et Les documents techniques (pour les articles comportant prospectus, notices ou catalogues explicites) seront remis au service Constructions Equipements et Patrimoine, Direction Provinciale à Safi, Rue Damas, Ville Nouvelle à SAFI au plus tard le 06/12/2021 à 1 h .

Les pièces justificatives à fournir et la présentation des dossiers des concurrents sont celles prévues par l'article n° 05 du règlement de la consultation

N°9916/PA

Royaume du Maroc

 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
 ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
 Région Marrakech-Safi
 Direction Provinciale de Safi

AVIS D'APPELS D'OFFRES AU "RABAI OU A MAJORATION" N° :36/S/ 2021

Le 09/11/2021 à 10 heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Safi, Rue Damas, Ville Nouvelle, Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix en lot unique ou a majoration" concernant:

OBJET	cautionnement provisoire	Estimation du maître d'ouvrage
Travaux d'aménagement de quatre (04) salles du lycée Qualifiant HASSAN II au commune territoriale Safi, province de Safi	2.300,00 DH (Deux Mille Trois Cent Dirhams).	152 484,00DH - TTC (Cent Cinquante Deux Mille Quatre Cent Quatre Vingt Quatre Dirhams)

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle à SAFI, service des affaires administratives et financières, Rue Damas, Ville Nouvelle. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des affaires administratives et financières à la délégation provinciale du ministère de l'éducation nationale à SAFI.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Soit par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N°9917/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 REGION DE CASABLANCA - SETTAT
 PROVINCE DE SIDI BENNOUR
 CERCLE DE SIDI BENNOUR
 COMMUNE LMECHREK

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2021

Le 08 /12/2021 à 10 H, il sera procédé, dans le bureau de Mr. Le Président de la commune de LMECHREK à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour les TRAVAUX de construction du siège de la commune de LMECHREK PROVINCE SIDI BENNOUR

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service technique de la Commune LMECHREK, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma.

- le cautionnement provisoire est fixé à la somme de quatre vingt mille dirhams (80000,00DHS).
- l'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : deux millions trois cent quarante sept mille huit cent cinquante huit dirhams quatre vingt centimes (2.347.858,80 DHS) TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception de Monsieur le président de la commune Lmechrek (bureau technique).
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau technique de la Commune Lmechrek.
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer par voie électronique au portail des marchés.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent fournir une copie légalisée du certificat de qualification et de classification délivrée par le ministère d'équipement, de transport et de logistique, justifiant les domaines d'activité exigée dans

SECTEUR	CLASSE	Qualification exigée
Construction	4	A2

N°9919/PA

Royaume du Maroc

 Ministère de l'Éducation Nationale, du Précolaire et des Sports
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation
 Région de Casablanca – Settât
 Direction provinciale d'El-Jadida

AVIS D'APPELS D'OFFRES AU « RABAI OU A MAJORATION » N° : 34J/INV/2021

Le 07/12/2021 à 10h, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale d'El-Jadida MENPS relevant de l'AREF Casablanca – Settât, Boulevard Ibn Toumert El Jadida 24000, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres au "rabais ou à majoration" :

OBJET	Estimation du maître d'ouvrage de DH TTC	Caution provisoire
TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DES BATIMENTS ET INSTALLATIONS DES LYCEES COLLEGEAUX SUIVANTS IBN SINA, A LA COMMUNE TERRITORIALES MOULAY ABDELLAH ; IBN BAJA A LA COMMUNE TERRITORIALE OULAD HCINE ABDELLAH AROUIA LA COMMUNE TERRITORIALE SIDI ALI BEN YOUSSEF PROVINCE D'EL JADIDA	81 528.00	2000.00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale d'El-Jadida, service de construction, d'équipements et de patrimoine, Bd Ibn Toumert. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Jourmada I (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale d'El-Jadida.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°9918/PA

Royaume du Maroc
 MINISTÈRE
 DE L'ÉDUCATION
 NATIONALE,
 DU PRÉSCOLAIRE
 ET DES SPORTS
 ACADEMIE REGIONALE
 D'ÉDUCATION ET DE
 FORMATION
 REGION
 MARRAKECH-SAFI
 Direction Provinciale
 de Safi
 AVIS D'APPEL
 D'OFFRES OUVERT
 N° : 09/SE/2021

Le 10/12/2021 à 10 :00 heures ; il sera procédé, au sein de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale du préscolaire et des sports à SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Achat de matières et de fournitures d'alimentation pour les cantines scolaires des écoles primaires relevant de la direction provinciale de SAFI, en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de l'Unité des marchés et des achats, service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de SAFI, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

-Le montant de la caution provisoire est fixé à la somme de : 50 000.00DH (CINQUANTE MILLE DIRHAMS).

-L'estimation des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 5 047 602.44 DH TTC (CINQ MILLIONS QUARANTE SEPT MILLE SIX CENT DEUX DIRHAMS ET QUARANTE QUATRE CTS TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I (20 Mars 2013).

Les concurrents peuvent :
 - déposer contre récépissé leurs plis à l'unité des Achats, service des affaires administratives et financières, au sein de la direction provinciale de Safi.

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouver-

ture des plis.
 - En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres (Article 25 du CPS) doivent être déposés au service des affaires administratives et financières le 09/12/2021 avant 15h.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du Règlement de la consultation.
 N° 9923/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE
 DE L'INTERIEUR
 WILAYA DE LA REGION
 GUELMIM-OUED NOUN
 PROVINCE
 DE GUELMIM
 SECRETARIAT GENERAL
 DIVISION DU BUDGET
 ET MARCHES

Avis d'appel
 d'offres ouvert
 n° 05/PRDTS /2021

Le 07/12/2021 à 11 H 30 min Il sera procédé au Secrétariat Général de la Province de Guelmim à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les travaux de construction d'un logement d'infirmier au Douar Iguissel à la commune d'Abaynou-Province de Guelmim.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division du Budget et Marchés de cette Province, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Dix Mille Dirhams (10.000,00Dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Quatre Cent Trente Sept Mille et Sept Cent Douze Dirhams (437.712,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.
 N° 9926/PA

Les concurrents peuvent :
 - Soit déposés leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma ;
 - Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de cette Province ;
 - Soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité ;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
 - Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
 N° 9924/PA

CONSTITUTION
 I/- Aux termes d'un acte SSP du 02/03/2021 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée associée unique:

Dénomination : « RHORBY NEGOCIE » SARL AU.
 Objet : NEGOCIANT.
 Siège Social : 61 AV LALLA YA'COUT ET MUSTAPHA EL MAANI ETG 2 N 69 CASABLANCA.
 Capital Social : 100 000.00 DHS (Cent Mille dirhams).
 Apport : L'associé fait apport à la société d'une somme en espèce à savoir :
 Mr: AMINE RHORBY : 100.000.00 DHS
 Durée : 99 ans.

Gérance : Mr: AMINE RHORBY, gérant pour une durée illimitée.
 II- Le dépôt légal a été effectué au CRI de Casablanca et immatriculé au registre au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 495675.
 N° 9925/PA

SOCIETE GENERALE DE
 TRANSPORT ROUTIER
 « S.G.T.R » SARL
 Au capital de 800.000 dirhams
 Siège Social : 2, Boulevard Bir Anzaran EL JADIDA RC n° : 1.169

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 01 Octobre 2021, il a été décidé de :
 • Changer la domiciliation du siège social sis à El Jadida, 2, Boulevard Bir Anzaran, par un bail commercial ;
 Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal d'El Jadida en date du 03/11/2021 sous le numéro 27109.
 N° 9926/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 RÉGION CASABLANCA - SETTAT
 PROVINCE DE BERRECHID
 COMMUNE DE BERRECHID
 SERVICE ECONOMIQUE

المملكة المغربية
 وزارة الداخلية
 ولاية جهة الدار البيضاء - سطت
 إقليم برشيد
 جماعة برشيد
 المصلحة الاقتصادية



2021
 12 نوفمبر
 برشيد

بحث للكشف عن المنافع والمضار

يعن رئيس المجلس الجماعي لمدينة برشيد بأن:

السيد: ولد لكل عبد السلام

ب.ت.و -A40946

قد تقدم إلى مصالح هذه الجماعة بطالب يرمي فيه الحصول على

حرفة:مخبزة عصرية وحلويات

بالعنوان التالي : رقم البقعة 12ت لؤلؤة الابرار رع53/15833برشيد

ولأجل ذلك فقد وضع رهـن إشارة كل شخص يهـمه الأمر دفترا

لتسجيل كل الملاحظات المتعلقة بمزاولة الحرفة المذكورة وذلك لمدة :

.....**خمسـة عشرة يوما 15**.....

ابتداء من تاريخ توقيع هذا الإعلان .

الهاتف : 05 22 33 71 25 / الفاكس : 05 22 32 68 50 / 05 22 33 70 04
 صندوق البريد 113، ساحة الاستقلال برشيد، الموقع الإلكتروني: www.municipaliteberrechid.ma / البريد الإلكتروني: Commune-berr@menara.ma

N°9920/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE SETTAT
 COMMUNE DE SETTAT

 CS/DSC/SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le 07/12/2021 sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Président de la Commune de Settata à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

N° D'AVIS	O B J E T	CAUTION PROVISoire	HEURE D'OUVERTURE DES PLS
11/CS/2021	ACHAT DE FOURNITURE ELECTRIQUE POUR L'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ECLAIRAGE PUBLIC -COMMUNE DE SETTAT- - PROVINCE DE SETTAT-	23.000dh (vingt trois Mille dirhams)	10h30mn

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du Service des Marchés (Commune de Settata place Md V) , il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés Publics www.marchespublics.gov.ma.
 L'estimation des couts des prestations est fixée par le maître d'ouvrage à la somme de : 794.440,00 dhs (Sept Cent quatre vingt quatorze Mille quatre cent Quarante dhs) (TTC).

Le Contenu, la présentation et le dépôt des dossiers d'appel d'offres des concurrents doivent répondre aux conditions et formes prévues par les articles 27, 29 et 31 du décret N° 2.12.349 du 8 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service des Marchés de la Commune de Settata.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de la consultation

N.B : (cet appel d'offres est réservé à la petite et moyenne entreprise aux coopératives aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur)

N°9921/PA

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
 Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DU NORD

Renforcement et sécurisation de l'AEP de Boussakour à partir de l'adduction allant d'Al Hoceima vers Targuist – Lot 1 : adduction

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 128DR9/C/AMN/5/2021

Séance publique

Avis rectificatif N°1

Il est porté à la connaissance des Sociétés intéressées par l'appel d'offres cité en dessus, qu'une visite des lieux **facultative** et pas **obligatoire** est prévue le 25/11/2021.

N°9922/PC

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE GUELMI
CERCLE
DE BOUIZAKARNE
CAIDAT D'ADAY
COMMUNE D'AMTDI
BUUREAU DE GESTION
DES RESSOURCES
HUMAINES
ET DU PATRIMOINE
COMMUNAL
- Avis d'Appel
d'Offres Ouvert sur Offres
de Prix - N° 02 /
BGRHPC/2021 -

Le Lundi 29 Novembre 2021 à partir de 11 heures, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la commune d'AMTDI à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour le loyer du local communal à usage d'habitation sis au douar Abariass et enregistré au sommier de consistance de la commune sous le N° 11.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau chargé de la gestion du patrimoine à la commune d'AMTDI.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions prévues par la loi des marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer leurs plis contre récépissé au Bureau chargé de la gestion du patrimoine à la commune d'Amtdi.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le cahier des charges. A savoir:

I- UN DOSSIER ADMINISTRATIF COMPRENANT:
1. La déclaration sur l'honneur selon le modèle joint au cahier des charges.

2. Une copie conforme de la C.NIE.

3. Une attestation de travail.
4. Une attestation fournie par les services compétents de la commune justifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière envers cette dernière.

5. Le cahier des charges signé par l'intéressé, légalisé et paraphé sur toutes les pages et portant la mention : « lu et accepté ».

II- UNE OFFRE FINANCIÈRE COMPRENANT:
1. L'acte d'engagement selon le modèle joint au cahier des charges.

2. Le récépissé de la caution provisoire pour un montant de deux cent (200.00) dirhams.

3. Le bordereau des prix selon le modèle joint au cahier des charges.

N° 9929/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH-
SAFI
PROVINCE DE SAFI
CERCLE DE HRARA
CAIDAT
DE MOUL BERGUI
C.T MOUL BERGUI
AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERTS N°:
04/2021/05/2021

Il sera procédé le 07 décembre 2021 dans le bureau du Président du conseil communal de Moul Bergui à

l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix:

N°04/2021 à 11H00 pour : location de l'abattoir du souk hebdomadaire de Moul Bergui

N°05/2021 à 11H30 pour : * l'affermage des locaux du souk hebdomadaire de Moul Bergui pour l'exercice 2022, affermage relatif aux locaux suivants :

- Lot n° 01 : Le stationnement et l'entrée au Souk hebdomadaire.

- Lot n°02: Marché aux bestiaux.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la commune ou téléchargé du site www.marchepublics.gov.ma.

L'envoi du dossier peut être effectué conformément à l'article 31 du décret n°2-12-349 du 08 Jourmada 1434 (20/03/2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: -45300.00 dhs pour location de l'abattoir.

- 149100,00 dhs pour le stationnement et l'entrée au souk hebdomadaire.

- 98100,00 dhs pour le marché aux bestiaux.

L'estimation des prestations est fixée à la somme de :
- 7550,00 dhs mensuellement pour location de l'abattoir.

- 49700,00 dhs mensuellement pour le stationnement et l'entrée au souk hebdomadaire.

- 32700,00 dhs mensuellement pour le marché aux bestiaux.

Le contenu, ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 décret n°2-12-349 du 08 Jourmada 1434 (20/03/2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

Les concurrents peuvent:
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la commune.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 27 et 29 du décret n° 2-12-349 précité à savoir :

1) dossier administratif comprenant :

i) La déclaration sur l'honneur.

ii) Le dernier procès verbal de la délibération des membres du conseil de la société (en cas d'une société anonyme) ainsi que la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent.

iii) Une attestation délivrée depuis moins d'un an par le percepteur du lieu de résidence du concurrent certifiant que ce dernier est en situation fiscale régulière.

Cette attestation doit mentionner la profession du

concurrent en sa qualité d'adjudicataire.

iv) Le récépissé du cautionnement provisoire) bancaire ou délivré par percepteur(

v) Attestation administrative du président du conseil communal certifiant que le concurrent n'avait eu aucun litige avec la commune en raison d'une exploitation antérieure d'un bien communal.

vi) L'attestation délivrée depuis moins d'un an par la C.N.S.S, certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme.

vii) Copie du cahier de charge, dûment signé par le concurrent et légalisé.

2) dossier technique :

- Une note indiquant les moyens humains et techniques que le concurrent envisage affecter à la gestion du local.

- Toute attestation certifiant la bonne gestion d'autres locaux communaux.

3) dossier financier :

- Acte d'engagement comprenant l'offre financière du concurrent.

N° 9930/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
et de la Protection sociale
Direction Régionale de la Santé et de la Protection sociale
Tanger-Tétouan-
Al Hoceima
Délégation Provinciale
de la Santé et de la Protection sociale
Tétouan

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 22/2021
du 06 /12 /2021

SEANCE PUBLIQUE
Le 06 décembre 2021 à 10 h,

il sera procédé, dans la salle de réunion de la Délégation du Ministère de la Santé à la province de Tétouan, Avenue Abdelkhalek Torres Route de Martil, Tétouan à l'ouverture des plis, relatif à l'appel d'offre sur offre de prix pour:

Achat du matériel technique de rééducation (kinésithérapie) destiné au centre régional de médecine physique et de rééducation à Tétouan.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des Marchés de la Délégation du Ministère de la Santé à la province de Tétouan, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat à partir de l'adresse électronique suivante www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Six mille cinq cent dirhams (6 500,00 dhs)

L'estimation du cout du matériel technique établie par l'administration est détaillée comme suite : Quatre cent vingt huit mille sept cent quatre vingt huit dirhams et 80 cts TTC (428 788,80 dhs TTC).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada 1434 (20mars2013).

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la Délégation du Ministère de la Santé à la province de Tétouan

- soit les envoyer par courrier

recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- soit les déposer électroniquement au portail des marchés publicswww.marchespublics.gov.ma

Le dossier de la documentation technique exigée par le dossier d'appel d'offres doit être déposé au service des marchés de la Délégation du Ministère de la Santé à la province de Tétouan au plus tard le 03/12/2021 avant 15h00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 9931/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé et de la Protection sociale
Direction Régionale de la Santé et de la Protection sociale
Tanger-Tétouan-
Al Hoceima
Délégation Provinciale
de la Santé et de la Protection sociale
Tétouan

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 23/2021
du 06/12 /2021

SEANCE PUBLIQUE
Le 06 Décembre 2021 à 12 h, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Délégation du Ministère de la Santé à la province de Tétouan, Avenue Abdelkhalek Torres Route de Martil, Tétouan à l'ouverture des plis, relatif à l'appel d'offre sur offre de prix pour:

Achat du matériel technique de rééducation (appareillage orthopédique) destiné au centre régional de médecine physique et de rééducation à Tétouan.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des Marchés de la Délégation du Ministère de la Santé à la province de Tétouan, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat à partir de l'adresse électronique suivante www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois mille cinq cent dirhams (3 500,00 dhs)

L'estimation du cout du matériel technique établie par l'administration est détaillée comme suite : Deux cent deux mille quatorze dirhams cts TTC (202 014,00 dhs TTC).

N° 23/2021
du 06/12 /2021

SEANCE PUBLIQUE
Le 06 Décembre 2021 à 12 h, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Délégation du Ministère de la Santé à la province de Tétouan, Avenue Abdelkhalek Torres Route de Martil, Tétouan à l'ouverture des plis, relatif à l'appel d'offre sur offre de prix pour:

Achat du matériel technique de rééducation (appareillage orthopédique) destiné au centre régional de médecine physique et de rééducation à Tétouan.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des Marchés de la Délégation du Ministère de la Santé à la province de Tétouan, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat à partir de l'adresse électronique suivante www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois mille cinq cent dirhams (3 500,00 dhs)

L'estimation du cout du matériel technique établie par l'administration est détaillée comme suite : Deux cent deux mille quatorze dirhams cts TTC (202 014,00 dhs TTC).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada 1434 (20mars2013).

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la Délégation du Ministère de la Santé à la province de Tétouan

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- soit les déposer électroniquement au portail des marchés publicswww.marchespublics.gov.ma

Le dossier de la documentation technique exigée par le dossier d'appel d'offres doit être déposé au service des marchés de la Délégation du Ministère de la Santé à la province de Tétouan au plus tard le 03/12/2021 avant 15h00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 9932/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
وزارة التربية الوطنية
والتعليم الأول والثانوي
دائرة القنطرة بني عمر
قيادة عين اكلو اولاد سعيد
جماعة اولاد امسيل

إعلان
عنوان امتحان القنطرة المهنية
برسم سنة 2021
يعلن رئيس جماعة اولاد امسيل انه سيتم إجراء امتحانات القنطرة المهنية برسم سنة 2021 لفائدة الموظفين المتقنين لميزانية جماعة اولاد امسيل المتوفرين على القنطرة مست سنوات من الخدمة الفعلية بهذه الصفة وفق الجدول التالي :

الدرجات المعتمدين بشأئها	الشروط	عدد المناصب المتقنين بشأئها	آخر اجل لتقريب الترشيحات
تقني من الدرجة الثانية	يفتح في وجه الموظفين المتوفرين على 6 سنوات من الخدمة الفعلية كتقني من الدرجة الثالثة	01	17 دجنبر 2021
تقني من الدرجة الثالثة	يفتح في وجه الموظفين المتوفرين على 6 سنوات من الخدمة الفعلية كتقني من الدرجة الرابعة	01	17 دجنبر 2021
مساعد تقني من الدرجة الثانية	يفتح في وجه الموظفين المتوفرين على 6 سنوات من الخدمة الفعلية كتقني من الدرجة الثالثة	01	17 دجنبر 2021

وسيجري الامتحان بعقر الجماعة يوم السبت 27 دجنبر 2021 على الساعة التاسعة صباحا ، وعلى الموظفين الراغبين في المشاركة تقديم ترشيحاتهم الى مصلحة الموظفين بجماعة في غاية التواضع المشار اليه اعلاه وهو اخر اجل لتقريب الترشيحات .

N°9927/PA

المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية
والتعليم الأول والثانوي
الاستراتيجية الوطنية للتربية والتعليم
المعمورة القنطرة زاكورا

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N° :83/ZAG/2021.

SEANCE PUBLIQUE

Le 06 Décembre 2021, à partir de 13 h00 mn, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à ZAGORA. ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- Soit les déposer contre récépissé au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer électroniquement avant l'ouverture des plis, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° : 09 du règlement de la consultation

N.B : Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel prévu par le règlement de consultation.

AOO N°	OBJET DE LA PRESTATION	ESTIMATION DES COUTS DES PRESTATIONS DHS TTC	MONTANT DU CAUTIONNEMENT PROVISOIRE (DHS)	DATE ET HEURE D'OUVERTURE DES PLS
83/ZAG/2021	Réparation des Pupitres scolaires des établissements primaire relevant de la DP de l'AREF DT à Zagora.	199 800.00	3 000.00	06/12/2021 à 13H00

N°9928/PA

ROYAUME DU MAROC
CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICES DE BENI MELLAL KHENIFRA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRES DES PRIX N°: 01/2021/CCIS-BK
Le 06/12/2021 à 11h; la chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de Beni Mellal - Khénifra-procèdera au siège de la Chambre, sis à Boulevard Beyrouth Beni Mellal, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert sur offres de prix relatifs à:
« ACQUISITION ET MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION DE GESTION INTEGRE POUR LE DOMAINE SUPPORT AU PROFIT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICES DE BENI MELLAL KHENIFRA, EN LOT UNIQUE »
Le Cautionnement provisoire est fixé à : 4000,00DH (quatre mille dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de: 375 000,00DH TTC (Trois cent soixante-quinze mille dirhams toutes taxes comprises).
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré soit au Service des Affaires administratives et financières au siège de la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de Beni Mellal - Khénifra, sis à Boulevard Beyrouth Beni Mellal, il peut également être télé-

chargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,28, 29 et 31 du décret N° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publicstels qu'il a été modifié et complété.
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis aux services des affaires administratives et financières au siège de la chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de Beni Mellal - Khénifra, sis à l'adresse précitée ;
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
• Soit les envoyer par voie électronique sur le portail des marchés de l'Etat conformément à l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 KAADA 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
* Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont celles prévues au règlement de la consultation (RC) dans les articles 10 et 11.
N° 9936/PA

ROYAUME DU MAROC
CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICES DE BENI MELLAL KHENIFRA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRE DE PRIX (Séance publique)
N° :02/2021/CCIS-BK
Le 06/12/2021 à 12 h, la Chambre de Commerce d'Industrie et de Services de Beni Mellal - Khénifra procédera dans le bureau du Président de la Chambre, Boulevard Beyrouth Beni Mellal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°02/2021/CCIS-BK en lot unique ayant pour objet :

Souscription de l'assurance contre les accidents de travail et la responsabilité civile du personnel, l'assurance contre les explosions et incendies des bâtiments et des dégâts des eaux pour le compte de la chambre de commerce, d'industrie et de services de Beni Mellal - Khénifra (lot unique)
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du Service des Affaires administratives et financières au siège de la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de Beni Mellal - Khénifra, sis à Boulevard Beyrouth Beni Mellal. Il peut être téléchargé du portail des marchés publics:

www.marchespublics.gov.ma
• Le cautionnement provisoire est fixé à: Deux Mille dirhams (2 000,00 Dirhams).
• L'estimation des coûts des prestations établie toutes taxes comprises par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 158 388,38dh TTC (Cent Cinquante-Huit-Mille Trois Cent Quarante-Huit dirhams et trente-huit centimes) TTC.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété.

Les concurrents peuvent :
- soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
- soit déposer leurs plis contre récépissé dans le bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer, par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 04/09/2014.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 9 et 10 du règlement de consultation.
N° 9937/PA

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA
DIVISION DU PORT D'EL JADIDA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
46/DRPJ/ANP/2021

AVIS RECTIFICATIF

Il est à porter à la connaissance des soumissionnaires ayant et désirant retirer le dossier de l'appel d'offres N° 46/DRPJ/ANP/2021 relatif à :

Fourniture, installation et mise en service d'un système de télégestion et de télémaintenance des établissements de balisage au port d'El Jadida


qu'une rectification est faite par rapport à l'avis initial comme suit :

La date d'ouverture des plis est le 02/12/2021 à 11h00 au lieu de 02/11/2021 à 11h00.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction Régionale des Ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support- Bureau des Marchés -au km 22 route de Ouadila -El Jadida -Tél. 05 23 38 91 50 - 06 20 69 51 82 - 06 20 69 53 11 - Fax : 05 23 34 54 31.

N°9935/PA

Royaume du Maroc
Université Hassan II
de Casablanca
Faculté de Médecine Dentaire


Faculté de Médecine Dentaire
Université Hassan II de Casablanca

المملكة المغربية
جامعة الحسن الثاني
بالدار البيضاء
كلية طب الأسنان

AVIS DE CONCOURS DE RECRUTEMENT
D'INTERNES
(Session du 06/01/2022)

La Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca organise le 06/01/2022 un concours de recrutement d'internes (18 postes)

Le concours est ouvert aux étudiants inscrits aux études de Médecine Dentaire ayant validé l'ensemble des modules, stages et travaux pratiques des quatre premières années de Médecine Dentaire.

Le dossier de candidature comporte :

- Une demande d'inscription manuscrite, comportant l'indication suivante
* Nom et Prénom, l'Adresse du candidat, E-mail et le Numéro du GSM .
- Une attestation de scolarité précisant la situation universitaire du candidat.
- Les relevés de notes des années d'études requises
- Un extrait d'acte de naissance datant de moins de trois mois
- Une photocopie légalisée de la Carte d'identité nationale
- 2 enveloppes timbrées portant l'adresse du candidat

Les dossiers de candidature doivent être déposés à la Faculté de Médecine Dentaire avant le 22/12/2021 .

N°9933/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
جهة بني ملال خنيفرة
عمالة إقليم خنيفرة
دائرة القباب
قيادة أيت إسحاق
الجماعة الترابية لأيت إسحاق

إعلان عن اجراء امتحان للكفاءة المهنية برسم سنة 2021

إن رئيس الجماعة الترابية لأيت إسحاق .
- بناء على الظهير الشريف رقم 1.58.008 الصادر في 4 شعبان عام 1377 (24 فبراير 1958) في شأن النظام الأساسي العام للوظيفة العمومية حسبما وقع تغييره وتتميمه .
- بناء على الظهير الشريف رقم 1.15.85 الصادر في 20 رمضان 1436 (07 يوليوز 2015) بتنفيذ القانون التنظيمي رقم 113.14 المتعلق بالجماعات
- بناء على المرسوم رقم 2.77.738 صادر بتاريخ 27 شتنبر 1977 بمثابة النظام الأساسي للموظفين الجماعيين حسبما وقع تغييره وتتميمه .
- بناء على المرسوم الملكي رقم 401.67 الصادر في 13 من ربيع الأول 1387 (22 يونيو 1967) بمن نظام عام للمبريات و الامتحانات الخاصة بولوج أسلاك ودرجات و مناصب الإدارات العمومية .
- بناء على المرسوم رقم 2-10-453 الصادر في 20 من ذي القعدة 1431 (29 أكتوبر 2010) بشأن النظام الأساسي الخاص بهيئة المساعدين الإداريين المشتركة بين الوزارات.
- بناء على المرسوم رقم 2-10-452 الصادر في 20 من ذي القعدة 1431 (29 أكتوبر 2010) بشأن النظام الأساسي الخاص بهيئة المساعدين التقنيين المشتركة بين الوزارات.
- بناء على المرسوم رقم 2.04.403 الصادر في 29 من شوال 1426 (2 ديسمبر 2005) المتعلق بتحديد شروط موظفي الدولة في الدرجة أو الإطرار.
- بناء على المرسوم رقم 2.05.1367 الصادر في 29 من شوال 1426 (2 ديسمبر 2005) بتحديد مسطرة تطبيق موظفي الإدارات العمومية .

يعلن رئيس الجماعة الترابية لأيت إسحاق أنه تقرر تنظيم امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2021 يوم : **11 دجنبر 2021**.
للقعدة الموظفين المتمسكين لميزانية جماعة أيت إسحاق و المتوفرين على ألقمية ست سنوات على الأقل من الخدمة الفنية في درجاتهم إلى غاية 31 دجنبر 2021 و ذلك وفق الجدول أسفله .

الدرجة المتمتحن في شأنها	الشروط النظامية المطلوبة	المناصب المتبارى بشأنها	آخر أجل لإيداع الترشيحات	تاريخ اجراء الامتحان
مساعد إداري من الدرجة الثانية	يتاح امتحان الكفاءة المهنية في وجه الموظفين المتمسكين بالخدمة الفنية في الأقاليم من الدرجة الثانية في الوظيفة الأساسية.	يحدد عدد المناصب المتبارى بشأنها في حدود 9%13 من عدد الموظفين المتوفرين بالشروط النظامية على جماعة ترابية	يجب أن تصل ملفات الترشيح إلى مصلحة الأقاليم الترابية بجماعة أيت إسحاق في أجل القصاء 30 نونبر 2021	11 دجنبر 2021
مساعد تقني من الدرجة الثانية				

N°9934/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
D'ESSAOUIRA
D.A.A

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT

N° 71/2021/GDE/INDH
Le 06 décembre 2021 à 10h00, il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la province d'Essaouira à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : - ACHAT ET MISE EN PLACE DE DIVERS MATERIEL ET MOBILIER POUR L'EQUIPEMENT DES DEUX DOURS AL OUMOUMA DE AIT DAUD ET SMIMOU.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la division des affaires administratives de la province. Il peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat à l'adresse suivante: www.marchespublic.gov.ma

Le montant du cautionnement provisoire est : Vingt Mille Dirhams 20 000,00 DH.

L'estimation des coûts des prestations est : Neuf Cent Quatre Vingt Deux Mille Trois Cent Huit Dirhams TTC (982 308,00DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : -Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la

des affaires administratives au secrétariat général de la province d'Essaouira. -Soit déposer leurs plis contre récépissé à la division précitée. -Soit envoyer par courrier électronique.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du secrétariat général de la province d'Essaouira, division des affaires administratives de la province avant le 04 décembre 2021 à 16H00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 9941/PA

UNIVERSITE CHOUAIB
DOUKKALI-
PRÉSIDENCE
EL JADIDA

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 09/UCD/2021

Le 06/12/2021 à partir de 10H 30 min, il sera procédé, au siège de la Présidence de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre, sur offres de prix pour: Prestations de gardiennage du siège de la Présidence de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida et de la Faculté Polydisciplinaire de Sidi Bennour.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la

Présidence de l'Université Chouaib Doukkali sis à avenue Jabrane Khalil Jabrane, El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma

Le présent appel d'offres est lancé en un seul lot. Le cautionnement provisoire est fixé à: 10.000,00 DH (Dix mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : SEPT CENT MILLE DIRHAMS TTC (700.000,00 DH TTC)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux marchés publics de l'université Chouaib Doukkali d'El jadida.

Les concurrents peuvent : - Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la présidence de l'Université.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.

- soit les envoyer par voie électronique via le portail Marocain des marchés publics.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Une visite des lieux est prévue le 25/11/2021 à 10H.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du Règlement de consultation.

N° 9942/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale
de l'enseignement préscolaire
et de sport
Académie Régionale de l'Éducation et de Formation
Région Drâa-Tafilalet
Direction Provinciale de Midelt

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS
Au rabais ou à majoration
(Séance publique)

Le 07/12/2021, il sera procédé au bureau du chef de service des Affaires Administratives et Financières, Construction, Equipement Et Patrimoine au siège de la direction provinciale de l'Aref DT de Midelt, sise à Avenue El massira, Midelt, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts Au rabais ou à majoration comme suit :

Appel d'offres n° 47/MID/INV/2021

Objet : « Travaux d'extension de l'internet du lycée collégial Najah à la CT Bouzmou Province de Midelt »

- Heure d'ouverture des plis : 10h00
- Cautionnement provisoire : Cent mille Dirhams (100 000,00 DH)
- L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 6 185 550,00 dh (Six Millions cent quatre-vingt-cinq Mille cinq cent cinquante Dirhams.)

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au siège de la direction provinciale de l'AREF Drâa-Tafilalet de Midelt sise à Avenue El Massira Midelt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyés leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- soit les déposer contre récépissé dans le bureau des marchés sis à l'adresse précitée.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 07 du règlement de la consultation de chaque appel d'offres.

Pour le dossier technique les concurrents doivent produire :

Une copie certifiée conforme à l'original du certificat de classification et de qualification.

APPEL D'OFFRES	Secteur (Nouveau système)	Qualification (Nouveau système)	Classe minimale (Nouveau système)
47	A	A. 2	3

N°9940/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE D'AL HAOUZ

AVIS D'APPEL D'OFFRES

OUVERT N° : 71/2021/HZ (SEANCE PUBLIQUE)

Le 14/12/2021 à 10 h 00 mn, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

(Programme de 2022)
Travaux d'aménagement des routes non revêtues dans les réserves de la chasse Royale de GROUKA, TASSGHIMOUTE et IMARIGHA -Province d'Al Haouz-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique d'Al Haouz à Tahannaout, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à : Trente Mille (30 000,00) Dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million neuf cent seize mille huit cent vingt et un dirhams 80 centimes TTC (1 916 821,80 Dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique d'Al Haouz à Tahannaout.
- soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultations

Production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classifications comme suit pour les entreprises installées au Maroc

Secteur	Classe minimum	Qualification exigée
B : Travaux Routier et Voirie Urbaine	4	B1 : Travaux de terrassement routiers courants B3 : Ouvrages d'assainissement routiers et traitement de l'environnement

Les Entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'art 4 du règlement de la consultation.

N°9938/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE D'AL HAOUZ

AVIS D'APPEL D'OFFRES

OUVERT N° : 73/2021/HZ (SEANCE PUBLIQUE)

Le 14/12/2021 à 10 h 00 mn, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Contrôle de la qualité des Travaux de la Signalisation horizontale sur la RP2017 entre PK16+000 et PK 33+000 -Province d'Al Haouz-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique d'Al Haouz à Tahannaout, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à : Quatre Cent (400,00) Dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Vingt-deux mille deux cents dirhams 0 centime TTC (22 200,00 Dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique d'Al Haouz à Tahannaout.
- soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultations

Production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classifications comme suit pour les entreprises installées au Maroc

Activité	Catégorie	Qualifications
CQ : Contrôle de qualité	4	CQ.16 : contrôle de la qualité de signalisation horizontale routière

Les Entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'art 4 du règlement de la consultation.

N°9939/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION BENI MELLAL
KHENIFRA
PROVINCE DE BENI
MELLAL
CERCLE D'EL KSIBA
CAIDAT DE TAGHZIRT
COMMUNE
TERRITORIALE
DE TANOGHA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N° -
04--/2021

Le 15/12/2021 à -11-h 00, il sera procédé, au bureau de monsieur le président du conseil communal de TANOGHA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix pour : l'affermage du souk hebdomadaire de la commune Territoriale de Tanogha – province de Beni Mellal.

Pour une durée de 9 mois allant du 01/04/2022 jusqu'au 31/12/2022

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des recettes de la C.R TANOGHA, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : SEIZE MILLE DHS (16.000,00dh)

L'estimation de l'ordre de (90 000.00) Dhs QUATRE VINGT DIX MILLE DHS .

Le contenu ainsi que les présentations des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics .

Les concurrents peuvent : - soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des recettes de la C. T.TANOGHA.

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du cahier de charge .

N° 9945/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL

SECRETARIAT GENERAL
D.B.M
AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERTS
N° : 91 /2021 /INDH/PAZ
Le 07 Décembre 2021 à 11 Heures, il sera procédé dans le bureau de monsieur le secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour: Achat des équipements au profit du centre des femmes en situation de précarité - Province d'Azilal

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: Neuf mille deux cents dirhams, 00 Cts (9.200,00 DH).

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : quatre cent soixante huit mille dirhams (468.000,00 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du budget et marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les échantillons et les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division du Budget et Marché au Secrétariat Général de la Province au plus tard le : 06 décembre 2021 à 16 heures 30 min

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N.B : CE MARCHÉ EST

RESERVE A LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISES
N° 9946/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE
CHTOUKA AIT BAHA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DES AFFAIRES
TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 38/2021.

Le 06/12/2021 à 10 h . Il sera procédé, dans la salle de réunion n°3 du siège de la Province de Chtouka Ait Baha , à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU –PROVINCE CHTOUKA AIT BAHA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha , il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma .

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de cinq mille dirhams (5.000,00 DH).

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : cent quatre vingt et un mille six cent trente trois dirhams et 70 cts (181 633,70DHS) T.T.C.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 , et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics et l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435. (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation.

Les concurrents peuvent : -Soit soumissionner électroniquement via la plate forme du portail national des marchés publics

- Soit déposer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation

N° 9947/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE
CHTOUKA AIT BAHA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DES AFFAIRES
TECHNIQUES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°
47/2021

Le 06/12/2021 à 11h. Il sera procédé, dans la salle de réunion n°3 du Secrétariat Général de la Province de Chtouka Ait Baha à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES LOGEMENTS ADMINISTRATIFS : RESIDENCE OFFICIELLE, LOGEMENT SECRETAIRE GENERAL, LOGEMENT CHEF CERCLE AIT BAHA ET LOGEMENT CAID ES-SAFA

-PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha , il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma .

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 10.000,00 dhs (dix mille dirhams).

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 230 574.000,00 dhs (deux cent trente mille cinq cent soixante quatorze dirhams). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,

29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics et l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435. (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation.

Les concurrents peuvent : -Soit soumissionner électroniquement via la plate forme du portail national des marchés publics

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité - soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation

N° 9948/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, du Précolaire et des sports
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
Région Rabat Salé Kénitra
Direction Provinciale de Sidi Kacem
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRES DE PRIX
SEANCE PUBLIC
N° 28 /DPSK /2021

Le 06 Décembre 2021 à 10 h , Il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Sidi Kacem Avenue Allal Ben Abdellah à Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 28 /DPSK /2021 pour : Le service de cuisson au sein des cantines collégiales, des internats des établissements

de l'enseignement primaire, secondaire collégial, secondaire qualifiant relevant de la direction provinciale de Sidi Kacem en lot unique. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des marchés des achats-service des affaires administratives et financières, Direction provinciale de Sidi Kacem. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : Cinquante mille Dirhams (50 000.00 Dhs).

La prestation en question est estimée à : Trois million deux cent dix-huit mille quatre cent Dirhams 00 Centimes TTC (3 218 400,00 Dhs TTC)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 mars 2013 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent soit : - déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau des marchés et des achats de la Direction Provinciale de Sidi Kacem;


- les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.


Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 7 du règlement de consultation.

N° 9949/PA



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MADIUNNA
COMMUNE DE TIT MELLIL

division d'urbanisme ,affaires techniques et marchés publics
SERVICE TECHNIQUE, ETUDE et MARCHÉS PUBLICS.
BUREAU DES MARCHES PUBLICS



AVIS Complémentaire

Le président de la Commune de Tit Mellil porte à la connaissance des concurrents que l'appel d'offres sur offres de prix N° 09/2021 relatif à l' **ACHAT DES BACS A ORDURES A LA COMMUNE DE TIT MELLIL** en lot unique, paru au journal libération du 29/10/2021 sera complété comme suit :

LE PRÉSENT APPEL D'OFFRES EST RÉSERVÉ À LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE

Le reste sans changement.

N°9944/PA



المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية
والتعليم الأول والثانوي
الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين
جهة كلميم وادلس
المديرية الإقليمية لكلميم

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS

Il sera procédé au siège de la Direction Provinciale de Guelmim sise : Avenue humaine el fatouaki; à l'ouverture des plis d'appel d'offres ouvert au rabais ou (majoration).

N° AO	Objets/lots	Estimations des couts des prestations TTC en dhs	CERTIFICAT DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION	Cautionnements provisoire en dhs	Date et heures d'ouverture des plis
35 /2021/ BLDPMENG	TRAVAUX DE SUBSTITUTION DE VINGT QUATRE (24) SALLES DE CLASSES EN PREFABRIQUES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM EN LOT UNIQUE	4 220 114.40 QUATRE MILLION DEUX CENT VINGT MILLE CENT QUATORZE DIRHAMS ET 40 CTS	SECTEUR : A QUALIFICATION : A2 CLASSE : 3	100 000.00 CENT MILLE DIRHAMS	02/12/2021 à 12H30

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la Direction Provinciale Guelmim ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Direction Provinciale Guelmim
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N°9943/PA

Royaume du Maroc
Ministère
de l'Aménagement du
Territoire National, de
l'Urbanisme, de l'Habitat
et la politique de la ville
Habitat et Politique
de la Ville
Direction Provinciale de
l'Habitat et de la Politique
de la Ville de Chefchaouen
Avis d'appel d'offres
ouvert sur offre de prix
N° 1/2021

Séance Publique
Le 07/12/2021 à 10h, il sera
procédé au siège de la Di-
rection Provinciale de l'Ha-
bitat et de la Politique de la
Ville de Chefchaouen, sis
rue Sebta quartier adminis-
tratif Chefchaouen à l'ou-
verture des plis relatifs à
l'appel d'offres sur offres de
prix n°1/2021 (séance pu-
blique) pour objet : La sécuri-
té, la surveillance et le
gardiennage des locaux ad-
ministratifs de la Direction
Provinciale de l'Habitat et
de la Politique de la Ville de
Chefchaouen.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré auprès du
service des affaires adminis-
tratives et financières de la
Direction Provinciale de
l'Habitat et de la politique
de la ville de Chefchaouen
située à la rue Sebta quar-
tier administratif Chef-
chaouen, il peut également
être téléchargé à partir du
portail des marchés de
l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

- Le montant du cautionne-
ment provisoire est fixé à la
somme de Trois mille di-
rham (3000,00 DH)
- L'estimation des presta-
tions à réaliser est de Deux
cent dix mille huit cent
soixante-dix dirhams
soixante-douze ctm
TTC (210 870,72 DH TTC).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n° 2-12-

349 relatif aux marchés pu-
blics.
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au Service
des Affaires Administratives
et Financières de la Di-
rection Provinciale de
l'Habitat et de la politique
de la ville de Chefchaouen,
sis à l'adresse ci-dessus ;
• Soit les envoyer, par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au
bureau précité ;
• Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'ouverture des plis au
début de la séance et avant
l'ouverture des plis.
• Soit les transmettre par
voie électronique au maître
d'ouvrage dans le portail
des marchés publics.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
à l'article 8 du règlement de
consultation.

N° 9960/PA

Royaume du Maroc
Ministère
de l'Aménagement du
Territoire National, de
l'Urbanisme, de l'Habitat
et la politique de la ville
Habitat et Politique
de la Ville
Direction Provinciale de
l'Habitat et de la Politique
de la Ville de Chefchaouen
Avis d'appel d'offres
ouvert sur offre de prix
N° 2/2021

Séance Publique
Le 08/12/2021 à 11h, il sera
procédé au siège de la Di-
rection Provinciale de l'Ha-
bitat et de la Politique de la
Ville de Chefchaouen, sise
au rue Sebta Quartier Ad-
ministratif Chefchaouen à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres sur offres
de prix n°2/2021 (séance
publique) pour objet : Presta-
tions d'Entretien et de
Nettoyage des locaux admi-
nistratifs de la Direction
Provinciale de l'Habitat et
de la Politique de la Ville de
Chefchaouen.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré auprès du
service des Affaires Adminis-
tratives et Financières de la
Direction Provinciale de
l'Habitat et de la politique
de la ville de Chefchaouen
située au rue Sebta Quartier
Administratif Chef-
chaouen, il peut également
être téléchargé à partir du
portail des marchés de
l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

- Le montant du cautionne-
ment provisoire est fixé à la
somme de Trois milles di-
rham (3 000,00 DH).
- L'estimation des presta-
tions à réaliser est soixante
et onze mille huit cent qua-
tre-vingt-quatre Dh, quatre-
vingt ctm TTC (71
884,80DH TTC).
- La visite des lieux est pré-
vue le 25/11/2021 à 11h.
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n° 2-12-

349 relatif aux marchés pu-
blics.
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au service
des Affaires Administratives
et Financières de la Di-
rection Provinciale de
l'Habitat et de la politique
de la ville de Chefchaouen,
sis à l'adresse ci-dessus ;
• Soit les envoyer, par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bureau
précité ;

• Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'ouverture des plis au
début de la séance et avant
l'ouverture des plis.
• Soit les transmettre par
voie électronique au maître
d'ouvrage dans le portail
des marchés publics.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 8 du règlement
de consultation.

N° 9961/PA

المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية
والتعليم الأولي والابتدائي

ARAF DE LA REGION FES MEKNES
DIRECTION PROVINCIALE A MOULAY YACOUB

AVIS MODIFICATIF
De L'Avis D'Appels D'Offres Ouverts
APPARU AU JOURNAL LIBERATION N°9459 DU 06/11/2021

Il sera procédé au siège de la direction provinciale de MY YACOUB relevant de l'AREF de la région Fès – Meknès, (Avenue tarik ibn ziad – Ain kadous), à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

N° d'appel D'offres	Objet	Caution provisoire en DHS	Estimation des coûts des prestations en DHS TTC	Date et Heure d'ouverture des plis	Qualification et de Classification	
					SECTEUR	A
30/INV/2021	Travaux d'extension des écoles Zaouiya et Ouled Mhammed à la commune Ain Chkef relevant de la Direction Moulay Yacoub.	25 000,00 (vingt cinq mille) dh	1 001 324,64 DH ttc (un million mille trois cent vingt quatre dh 64 cts ttc)	29/11/2021 à 10h 00mn	QUALIFICATION	A.2
31/INV/2021	Travaux de construction d'un centre d'orientation au lycée Abdelaziz Mezian Bellqih commune Laajajra relevant de la Direction Moulay Yacoub.	5 000,00 (cinq mille)dh	150 000,00 (cent cinquante mille) dh ttc	29/11/2021 à 10h 30mn	CLASSE MINIMALE	4
13/2021/DP MY	la restauration des élèves bénéficiaires de l'internat du lycée qualifiant almoustakbal de la direction provinciale de L'AREF FES-MEKNES A MY YACOUB	50 000,00 CINQUANTE MILLE DIRHAMS	MONTANT MINIMAL : 1 122 000,00 (un million cent vingt deux mille) dh ttc MONTANT MAXIMAL : 1 648 900,00 (un million six cent quarante huit mille neuf cent) dh ttc	29/11/2021 à 11 H 00 MN		

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés du service des affaires administratives et financières (Bureau des marchés) à la direction provinciale de Moulay Yacoub, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.
Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation
Les concurrents peuvent :
-soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception à la direction provinciale Moulay Yacoub ;
-soit les déposer contre récépissé, au bureau d'ordre de la direction provinciale Moulay Yacoub ;
-soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.
N.B : Toute pièce exigée non certifiée conforme à l'originale sera considérée nulle et non avenue.

N°9962/PA

المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية
والتعليم الأولي والابتدائي

ARAF DE LA REGION FES MEKNES
DIRECTION PROVINCIALE A MOULAY YACOUB

AVIS MODIFICATIF
De L'Avis D'Appels D'Offres Ouverts
APPARU AU JOURNAL LIBERATION N°9461 DU 09/11/2021

Il sera procédé au siège de la direction provinciale de MY YACOUB relevant de l'AREF de la région Fès – Meknès, (Avenue tarik ibn ziad – Ain kadous), à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

N° d'appel D'offres	Objet	Caution provisoire en DHS	Estimation des coûts des prestations en DHS TTC	Date et Heure d'ouverture des plis	Qualification et de Classification	
					SECTEUR	A
32/INV/2021	Travaux de branchement en eau potable, en électricité et de séparation des compteurs d'eau potable et d'électricité à douze unités scolaires relevant de la direction provinciale Moulay Yacoub	Dix mille 10 000,00 DH	Trois cent quatre-vingt onze mille huit cent 391 800,00 DH ttc	02/12/2021 A 10h 00mn		
33/INV/2021	Travaux de qualification de SIX unités scolaires relevant de la direction provinciale Moulay Yacoub	Neuf mille 9 000,00 DH	Deux cent quatre-vingt quinze mille 295 000,00 DH ttc	02/12/2021 A 10h 30mn		
34/INV/2021	Travaux de qualification de DEUX unités scolaires relevant de la direction provinciale Moulay Yacoub	Treize mille 13 000,00 DH	Quatre cent cinquante mille 450 000,00 DH ttc	02/12/2021 A 11h 00mn		
35/INV/2021	Travaux de qualification de DEUX unités scolaires relevant de la direction provinciale Moulay Yacoub	Treize mille 13 000,00 DH	Quatre cent quarante cinq mille 445 000,00 DH ttc	02/12/2021 A 11h 30mn		
36/INV/2021	Travaux de qualification de SIX unités scolaires relevant de la direction provinciale Moulay Yacoub.	Dix mille 10 000,00 DH	Trois cent cinquante huit mille cent quatre-vingt deux 358 182,00 DH ttc	02/12/2021 A 12 h 00mn		
37/INV/2021	Travaux d'aménagement et de réhabilitation du lycée collégial Azzaytouna à la commune Ouled Mimoun relevant de la direction provinciale Moulay Yacoub.	Quinze mille 15 000,00 DH	Cinq cent un mille soixante 501 660,00 DH ttc	02/12/2021 A 12 h 30mn	Secteur Qualification Classe	A A.5 5

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés du service des affaires administratives et financières (Bureau des marchés) à la direction provinciale de Moulay Yacoub, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.
Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation
Les concurrents peuvent :
-soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception à la direction provinciale Moulay Yacoub ;
-soit les déposer contre récépissé, au bureau d'ordre de la direction provinciale Moulay Yacoub ;
-soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.
N.B : Toute pièce exigée non certifiée conforme à l'originale sera considérée nulle et non avenue.

N°9963/PA

المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية
والتعليم الأولي والابتدائي

ARAF DE LA REGION FES MEKNES
DIRECTION PROVINCIALE A MOULAY YACOUB

Avis d'appels d'offres ouverts

Il sera procédé au siège de la direction provinciale de MY YACOUB relevant de l'AREF de la région Fès – Meknès, (Avenue tarik ibn ziad – Ain kadous), à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

N° d'appel D'offres	Objet	Caution provisoire en DHS	Estimation des coûts des prestations en DHS TTC	Date et Heure d'ouverture des plis	Qualification et de Classification	
					SECTEUR	A
38/INV/2021	Travaux d'Aménagements et de Réhabilitations au siège de la Direction Provinciale Moulay Yacoub	VINGT CINQ mille (25.000,00) Dirhams	996 000,00 NEUF CENT QUATRE-VINGT SEIZE MILLE DH TTC	06/12/2021 A 10h 00mn	Qualification	A.5
39/INV/2021	Travaux d'aménagement d'une salle d'orientation et de séparation des compteurs d'eau potable et d'électricité au lycée qualifiant Albassatine relevant de la direction provinciale Moulay Yacoub	DEUX mille (2.000,00) Dirhams	60 350,40 SOIXANTE MILLE TROIS CENT CINQUANTE DH 40 CTS TTC	06/12/2021 A 10h 30mn	Classe	5

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés du service des affaires administratives et financières (Bureau des marchés) à la direction provinciale de Moulay Yacoub, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.
Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation
Les concurrents peuvent :
-soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception à la direction provinciale Moulay Yacoub ;
-soit les déposer contre récépissé, au bureau d'ordre de la direction provinciale Moulay Yacoub ;
-soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.
N.B : Toute pièce exigée non certifiée conforme à l'originale sera considérée nulle et non avenue.

N°9964/PA

FONDATAX
Conseil financier et fiscal
ELBA RECYCLING
SOLUTIONS SARL
R.C. : 521869
CONSTITUTION

Au terme d'un acte ssp en date du 02 octobre 2021, il a été institué une société SARL avec les caractéristiques suivantes :

1-Dénomination: ELBA RECYCLING SOLUTIONS
2-Siège social : 26, AVENUE MERS SULTAN, ETAGE 1 APPT 3-CASABLANCA
3-Activité: RECYCLAGE DES DECHETS.

4-Capital : Mr EL HASSAN BAIRA fait apport en numéraire de la somme de 50.000 DH, divisée en 500 parts sociales de 100 DH chacune.

5-Gérance: Mr EL HASSAN BAIRA et Mr EL MUSTAPHA BAIRA, cogérants pour une durée indéterminée.

6-l'exercice comptable débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre. L'immatriculation au registre de commerce a été effectuée au greffe du tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro de dépôt légal 799652 le 09/11/2021

N° 9965/PA

STE EASTERN STEEL
COMPANY
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P à TAOURIRT en date du 04/10/2021 a été établi les statuts d'une société à SARLAU dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME : SARLAU
DENOMINATION : EASTERN STEEL COMPANY
OBJET : FABRICANT DES GRILLAGES, CHAUDRONNERIE.
SIEGE SOCIAL : REZ DE CHAUSSEE N°851 RUE GUERCIF HAY NAHDA TAOURIRT

DUREE : 99 ans
CAPITAL SOCIAL : 100 000,00 Dirham DIVISE EN 1000 PARTS DE 100,00 Dirham CHACUNE.

- LES ASSOCIE :
- Mr, BELGHITI ALAOUI ABDELHADI : 1000 parts sociales

Soit au total : 1000 parts
- GERANCE : Mr, BELGHITI ALAOUI ABDELHADI pour une durée illimitée.

- ANNEE SOCIALE : DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE de chaque année

- BÉNÉFICES: LES PRODUITS NETS DE CHAQUE EXERCICE APRES PRELEVEMENTS LEGAUX ET STATUTAIRES SERONT REPARTIS ENTRE LES ASSOCIES PROPORTIONNELLEMENT A LEURS PARTS.

II. La société a été immatriculée au RC N°1417 LE 09/11/2021 Au Tribunal Du Première Instance de Taourirt.

N° 9966/PA

Royaume Du Maroc
Ministère De L'intérieur
Regioncasablancassetat
Province De Settat
Cercle De
Ben Ahmedchamalia
Caidat Des Maar If
Et OdMhamed
Commune M'garto
Avis D'appel D'offres
Ouvert N°03/2021
(Séances Publique)

MERCREDI 08DECEMBRE 2021,A10H II Sera Procédé Dans Le Bureau Du Président De La Commune De M'garto, A L'ouverture Des Plis Relatifs A L'appel D'offres Sur Offres De Prix Pour L'affermage Des Souks Hebdomadaires Arbiae M'garto Et KhmisBir M'rah Pour Une Durée De 12 Mois (Du 1er Janvier 2022 Au 31 Décembre 2022)

- Le Dossier D'appels D'offres Peut Etre Retire Au Siege De La Commune De M'garto Service De La Régie Communale.

- Il Peut Aussi Etre Téléchargé A Partir Du Portail Des Marchés Publics A L'adresse Suivante :www.Marchéspublics.Gov.Ma

- Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service recette de la commune .

- Soit Les envoyer , par courrier recommandé avec accusé de réception , au bureau précité ,

- Soit les remettre au président de la commission d' Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Il est porté à la connaissance des concurrents qu'en vertu de l'arrêté du Ministère de l'économie et des finances n° 20-14 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des Marchés Publics , il est prévu la possibilité de la réception «électronique des offres.

- Le Cautionnement Provisoire Est Fixe A Une Somme de 4000 dhs .

• Le Contenu Ainsi Que La Présentation Des Dossiers Des Concurrents Doivent Etre Conformes Aux Dispositions Des Articles 27 Et 29 Et 31 Du Décret N° 2-12-349 Précité.

• Les Pièces Justificatives À Fournir Sont :
1- Dossier Administratif Comprenant :

a- Déclaration Sur L'honneur

b- Demande De Location Selon Caneva Mis A La Disposition Des Concurrents.

c- Certificat De Résidence Pour Les Personnes Physiques, Ou Le Statut Et Le Pv De La Dernière Séance Planaire Pour Les Personnes Morales.

d- Attestation Du Percepteur Du Lieu D'imposition Délivrée Depuis Moins D'un An, Mentionnant Que L'intéressé Est En Situations Fiscale Régulières.

e- Un Engagement Rédigé Sur Papier Timbre Indiquant La Partie Du Souk A Louer, Le Montant De Location Propose Par Le Concurrent. Cet Engagement Doit Etre Remis Dans Un Pli Scelle Portant La Mention « Soumission ».

f- Attestation de la caution provisoire

g- Montant de 3 mois de location d'avance .

h- Une Photocopie Légalisée De La Carte D'identité Nationale.

i- La Ou Les Pièces Justifiant Les Pouvoirs Conférés A La Personne Agissant Au Nom Du Concurrent

Nb : Les Concurrents Non Installés Au Maroc Doivent Fournir L'équivalent De La Pièce Visee Au Paragraphe (D) Ci-Dessus. Et A Défaut, Une Déclaration Faite Devant Une Autorité Judiciaire Ou Administrative, Un Notaire Ou Un Orga-

nisme Professionnel Qualifié Lorsque Le Tel Documene N'est Pas Délivré Par Leur Pays D'origine.

2- Dossier TechniqueComprenant :

-Une Note Indiquant Les Moyens Humains Et Techniques Que Le Concurrent Envisage Pour La Gestion Du Bien Ou Du Service Pendant La Durée De L'affermage.

N° 9967/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR

PROVINCE D'EL HAJEB
CERCLE D'AGOURAI
CAIDAT DEBT JAHJOUH
COMMUNE RURALE
JAHJOUH

REGIE DE RECETTES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 01 / 2021
SEANCE PUBLIQUE

Il sera procédé dans le bureau du président du conseil communal de Jahjouh ; Le mardi 14 décembre 2021 à 10 h30 du matin à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur l'offre des biens communaux suivants :

- Souk hebdomadaire , fondouk et parking de Jahjouh pour la période d'une année (12 mois)

Le montant estimatif de location est de 350.000.00 dhs(Trois cent Cinquante mille dhs),le cautionnement provisoire est fixé à 8 000,00 dhs (huit mille dhs),

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la commune de Jahjouh service de régie de recette ou téléchargé à partir du site www.marchéspublics.gov.ma .

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du décret n° 02-12-349 du 08 Jomada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics, notamment ses articles 27, 29 et 31

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation, à savoir : PREMIERE ENVELOPPE : " DOSSIER ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE " comprenant:

Dossier administratif
- Déclaration sur l'honneur.

- Une photocopie de la carte d'identité nationale.

- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent.

- Une attestation délivrée depuis moins d'un an par le percepteur justifiant que l'intéressé est en situation fiscale régulière.

- Une attestation délivrée depuis moins d'un an par la caisse nationale de sécurité sociale -certificat d'immatriculation au registre de commerce.

- Le récépissé du cautionnement provisoire

- Un engagement pour le nettoyage du souk.

Dossier technique
- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et enveloppe doit porter la mention du dossier administratif et technique.

Dossier additif
- demande de participation adressée a monsieur le président de la commune de jahjouh.

- Le CFS paraphé à toutes les pages et signé à la dernière page avec la mention « lu et accepté »

- Le règlement de consultation paraphé à toutes les pages et signé à la dernière page avec la mention : " Offre financier"

Les concurrents peuvent déposer leurs dossiers, soit au bureau d'ordre contre récépissé, soit par courrier recommandé au bureau

- L'acte d'engagement portant Nom, prénom, adresse du participant.

- Le bordereau des prix.

- La dite enveloppe doit porter la mention : " Offre financier"

d'ordre de la commune avec accusé de réception, soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ,soit déposés par voie électronique au portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma

N° 9968/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE EL KELAA DES SRGHNA
CERCLE EL KELAA
CAIDAT OULED BOUALI
COMMUNE TERRITORIEL EDDACHRA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N°:03/2021

Il sera procédé au bureau du président de la CR EDDACHRA à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offre de prix indiqués dans le tableau ci-dessous :

N° MARCHE	Objet d'appel d'offre	Estimation En Dhs	Caution provisoire	Date	Heure
03/2021	LOCATION DU SOUK HEBDOMADAIRE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022	216000.00 TTC	8000.00 dh	09/12/2021	10H30
04/2021	LOCATION ABATTOIR COMMUNAL DU 01/01/2022 AU 31/12/2022	12000.00 dhs	2000.00 dh		11H

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de cette commune. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics suivant : www.marchéspublics.gov.ma

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 jomada I 1434 (20 mars 2013). Relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés.
- Soit soumissionner électroniquement via la plate forme de marchés publiques.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 02 du règlement de la consultation;

N°9969/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Settat
SG/D/E

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX
N° 31/INDH/2021

Le 08/12/2021 à 10 heures il sera procédé, dans les bureaux de la Division d'Equipeement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour Travaux de construction d'un centre pour personnes sans domicile fixe à la ville El Borouj - Province de Settat.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés de la Division d'Equipeement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma .

Le prix d'acquisition des plans est de : 15,00 dh (Quinze dirhams).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 14 000.00 dh (Quatorze mille dirhams).

L'estimation globale des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 739164,00dh TTC (Sept cent trente-neuf mille cent soixante-quatre dirhams TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du Décret n°2-12-349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des marchés de la Division d'Equipeement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service des marchés de la Division d'Equipeement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat;
- Soit déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma) conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°20.14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du Certificat de qualification et de classification dans le secteur suivant :

Secteur	Classe	Qualification exigée
A	5	A.2

- Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 10 du règlement de consultation.

N°9970/PA

"ASBN TALFIF S.A.R.L/AU" CONSTITUTION
Aux termes d'un acte S.S.P en date du 01/11/2021 à Al-Hoceima, il a été constitué une société à responsabilité limitée à associé unique (s.a.r.l/au) dont les caractéristiques sont les suivantes: DENOMINATION: "ASBN TALFIF S.A.R.L/AU" OBJET SOCIAL: - Conditionnement d'emballage - Tenant un magasin de distribution d'alimentation générale
- Négociant
SIEGE SOCIAL: 03; rue 08 mars hay salam Al-Hoceima. DUREE: 99 ans.
CAPITAL SOCIAL: Cent mille dirhams(100.000,00 dh)
EXERCICE SOCIAL: L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque exercice.
GERANCE: la société est gérée par M. ASSEBBAN Ahmed
DEPOT LEGAL: Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Al-Hoceima le 09/11/2021. RC analytique N° 3535.

N° 9974/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE

DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
SECRETARIAT GENERAL
D.A.A/S.BM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°28/2021/INDH.
Le lundi 06 décembre 2021 à 10 :00 heures, Il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Gouverneur de la province d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre des prix suivant: ACQUISITION DE DEUX VEHICULES POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE: UN (1) VEHICULE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DE L'ANGE POUR ENFANT AUTISTE ET UN (1) VEHICULE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SOS VILLAGES A EL JADIDA
Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré à la Division des affaires administratives /service de comptabilité et marchés au Secrétaire Général de la Province d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : vingt mille dirhams (20.000,00 dirhams).
- L'estimation des couts de

prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme : six cent trente neuf mille neuf cent quatre vingt dix huit dirhams et 40 cts (639.998,40 dhs) T.T.C.
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent:
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du Secrétaire Général de la Province d'El Jadida.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation

N° 9975/PA

المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي والبحث العلمي
الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين
جهة كلميم واد نون
المديرية الإقليمية لمدينة الميعة

Avis d'appels d'offres ouvert

Il sera procédé au siège de la Direction provinciale de SIDI IFNI relevant de l'AREF Région Guelmim/Oued Noun, Sis à Avenue lalla Abella (Route du Port) sidi ifni, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvertes suivants :

Avis d'appels d'offres ouvert SUR OFFRES DES PRIX

N° AOO	OBJET	CAUTION PROVISoire EN DHS	ESTIMATION EN DHS TTC	DATE/HEURES OUVERTURE	QUALIFICATIONS DEMANDÉES
56/2021/INV-IFNI	ACHAT DE MATÉRIEL D'ENSEIGNEMENT POUR LES CLASSES PRÉSCOLAIRES ET POUR LES ESPACES D'ORIENTATION AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'ACADÉMIE RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION GUELMIM OUED NOUN SIDI IFNI-PROVINCE DE SIDI IFNI (LOT UNIQUE)	5000,00 DH CING MILLE DHS	264 720,00 DH (DEUX CENT SOIXANTE QUATRE MILLE SEPT CENT VINGT DHS ET 00 CTS)	Le 07/12/2021 A 11H00	ATTESTATIONS DE RÉFÉRENCES

Avis d'appels d'offres ouvert AU RABAIS OU MAJORATION

N° AOO	OBJET	CAUTION PROVISoire EN DHS	ESTIMATION EN DHS TTC	DATE/HEURES OUVERTURE	QUALIFICATIONS DEMANDÉES
57/2021/INV-IFNI	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 3 SALLES D'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE AUX ÉTABLISSEMENTS SUIVANTS: S/S TARIK BEN ZIYAD CENTRE, S/S TARIK EL IFRANI UNITE ID LAHCEN, ET S/S TARIK EL IFRANI UNITE ID WARAHHAME COMMUNE IBDER RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI AREF GUELMIM OUED NOUN	15 000,00 DH (QUINZE MILLE DIRHAMS).	749 704,68 DH (SEPT CENT QUARANTE NEUF MILLE SEPT CENT QUATRE DIRHAMS ET 68 CENTIMES).	Le 07/12/2021 A 12H00	(A2)5
58/2021/INV-IFNI	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 04 SALLES D'ENSEIGNEMENTS AUX ÉTABLISSEMENT SCOLAIRES SUIVANTES: S/S IBN BASSAM CENTRE TATAROUST, S/S YACOB AL MANSOUR US ID GHAZAL/S/S BRAHIM ROUDANI US AQOUR, AUPRES DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI AREF GUELMIM OUED NOUN	13 000,00 DH (TREIZE MILLE DIRHAMS).	809190,36 DH (HUIT CENT NEUF MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX DHS ET 36 CTS)	Le 07/12/2021 A 14H30	(A2)5
59/2021/INV-IFNI	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 03 SALLES D'ENSEIGNEMENTS AUX ÉTABLISSEMENT SCOLAIRES SUIVANTES: S/S NASSIM US OUGOUG, S/S AL ALAOUDYNE CENTRE, AUPRES DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI AREF GUELMIM OUED NOUN.	10 000,00 DH (DIX MILLE DIRHAMS).	619242,12 DH (SIX CENT DIX-NEUF MILLE DEUX CENT QUARANTE-DEUX DHS ET 12 CTS)	Le 07/12/2021 A 15H30	(A2)5

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics
- Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la Direction provinciale de sidi ifni l'AREF Région Guelmim/Oued Noun ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchespublics.gov.ma
- Les concurrents peuvent Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Direction provinciale de sidi ifni l'AREF Région Guelmim/Oued Noun
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014.
- pour l' aoo 56/2021/INV-IFNI : Les prospectus ou catalogues cachetés par le concurrent, exigés par le dossier d'Appel d'offres doivent être déposés au bureau des marchés au sein de la direction provinciale sidi ifni, au plus tard le 06/12/2021 à 11H00 (Date et Heure limite du dépôt).
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles Du règlement de consultation.

N°9973/PA

ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, De Développement Rural et des Eaux et Forêts
Direction Provinciale d'Agriculture de Boulemane

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT (6^{ème} Tranche 2021)

Il sera procédé en séance publique à la Direction Provinciale de l'Agriculture de Boulemane à Missour, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre des prix suivant :

N° Avis	Objet de l'Avis	C. P. (DH)	Estimation DH (TTC)	Date d'Ouverture
19/2021	Réfection d'Ouvrage de dérivation EL Hajra et revêtement de seguias et ouvrages d'art relevant de la Commune Ouizeght, Province de Boulemane.	33 000,00 Dhs (Trente Trois Mille Dirhams).	1 112 160,00 Dhs TTC (Un Million Cent Douze Mille Cent Soixante Dirhams et 00 Cts TTC)	07/12/2021 à 10 h 00
20/2021	Réfection d'Ouvrage de dérivation LKRARMA et revêtement de seguias et ouvrages d'art relevant de la Commune Ouizeght, Province de Boulemane.	49 000,00 Dhs (Quarante Neuf Mille Dirhams).	1 653 600,00 Dhs TTC (Un Million Six Cent Cinquante Trois Mille Six Cent Dirhams et 00 Cts TTC)	07/12/2021 à 11 h 00
21/2021	Réfection d'Ouvrage de dérivation IGLI sur Oued Moulouya relevant de la Commune Sidi Boutayeb, Province de Boulemane.	12 000,00 Dhs (Douze Mille Dirhams).	400 320,00 Dhs TTC (Quatre Cent Mille Trois Cent Vingt Dirhams et 00 Cts TTC)	07/12/2021 à 12h 00

Le dossier de la consultation peut être retiré du bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Boulemane à Missour, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordres de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Boulemane à Missour ;
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis ; Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans règlement de la consultation.
- Soit soumissionner électroniquement à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).
- Les participants doivent établir les documents exigés dans le règlement de consultation.

N°9971/PA

ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, De Développement Rural et des Eaux et Forêts
Direction Provinciale d'Agriculture de Boulemane

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT (7^{ème} Tranche 2021)

Il sera procédé en séance publique à la Direction Provinciale de l'Agriculture de Boulemane à Missour, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre des prix suivant :

N° Avis	Objet de l'Avis	C. P. (DH)	Estimation DH (TTC)	Date d'Ouverture
22/2021	La Réalisation des Travaux de revêtement de seguias et ouvrages d'art relevant de la Commune Urbain Missour et Commune Sidi Boutayeb, Province de Boulemane.	12 000,00 Dhs (Douze Mille Dirhams).	400 260,00 Dhs TTC (Quatre Cent Mille Deux Cent Soixante Dirhams et 00 Cts TTC)	09/12/2021 à 10 h 00
23/2021	la réalisation des travaux de construction et revêtement en bicouche de piste Ouled Slimane au niveau de Vieux Missour relevant dans la Commune Territoriale Sidi Boutayeb, Province de Boulemane.	25 000,00 Dhs (vingt cinq mille Dirhams)	834 396,00 Dhs TTC (Huit cent trente quatre mille trois cent quatre vingt seize Dirhams et 00 Cts TTC)	09/12/2021 à 11 h 00
24/2021	la réalisation des travaux d'achèvement d'un souk pour bétail à la municipalité de Missour, prévue dans le cadre du projet d'intensification et de la valorisation des viandes rouges au niveau de la Province de Boulemane	27 000,00 Dhs (Vingt sept mille Dirhams)	935 608,32 Dhs TTC (Neuf Cent Trente Cinq Mille Six Cent Huit Dirhams Trente Deux Centimes TTC)	09/12/2021 à 12h 00

Le dossier de la consultation peut être retiré du bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Boulemane à Missour, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordres de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Boulemane à Missour ;
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis ; Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans règlement de la consultation.
- Soit soumissionner électroniquement à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).
- Les participants doivent établir les documents exigés dans le règlement de consultation.

N°9972/PA

Daniel Ortega et Rosario Murillo

Un couple fusionnel accro au pouvoir

Portrait

Le président Daniel Ortega et son épouse vice-présidente Rosario Murillo forment un couple fusionnel, accusé d'être "prêt à tout" pour conserver son pouvoir absolu sur le Nicaragua.

Grâce à une réforme constitutionnelle sur mesure, le "Commandante" Ortega, qui a fêté jeudi son 76e anniversaire, a obtenu dimanche un quatrième mandat de cinq ans consécutif, avec 75% des voix selon des résultats partiels officiels, s'inscrivant ainsi dans la longue cohorte des anciens révolutionnaires qui s'accrochent au pouvoir.

Trois ans après avoir réprimé dans le sang (plus de 300 morts) les manifestations du printemps 2018 réclamant leur départ, les deux septuagénaires ont été réélus sans coup férir et vont pouvoir continuer à diriger avec une poigne de fer le Nicaragua.

Les sept adversaires potentiels un tant soit peu menaçants pour le couple avaient été écartés avant l'élection. Depuis début juin, ils ont été soit jetés en prison, soit assignés à résidence.

Comparés à Frank et Claire Underwood, duo impitoyable de la série "House of Cards", ou surnommés "Lord et Lady Macbeth", le président et son épouse, 70 ans, vivent tous



deux reclus dans le quartier El Carmen de Managua, placé sous haute surveillance.

Le 19 juillet 1979, à la tête de l'insurrection qui avait fait chuter le dictateur Anastasio Somoza, Daniel Ortega était devenu un héros au Nicaragua. Trente-neuf ans après, ses détracteurs dénoncent la dérive autoritaire du couple présidentiel qui gouverne sans partage et veille jalousement sur son image.

Rosario Murillo, épouse, et vice-présidente depuis 2017, est célèbre autant pour ses diatribes parsemées de références bibliques et ésotériques que pour ses tenues excentriques et bariolées.

Les Nicaraguayens ne s'y trompent pourtant pas: la grande prêtresse new age du régime a une main de fer et aucun fonctionnaire ne lève le petit doigt sans son autorisation, assurent les familiers du pouvoir.

"C'est elle qui décide jusqu'à la couleur des bancs dans un jardin public", confie un diplomate à l'AFP.

Elle a imposé d'orner la capitale de dizaines d'"arbres de vie", géants métalliques illuminés la nuit, à l'esthétisme kitsch, au coût exorbitant... et que les manifestants de 2018 ont

pris pour cibles et jetés à terre.

Perpétuellement aux côtés du président Ortega, elle a coutume de prêcher "l'amour et la réconciliation" et, dans le même discours, de clouer au pilori les opposants, qualifiés de "vampires assoiffés de sang".

C'est en exil au Venezuela que le chef de l'Etat a rencontré sa future femme à la fin des années 1970. Il avait lu ses poèmes en prison où il a été torturé et détenu durant sept ans sous la dictature d'Anastasio Somoza.

Depuis le retour au pouvoir de Daniel Ortega en 2007, son influence n'a fait que s'affirmer.

Le couple dirige sans faiblir le Parti sandiniste de libération nationale (FSLN, ex-guérilla marxiste, au pouvoir) et conserve un contrôle absolu sur les institutions de l'Etat : armée, police, Parlement, Tribunal électoral...

Daniel Ortega et son épouse, qui ont eu sept enfants ensemble, "sont prêts à tout" pour se maintenir au pouvoir, a assuré à l'AFP la première fille de Rosario Murillo, Zoilamerica Narvaez.

Celle-ci a accusé en 1998 son beau-père Daniel Ortega d'abus

sexuel, avant de devoir s'exiler après que sa mère eut choisi de soutenir son mari.

Sur les dix enfants élevés ensemble, certains d'unions précédentes, la plupart occupent des postes importants dans la politique, l'économie et les médias, de quoi réveiller les mauvais souvenirs dans ce pays habitué aux dynasties familiales.

Battu dans les urnes en 1990 par la candidate de centre droit Violeta Chamorro (1990-1997), Daniel Ortega en garde une rancune tenace contre cette famille de l'aristocratie nicaraguayenne. La fille de l'ancienne présidente, Cristiana, a été la première de ses adversaires potentiels à être arrêtée, début juin. Elle était favorite des sondages.

"Dans les années 1980, Ortega faisait partie d'un projet de changement révolutionnaire, à présent, c'est un capitaliste amoureux du pouvoir, qui se consacre à renforcer ses privilèges et sa fortune", a assuré à l'AFP l'ex-guérillera Monica Baltodano, qui a tourné le dos en 2000 au FSLN.

Selon l'écrivain et économiste Enrique Saenz, Daniel Ortega est désormais l'un des hommes "les plus fortunés d'Amérique centrale".



"Le Commandante" Ortega, qui a fêté jeudi son 76^e anniversaire, a obtenu dimanche un quatrième mandat de cinq ans consécutif

Sport

Affaire rocambolesque

Une joueuse du PSG agressée, une coéquipière en garde à vue



La section féminine du Paris SG est plongée dans la stupeur après l'agression la semaine dernière de Kheira Hamraoui, internationale française victime d'un violent guet-apens, une trouble affaire dans laquelle sa coéquipière Aminata Diallo a été interpellée mercredi.

Entamée mercredi matin, la garde à vue de Diallo a été prolongée de 24 heures en fin d'après-midi, a annoncé à l'AFP la procureure de Versailles, Maryvonne Caillibotte. La joueuse pourrait ainsi rester dans les locaux de la police judiciaire de Versailles jusqu'à vendredi matin.

Sur les terrains, sportivement, Hamraoui et Diallo sont en concurrence pour un poste au milieu de terrain du Paris SG, mais aussi au sein de l'équipe de France féminine.

Mais c'est pour un fait divers hors des terrains que leurs noms sortent aujourd'hui au grand jour.

Jeudi dernier, les deux joueuses rentraient ensemble d'un dîner, avec Diallo au volant. Le véhicule est arrêté et Hamraoui est sortie de la voiture pour être "rouée de coups sur les jambes avec une barre de fer" par deux hommes qui prennent ensuite la fuite, détaille la procureure de Versailles, reprenant le récit de Hamraoui. La joueuse sera conduite à l'hôpital où elle subit des points de suture.

Diallo, elle, aurait été retenue par les agresseurs, mais pas victime de violences physiques elle-même, a précisé à l'AFP une source au sein du club.

L'affaire, connue de l'ensemble des joueuses du club, n'a pas empêché le PSG de passer avec brio son premier test européen de la saison, mardi soir contre le Real Madrid (4-0) en Ligue des champions devant plus de 16.000 supporters au Parc des Princes.

Hamraoui, officiellement indis-

ponible pour "raisons personnelles", avait laissé ce soir-là sa place sur le terrain à Diallo, sa doublure habituelle en club, qui a disputé la rencontre quasiment en intégralité.

Mercredi matin, cette dernière (26 ans) a été interpellée à Marly-le-Roi (Yvelines) et placée en garde à vue par la brigade de répression du banditisme de la police judiciaire de Versailles, saisie par le parquet de Versailles.

A Lyon, un homme "qui pourrait avoir un lien avec l'agression", mais sans lien de parenté avec Diallo, a également été placée en garde à vue par la police judiciaire, a ajouté Mme Caillibotte, la procureure de Versailles.

L'enquête, déclenchée par la plainte de Hamraoui déposée vendredi matin, a été ouverte pour violences volontaires avec une interruption totale de travail (ITT) de moins de huit jours, en réunion, avec arme (la barre de fer) et avec

préméditation.

Aminata Diallo, qui s'est exprimée lors de sa garde à vue, n'a pas fait appel à un avocat, a ajouté la procureure.

Ce développement inattendu a fait réagir le club qui, jusqu'à présent, considérait Diallo comme une des victimes de l'agression.

Le PSG s'est exprimé via un communiqué où il "prend acte de la mise en garde à vue" de la milieu de terrain, tout en condamnant "avec la plus grande fermeté les violences commises" la semaine passée.

Revenue cet été à Paris, après un premier passage dans la capitale (2012-2016), Hamraoui s'est imposée comme une titulaire à 31 ans chez les championnes de France en titre.

Longtemps snobée par la sélectionneuse Corinne Diacre, elle a été rappelée en équipe de France en octobre, après deux ans et demi d'absence. Mais elle n'a pas pu honorer

la convocation en raison d'une blessure.

Corinne Diacre avait alors appelé en renfort... Diallo, dont la septième et dernière sélection remontait à avril 2018. La Parisienne, prêté ces derniers mois aux Royals Utah (Etats-Unis) et à l'Atlético Madrid (Espagne), n'a cependant pas eu la moindre minute de jeu.

La piste d'une rivalité interne au PSG, avancée par une source auprès de L'Equipe, a ravivé le souvenir de l'affaire Harding-Kerrigan qui avait secoué le monde du patinage artistique avant les Jeux olympiques d'hiver de 1994.

La patineuse américaine Nancy Kerrigan, médaillée d'argent lors de ces JO, avait été agressée quelques semaines plus tôt à la barre de fer, au niveau d'une jambe, lors d'un guet-apens orchestré par l'entourage de Tonya Harding, une de ses rivales sur la glace.

Le milliardaire tchèque Kretinsky entre au capital de West Ham



Le club anglais de West Ham a annoncé mercredi que le fonds d'investissement tchèque 1890s holdings, contrôlé

par le milliardaire Daniel Kretinsky, avait pris une participation de 27% à son capital.

Kretinsky, à la tête d'un petit

empire médiatique dans son pays et d'un puissant groupe énergétique, mais également présent à l'étranger dans plusieurs secteurs, notamment

les médias, entrera au conseil d'administration du club, ainsi que son collègue Pavel Horsky, précise le communiqué du club londonien, actuellement 3e de la Premier League, après avoir battu Liverpool dimanche (3-2).

"Cet accord est une nouvelle amélioration de la structure capitalistique du club qui permettra d'abord une réduction de sa dette à long terme et de consacrer les ressources financières générées dans d'autres secteurs-clés pour poursuivre les progrès effectués à West Ham ces dernières années", explique le communiqué.

"Je suis ravi que le processus pointilleux (de négociation) soit maintenant terminé avec succès. Je suis un passionné de football", a assuré Kretinsky, cité dans le communiqué.

"Le développement et la croissance du club ont été clairement visibles par tous (... et) c'est un moment formidable pour entrer

dans la famille West Ham", a-t-il ajouté.

Sous les ordres de David Moyes, les Hammers sont passés de la lutte pour le maintien à candidat crédible aux places européennes et peut-être même à la Ligue des champions.

Outre leur succès contre Liverpool, ils ont sorti Manchester United et Manchester City de la Coupe de la Ligue -- dont les Citizens étaient le quadruple tenant du titre --, cette saison, et ils sont d'ores et déjà qualifiés pour les 16e de finale de l'Europa Ligue.

Cette prise de participation pourrait être, selon la presse anglaise, le premier pas vers une prise de contrôle du club par Kretinsky.

Les co-propriétaires, David Sullivan et David Gold, qui détenaient plus de 86% du capital avant cette transaction, prêtent depuis des mois une oreille attentive mais néanmoins exigeante à d'éventuelles offres pour le club locataire du stade olympique construit pour les JO de 2012.

Prisme
tactique

Soudan-Maroc

Une rencontre pour parfaire les automatismes

Les avantages et les inconvénients des systèmes privilégiés par *Vahid Halilhodzic*



Vahid Halilhodzic et l'équipe nationale fouleront la pelouse du Complexe Moulay Abdellah de Rabat pour y défier le Soudan ce soir (20h). Une rencontre rentrant dans le cadre de la 5ème journée des qualifications du Mondial 2022, mais qui compte pour du beurre, l'EN étant d'ores et déjà qualifiée pour les barrages. Mais ce sera l'occasion pour le sélectionneur de parfaire les automatismes d'un groupe resserré de 23 joueurs, d'autant que le technicien bosnien semble avoir jeté son dévolu sur deux systèmes de jeu en particulier. Des systèmes dont Libé vous liste les avantages et les inconvénients.

Le 4-4-2 en losange ou 4-3-1-2

Avantages :

Ce système, utilisé en octobre lors de la double confrontation contre la Guinée-Bissau, a pour point fort la densité axiale de son milieu de terrain à quatre en lo-

sange. Une densité qui, sur le papier, assure une supériorité numérique au cœur du jeu, très utile, d'une part, au moment d'exercer un pressing efficace dans cette zone, et d'autre part, pour mettre en place une possession du ballon basée sur des passes courtes.

De fait, la proximité des quatre milieux (Sofyan Amrabat, Aymen Barkok, Imrân Louza, Ilias Chair) offre plusieurs circuits de passes possibles à proximité du porteur du ballon. Le trio offensif composé d' Ayoub El Kaabi et Ryan Mmaee, avec en soutien, Ilias Chair, profite également de la flexibilité de ce système, puisqu'il permet de multiples permutations et de perturber le bloc défensif adverse.

Inconvénients :

La première lacune de ce système se situe dans les couloirs. Avec des flans dépeuplés, ce système impose des mécanismes de couverture efficaces, en particulier de la part des milieux excentrés du

losange pour soutenir les défenseurs latéraux (Hakimi, Massina). Imran Louza et Aymen Barkok ont parfaitement rempli ce rôle contre la Guinée Bissau. Encore heureux, car en l'absence des mécanismes de couverture, les latéraux se retrouvent livrés à eux-mêmes.

Le second vice du 4-4-2 en losange apparaît dans le cas d'un renversement de jeu. Pour éviter un déséquilibre, l'ensemble du bloc doit être en mesure de coulisser efficacement d'un côté à l'autre. Cela implique que les milieux excentrés ont une large zone à couvrir. Avec la fatigue, des espaces peuvent s'ouvrir. Il n'est donc pas étonnant que les premiers changements de Vahid Halilhodzic face à la Guinée Bissau aient concerné les milieux excentrés.

Enfin, en phase offensive, si les arrières latéraux, les milieux excentrés ou les attaquants n'apportent pas suffisamment de solution sur la largeur, le jeu de l'équipe risque d'être trop étroit et trop

axial, et ainsi facile à neutraliser. D'où les difficultés actuelles de l'EN à marquer sur attaque placée.

Le 3-5-2 : Avantages :

La victoire contre la Guinée a été acquise alors que le Onze national était articulé autour d'un 3-5-2. Un plan de jeu dont les vertus sont légion. D'abord, avec des latéraux (Hakimi, Massina ou El Karouani) relativement proches des trois défenseurs centraux (Saïss, Aguerd, Chakla), le 3-5-2 assure une couverture efficace du terrain sur toute la largeur. Ensuite, il permet de mettre en place des mécanismes de compensation, notamment avec la couverture des deux latéraux par les deux défenseurs centraux excentrés.

Ce système est aussi terriblement efficace sur les phases de transition, puisque ses mécanismes permettent d'annihiler des contre-attaques adverses. Il offre aussi la possibilité aux latéraux de se projeter rapidement vers l'avant à la ré-

cupération du ballon en s'engouffrant dans l'espace libéré par leurs adversaires directs dans leur dos.

Inconvénients :

Ce système de jeu ne souffre pas d'énormes failles. Si ce n'est le fait qu'en comptant un seul élément dans chaque couloir, il y a un risque d'infériorité numérique face à une équipe disposant de deux éléments sur les ailes (4-3-3). Par ailleurs, cette stratégie est loin de favoriser une attaque en nombre, d'où des difficultés potentielles sur les phases d'attaques placées pour trouver des solutions dans le camp adverse, comme cela a été le cas contre la Guinée, malgré la victoire à la clé.

Evidemment, il peut paraître minimaliste de réduire un match à une opposition tactique. Pourtant, c'est quand on étudie un match à travers ce prisme qu'il est parfois excitant à suivre. Avec Vahid, la philosophie n'est toujours pas claire contrairement au schéma. Et c'est déjà ça de pris.

Chady Chaabi

Test bahreïni pour l'EN A'



L'équipe nationale A' affronte, aujourd'hui, en amical à Manama son homologue bahreïni. Cette rencontre entre dans le cadre de la préparation de la sélection marocaine à la Coupe arabe des nations prévue au Qatar à partir de la fin de ce mois-ci.

Le Onze national, coaché par Lhoucine Ammouta, aura à disputer un second match test mardi prochain à Dubaï contre l'équipe nationale de Singapour.

Lors de la Coupe arabe des nations, tournoi organisé sous l'égide de la FIFA, la sélection marocaine évoluera dans le troisième groupe. Son premier match est programmé le 1er décembre contre l'équipe nationale de la Palestine, alors que le 4 dudit mois, l'EN sera à l'épreuve de la formation jordanienne. Le troisième match comptant pour ce premier tour sera contre la sélection d'Arabie Saoudite, entraînée par le technicien français Hervé Renard, ex-sélectionneur national.

Abderrahim Taleb aux commandes de l'OCS

Abderrahim Taleb vient de signer un contrat de deux ans en tant que nouvel entraîneur de l'Olympique de Safi (OCS), section football.

Il succède ainsi à Faouzi Jamal, qui vient de se séparer à l'amiable avec le club de la cité de l'océan.

Considéré comme l'un des entraîneurs les plus expérimentés du championnat national, Abderrahim Taleb entamera sa mission par le match contre le Wydad de Casablanca.

A noter que Abderrahim Taleb a dirigé plusieurs équipes, notamment le Moghreb de Tétouan, le Wydad de Fès, le CODM de Meknès, le Moghreb de Fès, le WAC, le Difaâ Hassani Jadidi, la Renaissance de Berkane (RSB), l'Ittihad de Tanger, l'Association Sportive des Forces Armées Royales et le TAS.

A l'issue de la 10è journée de la Botola Pro D1, l'OCS occupe la 12è position avec 9 points (une victoire, 6 nuls et 3 défaites).



En Bolivie, la piste de ski la plus haute du monde n'est plus qu'un souvenir

Les yeux de l'alpiniste Bernardo Guarachi s'éclairent quand il se remémore les jours glorieux de Chacaltaya, la station de ski la plus haute du monde, dans les Andes boliviennes, qui n'est plus que ruines en l'absence de neige.

"Aujourd'hui, c'est un cimetière", se désole l'alpiniste de 68 ans, en montrant les poteaux et les câbles rouillés des télésièges. Son regard balaie la piste de 400 mètres, la plus haute du monde, à 5.300 mètres d'altitude, qu'il descendait à toute vitesse et qui n'est plus qu'herbes rases et rochers.

"Il y avait plein de skieurs qui venaient le samedi et le dimanche", rappelle le montagnard qui a gravi les plus hauts sommets du monde. La Paz n'est située qu'à 30 kilomètres de là.

Dès 1998 cependant, le glacier n'avait déjà plus que 7% de sa surface de 1940. En 2009, il a complètement disparu, témoin supplémentaire du réchauffement accéléré du climat.

La Bolivie a perdu environ la moitié de ses glaciers au cours des cinquante dernières années.

Selon l'Atlas des glaciers et

eaux andins, publié en 2018 par l'Unesco et la Fondation norvégienne GRID-Arendal, "le réchauffement prévu va provoquer la perte de 95% du pergélisol (sol gelé en permanence) en Bolivie d'ici 2050" et la "disparition de presque tous les glaciers".

Edson Ramirez le sait plus que quiconque : ce spécialiste des glaciers de l'Université Mayor de San Andrés a réalisé une vaste étude sur l'impact du réchauffement sur les Andes boliviennes.

Il a été le premier à inventorier les glaciers du pays et dans certains cas à "documenter leur disparition". "Tous les glaciers similaires à Chacaltaya (...) souffrent du même processus de fonte et de disparition", explique-t-il.

A la fin des années 1990, avec d'autres scientifiques, il a mesuré la partie la plus épaisse du glacier qui était alors de 15 mètres. "Nous savions qu'en quinze ans, le glacier pouvait disparaître". Cela n'a pris que onze ans.

Selon certaines prévisions, les températures andines pourraient augmenter de deux à cinq degrés avant la fin du XXI^e siècle.

"Nous devons mener des actions urgentes dans tous les pays pour réussir à faire baisser la température de la planète", dit le chercheur, en plein sommet climatique de la COP26 à Glasgow.

Bernardo Guarachi regarde vers l'horizon. Au loin on aperçoit El Alto, la grande ville située près de La Paz. Il montre la nuée de pollution qui enveloppe les deux villes.

"L'homme a changé beaucoup de choses pour une seule ambition, gagner de l'argent, beaucoup d'argent et il a oublié la nature, les montagnes", déplore-t-il.

La Bolivie n'est qu'au 80^e rang sur 181 des pays émetteurs de CO₂. Le pays de 11 millions d'habitants a déposé devant les Nations unies une proposition pour que les pays les plus polluants multiplient par "cinq à dix" les financements destinés aux pays les plus touchés.

Et demande une hausse des objectifs de réduction des émissions de CO₂.

Edson Ramirez dénonce la pratique des brûlis qui dévastent chaque année des milliers d'hec-



tares dans l'est de son pays pour étendre les zones agricoles.

"Les effets des incendies influencent également l'état des glaciers", relève-t-il. La fonte s'accélère en raison des particules de carbone qui se déposent sur la neige et réduisent le réfléchissement des rayons du soleil.

La disparition des glaciers pourrait priver d'eau des millions de Boliviens. En période de sécheresse, la fonte des glaces fournit

jusqu'à 85% de l'eau que consomment les habitants de La Paz.

Sur les hauts plateaux, les agriculteurs en ressentent également les effets. Les offrandes à la Terre Mère accompagnées de prières pour l'eau sont monnaie courante.

Comme si l'altitude n'avait aucun effet sur lui, Bernardo Guarachi se promène dans les ruines du refuge de Chacaltaya, construit dans les années 1930. Le chalet est en ruine depuis dix ans.

Recettes

Crumble abricot caramel



Ingrédients :

150g Farine
120g Beurre
20g Pour les moules
50g Sucre en poudre
1Pointe de vanille en poudre
1pincée Sel
Calories = Elevé
Pour la garniture :
500g Abricots
50g Noisettes
Amandes concassées
80g Sucre en poudre

Étapes de préparation

Préchauffez le four th. 7 (210 °C). Rincez les abricots et coupez-les

en petits dés.

Tamisez la farine dans un saladier, incorporez du bout des doigts le beurre en parcelles, le sucre, la vanille et le sel. Vous devez obtenir un sable très grossier.

Beurrez des petits moules, garnissez-les avec des dés d'abricots et répartissez la pâte à crumble. Enfouissez 25 min.

Pendant ce temps, faites griller les fruits secs dans une poêle anti-adhésive. Versez le sucre dans petite casserole avec 1 cuil. à soupe d'eau. Faites cuire pour obtenir un caramel et ajoutez les fruits secs. Versez le caramel sur les crumbles.

Un gène joue un rôle crucial dans la croissance des enfants

Un gène joue un rôle important dans la croissance des enfants et la date d'arrivée de la puberté, avance une étude publiée mercredi, mettant en évidence que les personnes atteintes d'une mutation de ce gène souffrent de retards dans leur développement.

Publiée dans la revue Nature par une équipe de chercheurs britanniques, cette étude s'intéresse au rôle d'une protéine, dite MC3R, qui agit sur la manière dont le cerveau réagit à une hormone, la mélanocortine.

Celle-ci joue surtout un rôle dans la pigmentation de la peau mais d'autres fonctions lui ont été attribuées ces dernières années, notamment dans la régulation de l'appétit. On sait ainsi qu'un autre récepteur, dit MC4R, peut favoriser l'obésité lorsqu'il fonctionne mal à cause d'une anomalie génétique.

En revanche, on ne savait pas quel rôle précis joue la protéine MC3R, et par extension le gène qui l'encode chez l'humain, même si des études sur des souris laissaient déjà penser qu'elle jouait un rôle sur la croissance.

En fin de compte, "les humains chez qui la signalisation MC3R est déficiente voient leur croissance ralentie", jugent les auteurs de l'étude.

Ces derniers ont d'abord repéré quelques milliers de patients britanniques chez qui ce gène avait muté. Pour cela, ils ont recouru à une vaste base de données biologiques, UK Biobank, une organisation qui compile depuis des années ce type d'information au Royaume-Uni, ainsi qu'aux données recueillies par une grande étude prospective et menée sur plusieurs décennies par l'université de Bristol.

En menant différentes comparaisons avec des groupes d'individus chez qui le gène s'exprime normalement, les chercheurs ont établi que ses mutations



étaient associées à une puberté tardive et à une croissance ralentie pendant l'enfance.

"Nous avons décrit un nouveau syndrome clinique lié à une déficience de MC3R", concluent les auteurs, qui y voient une piste pour traiter les retards de croissance chez l'adolescent.

"Nos données laissent penser que des agonistes de MC3R", c'est-à-dire des traitements qui stimulent l'action de cette protéine, "pourraient être utiles chez certains patients à la puberté tardive et/ou de petite taille", avancent-ils.